

cfdt

Syndicalisme

HEBDO

NUMÉRO SPÉCIAL — 9,00 F — N° 1 916 — 3 JUIN 1982

METZ **39^e CONGRÈS**



L'actualité,
page 52

SOMMAIRE

- 39^e congrès : les préoccupations des travailleurs au cœur du congrès 2-3
- Le rapport général
 - La présentation du secrétaire général 4 à 6
 - Le débat 7 à 15
 - La réponse d'Edmond Maire 16 à 20
- Retraités : modification des statuts 21
- La mixité des instances syndicales 23 à 25
- CFDT-Magazine aux adhérents 25
- Notre politique d'action pour les trois ans à venir. 26 à 37
- L'action syndicale, outil du changement 39-40
- Le Bureau national 41
- La Commission exécutive 42
- L'action pour l'indemnisation et l'organisation des chômeurs (motion d'actualité) 43-44
- Intervention de la CES 46
- Intervention du BIT 47
- Messages des organisations étrangères 48 à 50
- Les invités français 50
- Discours de clôture 51
- Echos du congrès 22-38-45
- Pages d'actualité 52-53-54

ATTENTION

Dans les pages qui suivent, les votes sont parfois exprimés en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage est calculé par rapport aux suffrages exprimés (pour et contre), et non par rapport aux votants (pour, contre et abstentions).

Ce numéro spécial de l'hebdomadaire doit beaucoup à l'ensemble des membres du Secteur information confédéral et de CFDT-Presses, aux organisateurs du congrès (et tout particulièrement aux militants de la région lorraine), à Ginette Jeannot, Michel Aubron, Victor Camier, François Darbon et Jean Rupert : qu'ils en soient ici tous remerciés.

Les photographies de ce numéro sont de Didier Maillac et de Jean Pottier.

Abonnements : M. Jeanclaude, 26, rue de Montholon, 75439 Paris Cedex 09. Tél. : 247-76-10 (Prix, TVA 2,10 % comprise : hebdo + magazine 232 F ; hebdo seul 166 F). Chèque à l'ordre de CFDT-Presses.

Pour toute correspondance : joindre une bande d'envoi récente (+ 2 Francs pour un changement d'adresse).

Supplément information confédérale : Promotion trésorerie.

Promotion : P. Meyer, 5, rue Cadet 75439 Paris Cedex 09. Tél. : 247-77-53.

Directeur de la publication : Pierre Hureau.

Rédaction : 5, rue Cadet, 75439 Paris Cedex 09. Tél. : 247-77-00. N° de Commission paritaire : 718 D 73.

Directeur politique : J. Kaspar. **Rédacteur en chef :** M. Garicoix. **Rédacteurs :** R. Allan, D. Clavaud, J. Lapeyre, M.-P. de Pina, A. Yung. **Maquettistes :** J. Quesnel, M. Bétrancourt. **Secrétaires de rédaction :** C. Roy, F. Thomas.

Composition, impression : Rotofset, rue Gutenberg, BP n° 23, 77101 Meaux cedex.



Les préoccupations d

Un bon, un très bon congrès que celui que vient de vivre la CFDT à Metz. En passant par la Lorraine, les 2 000 congressistes ont fait des choix raisonnés et en reviennent avec les idées claires sur ce qu'il faut faire maintenant, là où ils sont.

Pourtant, on l'annonçait difficile ce 39^e congrès. Il y aurait des remous, prévoyait-on. L'air était chargé de grogne. Ou d'incertitude pour le moins.

De fait, sitôt le débat général entamé, le feu est ouvert : on rappelle, on attaque, on discute, on critique, on répond, Metz, cela a d'abord été un vrai débat syndical. Sur l'activité, les délégués des syndicats ont dit ce qui allait, ce qui ne convenait pas, ce qui pourrait être fait sur la durée du travail, les salaires, la mixité, les immigrés etc. Mais ces remarques, ces solutions, ces informations se sont faites, et c'est la deuxième caractéristique de ce débat, tout autant des syndicats vers la Confédération que de syndicat à syndicat. Il y a eu confrontation : les opinions s'affirment, se choquent, se modifient.

Et la convergence des thèmes évoqués par les 86 intervenants (solidarités, unité d'action, durée du travail, fonctionnement démocratique, attitude vis-à-vis du gouvernement de gauche) montre à l'évidence

que les syndicats de la CFDT se retrouvent bien autour de l'axe de ce congrès, rappelé à la tribune par ces trois mots : action, solidarité, autogestion.

Ce caractère syndical du débat, cette convergence des thèmes méritent d'être relevés également pour deux autres raisons : à regarder les syndicats dans la salle de Metz-Grigy, l'éventail semblait correspondre mieux qu'à Brest à l'ensemble des secteurs où la CFDT est implantée ; ensuite, pour peu que la préparation dans les syndicats n'ait pas été suffisante (le sera-t-elle jamais ?), il demeure que les délégués savaient ce qu'ils avaient à dire et à voter, en particulier sur le quitus. C'est que les problèmes posés, les choix à débattre étaient trempés de ce qu'ils vivent tous les jours depuis trois ans : la durée du travail, les relations avec la CGT, les statuts précaires, l'évolution des conditions de travail...

Sur le quitus justement, la sanction a été nette : le Bureau national élu à Brest a vu son action approuvée à Metz par 59,25 % des votants, contre 56,73 % trois ans plus tôt à l'autre bout de la France. Chiffre qui, en ne prenant en compte que les suffrages exprimés, doit être porté à 63,52 %. Sans commentaire.



39^e CONGRES **cfdt**



s travailleurs au cœur du congrès

Metz, ce sera aussi une étape d'importance dans l'ouverture de la CFDT aux travailleuses. S'appuyant sur des années de débats, de luttes, de tâtonnements et de controverses, les congressistes ont fait un pas décisif, un pas volontaire en contraignant toute la CFDT à faire plus de place aux femmes, aux différents niveaux de responsabilité. Tout n'est pas joué, mais le mouvement est enclenché. Ainsi le nouveau Bureau national comprend-il désormais dix femmes sur 39 membres, 25 %, alors que Jeannette Laot était bien seule au retour du Finistère en 1979...

Progression également sur notre politique d'action. La ligne d'action de la CFDT, basée sur des priorités et une articulation tant entre revendications-actions-négociations qu'entre les différentes structures, avance. Sur la compensation salariale à la réduction de la durée du travail, sur l'unité d'action, sur les solidarités, les choix ont été nets. Et la résolution sur l'action est une véritable feuille de route d'ici 1985 : la CFDT sait ce qu'elle veut, quelles sont ses priorités. Elle ne se dispersera pas.

Pour autant, ce n'est pas « l'euphorie béate ». Il reste de quoi faire, par exemple pour contrecarrer l'intolérance qui s'est manifestée en plusieurs occasions dans la salle. Il

reste de quoi faire, ne serait-ce que pour creuser notre approche des conditions de travail ou des produits fabriqués que les commissions sur « l'action syndicale, outil du changement » ont approfondie. Sur ce terrain, les espaces restent larges pour la réflexion, l'action, l'innovation.

De la nouveauté, il y en a dans le Bureau national élu à Metz puisque sur 39 membres, 21 y siègent pour la première fois, ce qui traduit sans doute un renouvellement régulier des équipes fédérales et régionales. Renouvellement aussi à la Commission exécutive, enfin complète, et qui accueille quatre secrétaires nationaux hier encore responsables de régions et de fédérations.

En fin de compte, que retenir de Metz ? Que nous avons une CFDT vivante, une CFDT ambitieuse, une CFDT majeure.

Une CFDT vivante. A l'inverse de Brest, les militants sont montés au créneau, les syndicats ont parlé de ce qu'ils vivent. Chacun avec leurs différences, mais tous en vérifiant qu'ils ont en commun l'essentiel, qu'ils font la même démarche, que la CFDT est une force.

Une CFDT ambitieuse, capable de prendre des positions pas faciles. Ainsi dans la motion d'actualité sur l'emploi : le congrès a dit d'accord

pour une augmentation de la cotisation chômage, d'accord aussi pour que les fonctionnaires cotisent. Courage ou « réalisme ravageur », c'est selon. Certains vont reprocher à la CFDT son côté donneur de leçons, reste que pour elle-même elle entend parler vrai et user d'un langage que comprennent les salariés.

Une CFDT majeure, car nous avons vu des militants se situer de façon autonome, tant par rapport aux partis qu'au gouvernement ou bien vis-à-vis de nos partenaires syndicaux. A Metz, la CFDT a rejeté définitivement tout complexe, elle a maintenant les moyens de ses idées. Elle fait le poids.

Chercherait-on pour s'en convaincre un autre signe, qu'on le trouverait dans l'intérêt qu'ont suscité les travaux de Metz chez nos partenaires étrangers : jamais on n'avait dénombré autant de délégations internationales, européennes bien-sûr, mais également du monde entier, à un congrès syndical français.

Maintenant la parole est aux actes. Tout dépend des organisations qui font notre CFDT. Débattre, agir, mobiliser, rendre les travailleurs acteurs du changement, vivre mieux, réduire le chômage, faire Metz au quotidien, voilà l'enjeu. A elles, à nous tous à présent de faire fleurir le printemps du syndicalisme. ■

Pour devenir la force principale du syndicalisme français

Metz, mardi matin. Rapport d'activité présenté par Edmond Maire.
90 minutes d'intervention. Le ton est donné dès la première phrase :
« Nous avons eu un sacré toupet à Brest... ».

Reconnaissons-le : nous avons eu un sacré toupet à Brest quand nous avons décidé de traduire à fond dans notre pratique l'ambition de notre congrès de 1970 dans la lignée du syndicalisme révolutionnaire, visant à faire des luttes sociales le moteur de la transformation de la société. C'était aller à contre-courant de toute une autre tradition historique du mouvement ouvrier français - longtemps dominante - qui privilégie le parti sur le syndicat, l'Etat sur la société, la loi sur la négociation. (...)

Mais l'enthousiasme des militants n'a pas toujours été au rendez-vous. La politique d'action de la CFDT a été considérée par beaucoup comme une stratégie pour période sombre et non comme une politique offensive, permettant d'imposer des progrès pour les travailleurs face à la crise. Les résultats obtenus ont souvent été minimisés parce qu'ils ne découlaient pas d'une avancée d'ensemble réalisée au plan national interprofessionnel. (...) Cependant, la conviction a progressé que la dynamique historique de notre Confédération - de Reconstruction au congrès de 1970, en passant par mai 1968 - pouvait se développer en la traduisant résolument dans la pratique quotidienne. Car c'est là, à travers la revendication immédiate, que se joue l'avenir des objectifs de transformation, que

s'opère le changement du contenu du travail, que se développe l'autonomie ouvrière.

Les choix de Brest obligeaient en même temps à réfléchir aux problèmes du syndicalisme, à la crise de sa représentativité, à la nécessité de diversifier les types de militants syndicalistes. Cette réflexion a progressé. (...)

L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République nous a tous emplis de joie et d'espoir. (...)

Cependant, un lourd handicap est rapidement apparu. La victoire de la gauche n'a pas provoqué de bouillonnement social... Un état de bienveillance passive s'est instauré qui s'est teinté peu à peu d'inquiétude, voire de déception devant le peu de concrétisation du changement dans la vie quotidienne.

Réussir le printemps syndical

Il est grand temps de redresser la pente. Nous ne le ferons pas en rejetant toutes les difficultés sur le dos du gouvernement. Car c'est d'abord de nous qu'il s'agit, nous, c'est-à-dire le mouvement syndical. Le développement de l'initiative syndicale, d'une mobilisation sociale en profondeur est indispensable pour surmonter les obstacles nés de la crise, de la politique du patronat et de la

droite. Il faut réussir un renouveau syndical, un printemps du syndicalisme. (...)

(...) Notre tâche est d'alléger les pesanteurs qui freinent le réveil de la classe ouvrière, de s'engager dans la réalisation concrète d'objectifs novateurs, sans surenchère, en prenant en compte la complexité des réalités économiques et sociales. (...) Les conceptions centralistes et étatiques si fortes dans la société française et qui entraînent l'autodétermination des travailleurs, ne seront pas vaincues par des discours mais par une appropriation progressive des pouvoirs. (...)

Dans cette action, la CFDT fait preuve d'une indépendance sans faille. Elle développe sa capacité à faire ses choix, à fixer le rythme de satisfaction de ses revendications. Elle débat publiquement de ses points d'accord et de désaccord avec le gouvernement. (...) En même temps, nous avons conscience de nos responsabilités. Nous nous refusons à passer d'une divergence sur tel ou tel problème avec le gouvernement à un antagonisme global, à un anarcho-syndicalisme inefficace. Quels que soient les points de friction entre la CFDT et le gouvernement, nous savons mesurer le chemin parcouru et apprécier les possibilités offertes. Nous savons que nous avons en commun les mêmes difficultés à résoudre et les mêmes adversaires. Et puis, qui d'entre nous ne sait que si la gauche échoue, nous échouerons avec ? (...)

D'où vient alors que l'adhésion populaire à la nouvelle politique manque d'élan ? L'insuffisance de l'initiative collective, la faiblesse de la mobilisation syndicale, la division syndicale y sont pour quelque chose, c'est sûr. (...) Mais le plus important tient à la lenteur des progrès réalisés dans la lutte contre le chômage et contre l'inflation. Il est vrai que la crise économique n'a jamais été aussi forte. Mais il est vrai aussi que la gauche est arrivée au pouvoir en ayant convaincu son électorat qu'avec de grandes réformes de structure, la situation allait rapidement s'améliorer. La sous-estimation des difficultés à vaincre a pesé lourd. (...)

Or rien ne serait plus dommageable pour la confiance populaire que de voir



le pouvoir politique reculer, au coup par coup, dans la réalisation de ses promesses, sans que jamais les citoyens et les travailleurs aient en main les données du problème. (...)

Cartes sur table

La classe ouvrière a tout à gagner à une politique de rigueur et de vérité. Elle veut être traitée en adulte. Elle sait que si la facilité s'installe, si l'économie dérape, ce sont les plus démunis qui en feront les frais. Si le gouvernement veut échapper à la guérilla incessante des groupes de pression corporatistes, s'il veut pouvoir s'appuyer sur un syndicalisme responsable, s'il veut surmonter le handicap historique de la gauche face à la maîtrise de l'économie, alors il proposera à tous de construire ensemble les réponses à la crise et il placera les travailleurs au cœur de la réalisation du socialisme autogestionnaire.

Dans cette action, le CNPF n'est pas le moindre des obstacles que nous rencontrons. (...) Il teste aujourd'hui la capacité de résistance du pouvoir politique et des syndicats. (...) Là encore, il ne suffit pas de mettre en cause globalement une attitude rétrograde du patronat. Nos actions d'entreprises et de branches, locales, régionales ou confédérales, ont un objectif plus ambitieux : obliger le patronat à prendre en compte, dans ses décisions concrètes, une politique de progrès. (...)

Solidarité internationale

Notre action internationale a été tout particulièrement marquée ces trois dernières années par un soutien inconditionnel à tous les syndicats, à tous les peuples en lutte contre l'oppression et pour la liberté. (...) Le grand événement international de ces trois ans, c'est évidemment aux militants de Solidarnosc que nous le devons. (...)

Mais l'Union soviétique n'a pas pu supporter ce ferment de déstabilisation de son empire. Et le coup de force de Jaruzelski, la proclamation de l'état de guerre, la suspension de Solidarnosc, l'arrestation de ses principaux militants

nous ont frappés de stupeur et d'indignation.

Ainsi, la caste dirigeante de Moscou a voulu signifier, une fois de plus, au monde entier que là où le pouvoir soviétique s'installe, la liberté ne peut refluer. Mais la liberté est plus forte que l'oppression, plus forte que la mort. Et elle renaîtra à nouveau en Pologne. (...)

Inégalités et solidarité

Le discours militant, parlant dans l'abstrait de l'unité fondamentale de la classe ouvrière, masque la grande diversité d'intérêts immédiats parmi les travailleurs, selon la place que leur entreprise occupe dans l'économie. Ce n'est pas en nous bouchant les yeux que nous surmonterons cette situation. (...) Bien loin d'être une concession aux conceptions patronales ou une solution réformiste, l'établissement de nouvelles solidarités s'oppose directement à la politique capitaliste d'exploitation, de domination et de division. (...)

Il est vrai que les scandaleuses inégalités de revenus qui caractérisent la société française servent d'oreiller de paresse à bien des travailleurs. Il n'est pas suffisant de dire : « *On est pour la solidarité, à condition que les riches paient* ». Si l'on suit ce raisonnement, nous resterons dans l'immobilisme tant que la fiscalité de classe qui règne dans notre pays n'aura pas été mise en cause par le gouvernement. (...) Nous proposons une toute autre attitude consistant à la fois à exiger une politique fiscale qui ramène l'échelle des revenus de 1 à 10 et à proposer de construire sans attendre de nouvelles solidarités au sein du salariat.

La volonté de la CFDT de construire de nouvelles solidarités se heurte souvent à l'obstacle des avantages acquis. Mais qu'est-ce qu'un avantage acquis ? Cela peut être des jours de congés supplémentaires destinés à compenser la pénibilité du travail, mais cela peut être aussi des jours de congés liés à la place que l'on occupe dans la hiérarchie. Et que dire des sections d'entreprise disant à leur fédé qu'elle ne doit pas

signer un accord pour la cinquième semaine de congés dans la profession si elles-mêmes n'obtiennent pas la sixième semaine, afin de maintenir l'écart d'une semaine supplémentaire qu'elles avaient déjà acquise dans le passé ?

Au total, beaucoup de militants et de travailleurs ne confondent-ils pas maintien des acquis et maintien des écarts ? une telle attitude n'est pas conforme à la volonté de la CFDT de réduire les inégalités, donc les écarts, par une progression plus rapide de ceux qui sont en retard. Le seul moyen de surmonter ces réticences, c'est de construire nous-mêmes nos propres propositions solidaires dans un débat collectif avec les travailleurs. Car la solidarité imposée, ce n'est plus la solidarité.

La marche aux 35 heures

C'est une véritable course d'obstacles qu'il a fallu parcourir pour imposer enfin ces derniers mois, une première étape significative dans la marche aux 35 heures. (...)

Au plan confédéral, nous nous sommes constamment efforcés de dégriper une situation bloquée et de réunir les conditions d'une négociation au bon niveau, c'est-à-dire celui des branches et des entreprises. Il ne s'agit pas là seulement d'une recherche d'efficacité pour la création d'emplois, qui ne peut en aucun cas découler ni de la loi, ni d'un accord national interprofessionnel, mais d'une condition pour permettre à l'action syndicale de se développer. Il a d'ailleurs fallu attendre la phase de négociation dans les branches pour enregistrer un réveil de l'action syndicale, modeste encore, mais réel. (...)

L'évolution de la confrontation avec le patronat a fait apparaître à quel point celui-ci s'arqueboutait pour préserver son pouvoir unilatéral sur l'organisation du temps de travail, mais aussi à quels obstacles se heurtait notre volonté de créer des emplois... Progressivement, la conviction a grandi dans la CFDT qu'il fallait définir des priorités si nous voulions partout créer des emplois, et que la création d'emplois et la garantie

Trois propositions d'action

Dans son intervention Edmond Maire a précisé les trois actions que le Bureau national a décidé, au cours de sa dernière réunion avant Metz, de proposer au congrès.

Réduction du temps de travail. (...)
« Développer à l'automne prochain un faisceau d'initiatives dans les entreprises, les branches, et les administrations pour amener les employeurs à conclure des accords programmant les 35 heures pour 1985 au plus tard. Car personne n'a intérêt à réduire le temps de travail au coup par coup, en renvoyant à plus tard la solution des problèmes les plus difficiles. (...) Il faut que nous arrivions à des accords portant sur plusieurs années de façon à pouvoir arrêter des mesures positives et cohérentes qui privilégient la création d'emplois. (...)

La Confédération impulsera cette deuxième phase. Elle s'adressera au gouvernement pour que des mesures réglementaires sur l'abaissement de la durée maximale et la récupération obligatoire des heures supplémentaires stimulent les négociations. Elle lui dira aussi que des mesures législatives ambitieuses de réduction de la durée hebdomadaire seront nécessaires à terme pour homogénéiser la marche vers les 35 heures. »

Droits nouveaux. (...) « Centrer l'action syndicale des mois à venir sur l'utilisation à fond, en grand, des droits nouveaux pour irriguer et renforcer notre action sur l'amélioration des conditions de travail, le contrôle de la durée et de l'organisation du temps de travail, l'extension des garanties collectives à

tous les salariés, l'égalité hommes-femmes, enfin, et peut-être d'abord, l'extension des droits collectifs aux travailleurs des petites entreprises. »

Unité d'action. (...) « A l'issue de nos travaux, et en nous appuyant sur la résolution générale, proposer une rencontre bilatérale à chacune des autres confédérations pour examiner à partir de chacune de nos revendications prioritaires respectives et de la façon dont chacun compte les atteindre dans les années à venir, les possibilités de convergences dans les positions et dans les moyens d'actions. (...) Nous sommes d'ailleurs ouverts à toute contreproposition. Avec nos différents partenaires, les possibilités d'accord peuvent être plus ou moins étendues et les modalités différentes. »

du pouvoir d'achat des bas salaires passaient avant le maintien du pouvoir d'achat des hauts salaires.

Le débat sur le niveau - ou les niveaux - jusqu'auquel la compensation salariale de la réduction du temps de travail devrait être totale a été lancé par notre CN d'octobre, unanime. Il a pris un bon coup d'accélérateur lorsque, contrairement à cette orientation, le chef de l'Etat est intervenu pour accorder dans cette étape la priorité au pouvoir d'achat de tous sur la création d'emplois. Le congrès conclura ce débat en prenant une position précise à l'occasion de la discussion de la résolution générale. (...)

Droits nouveaux

Une législation va donc intervenir qui, certes, ne créera pas de miracle mais dotera les travailleurs et les syndicats de moyens nouveaux. (...) En même temps, des possibilités seront ouvertes de faire entrer le droit syndical dans les petites entreprises par des accords interentreprises et d'en faire bénéficier les trois millions de salariés qui en sont démunis. (...)

Il n'en reste pas moins que cet outil, il va falloir apprendre à nous en servir. Sans une initiative syndicale démultipliée, tenace, sans confrontation des acquis réalisés par les uns et par les autres, sans vie syndicale intense, les droits nouveaux resteront théoriques. (...)

C'est en direction des petites entreprises que le congrès doit appeler les militants à porter leur attention prioritaire pour mettre en place les accords interentreprises prévus par la loi et, à partir de ce point d'appui, développer un important effort de syndicalisation. (...)

La CFDT entend aussi s'appuyer sur la décentralisation pour étendre les droits des travailleurs et les possibilités d'intervention et de négociation de leurs organisations au plan régional ou départemental. Nous voulons des CESR renoués et influents. (...)

Unité d'action et changement social

Le Parti socialiste et le gouvernement ont récemment insisté sur le handicap que constitue la désunion syndicale pour l'action du pouvoir politique. Sans nier cette constatation, nous pensons à la CFDT que l'unité d'action n'a pas d'abord pour but de soutenir le gouvernement mais de faire progresser des revendications qui concourent au changement social. C'est ainsi seulement que peuvent s'établir des convergences entre l'action syndicale et l'action gouvernementale pour surmonter les corporatismes et les conservatismes et dégager les solutions novatrices indispensables. (...)

C'est en juin 80 qu'à l'occasion d'un comité confédéral national, la CFDT a consacré sa volonté de rupture de l'unité d'action, s'estimant seule fidèle à la lutte de classe, dans un alignement

sans faille sur le PCF au plan intérieur et sur l'URSS au plan mondial. En même temps, la CGT lançait une campagne de dénigrement sans précédent à l'encontre de la CFDT. (...)

Cependant, nous ne sommes pas là pour en découdre, l'invitation faite à toutes les organisations syndicales de suivre les travaux de notre congrès en témoigne. Nous sommes là pour voir comment surmonter les obstacles à la réalisation d'une action syndicale unitaire qui réponde aux besoins immédiats des travailleurs et soit porteuse d'avenir. (...)

Les différences de conception sur le socialisme, en particulier avec ceux « qui ne sont pas des inconditionnels de la liberté », n'empêchent nullement la recherche d'un front syndical commun sur les objectifs précis qui nous rassemblent. (...)

C'est notre politique d'action qui porte la dimension unitaire car nous cherchons à unifier les travailleurs dans l'action et pour un projet de transforma-

tion de la société. A travers la construction de nouvelles solidarités, c'est d'abord d'unité qu'il s'agit et d'élargissement de la mobilisation. (...)

Nous savons que FO voit dans l'unité d'action confédérale un risque de remise en cause de son existence. Mais nous savons aussi qu'avec FO et parfois avec la CGC et la CFTC nous pouvons rapprocher nos positions lors de négociations avec le CNPF. Récemment, nous avons aussi ensemble manifesté pour soutenir Solidarnosc, et ce n'est pas rien. Concernant la FEN, les difficultés de l'unité d'action au plan professionnel sur le terrain de l'éducation n'empêchent pas un bon nombre de convergences. Avec la CGT enfin, nous avons pu constater, même dans les périodes où elle se replie sur elle-même, qu'il existe des convergences et que les réalités vécues dans les entreprises commandent la recherche de l'unité d'action. Au-delà, ces quinze dernières années ont confirmé qu'elle était, pour nous, le partenaire le plus fréquent.

Une CFDT responsable et entreprenante

Bien des efforts ont été faits depuis la résolution votée à Brest pour donner aux syndicats la plénitude de leurs responsabilités en tant que structures de base de la CFDT. Mais il reste un grand nombre de syndicats si petits qu'ils ne peuvent jouer tout le rôle qui leur incombe. (...)

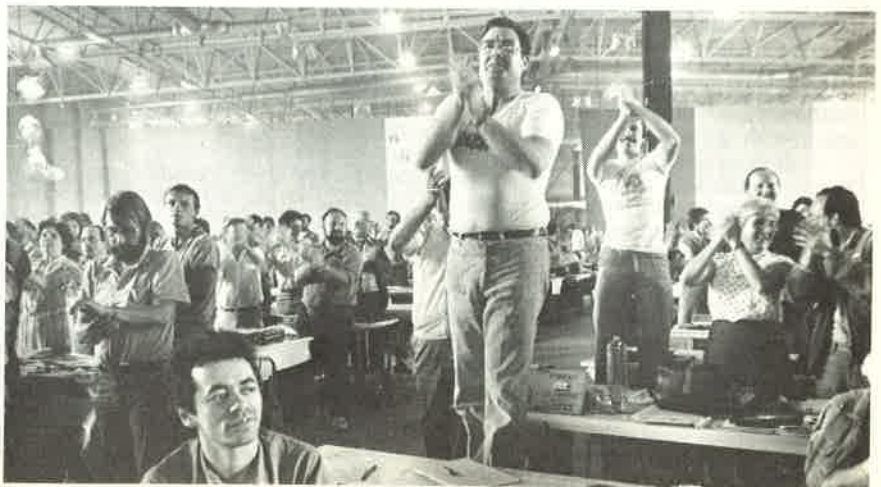
Le fonctionnement des instances dirigeantes de la Confédération, notamment BN et CE, a donné lieu à plusieurs débats de notre organisme directeur. Des conclusions en ont été tirées pour accroître le fédéralisme, mieux tourner le secrétariat confédéral vers les fédérations et unions régionales. (...)

En matière d'adhésion, 1981 s'oriente enfin à la hausse (+ 1 %). Ce léger mieux ne doit surtout pas conduire à relâcher nos efforts. Mais il constitue un encouragement à entreprendre en grand la syndicalisation des inorganisés. Jamais la CFDT n'a eu autant d'élus, autant de militants délégués à des responsabilités multiples. C'est à eux tous que s'adresse le congrès pour transformer la sympathie pour la CFDT

de centaines de milliers de travailleurs en adhésions à notre organisation, pour prendre part à son action.

La situation que nous vivons appelle une CFDT forte, entreprenante, foisonnante d'initiatives et d'innovations pour construire le changement social ; une CFDT pleinement indépendante et capable d'impulser les transformations nécessaires dans l'Etat et les institutions comme dans la société. Cette CFDT-là doit prendre les moyens de devenir à moyen terme la force principale du syndicalisme français. Elle ne le fera pas en s'enfermant dans sa vérité d'un moment, ou en restant les deux pieds dans le même sabot, par peur des risques. Il n'y a pas d'innovation sans risques.

En syndicalistes audacieux, nous revendiquons le droit à l'erreur. Mais du même coup, il est d'autant plus important que notre débat collectif, démocratique permette les ajustements et nous rassemble sur l'essentiel. Alors place au débat.



Un vrai débat syndical

Quatorze heures de discussion (avec des interruptions quand même !) ont suivi la présentation d'Edmond Maire (pages 4 à 6). Voici les interventions prononcées à la tribune réparties selon leur thème dominant.

Après la réponse du rapporteur (pages 16 à 20), le quitus a été donné au Bureau national sortant par 13 518 voix pour (59,25 % des votants et 63,52 % des exprimés), 7 763 se sont prononcées contre (34,02 % et 36,47 %) et 1 533 se sont abstenues (6,71 % des votants).

Les solidarités

HÉLÈNE BENABENT (SGEN Moselle, Hauts-de-Seine, Vosges) : nous ne pouvons pas faire l'impasse d'une large réflexion. Le choix des nouvelles solidarités vient compléter et enrichir l'auto-



dans les luttes avec comme objectif la réduction des inégalités.

Les travailleurs dans les PME aussi. Ce sont les plus nombreux. Il n'est pas facile de les organiser. Il nous faut adapter notre pratique car obtenir des droits nouveaux n'est pas suffisant. Le monde change, changeons notre syndicalisme.

Notre troisième axe c'est l'organisation de comités de chômeurs. Pour nous, c'est aussi cela, les nouvelles solidarités.

GÉRARD TIERSEN (FGE) : comme exemple de solidarité réussie, il y a les résultats obtenus à EGF depuis octobre 1981, où la réduction du temps de travail a permis la création de 3 400 emplois.

FRANCIS GUNTZ (Union régionale Alsace) : la solida-

rité n'est pas une découverte pour le mouvement syndical. Mais les anciennes méthodes, avancées par les uns, rattrapage par les autres, ne



répondent plus aux réalités d'aujourd'hui ; il est même difficile de maintenir les acquis. Les méthodes d'action doivent changer en conséquence pour mettre dans le coup toutes les catégories afin que l'action soit celle du plus grand nombre de travailleurs.

JEAN-PAUL OTHELET (Union régionale Lorraine) : une réelle coordination des deux pôles de la classe ouvrière, ceux qui ont un statut et ceux qui n'ont qu'un statut précaire ou rien s'impose. C'est le préalable à une réelle et efficace mobilisation.

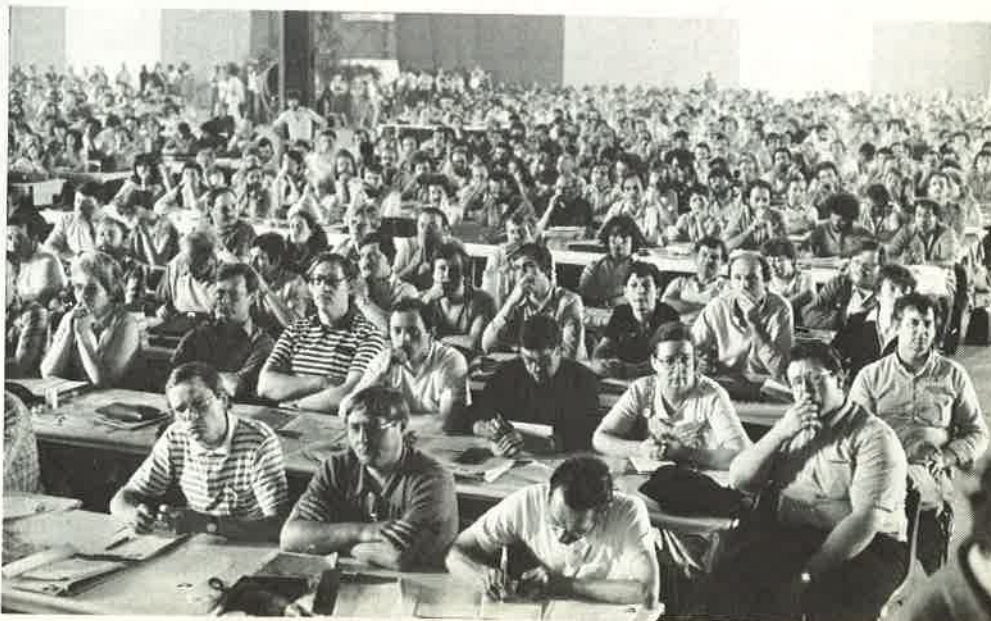
JEAN BROUTIN (Syndicat EGD de l'Île-de-France) : le rapport général parle peu des nouvelles solidarités alors que c'est un thème qui concerne directement les militants du congrès.

JEAN-CHARLES VIOLI (Syndicat des métaux de Faverges) : bien que chacun ait le mot de solidarité à la bouche « l'égoïsme va bon train ».

ALAIN TASCON (Syndicat national des impôts) : le congrès de Brest a voté les 35 heures sans perte de salaire, des actions pour l'emploi. Il y a eu peu de résultats, car la Confédération a refusé la globalisation des luttes et a entériné des

gestion. Il rassemble sous un seul thème nos revendications : bas salaires, hors statuts et droits nouveaux. Nous devons nous interroger sur notre place en tant que représentants des travailleurs dans la politique nouvelle de changement. Il ne faut pas rester en touche, en se contentant de crier au scandale, si la partie se termine mal.

DOMINIQUE CREPEL (Union régionale Nord Pas-de-Calais) : nous approuvons les orientations confédérales. Notre congrès régional de 1981 a proposé d'agir pour la réunification de la classe ouvrière selon trois axes : l'unification des travailleurs sur un site où les statuts des travailleurs, avec la sous-traitance, sont multiples. Une des responsabilités de la CFDT est la réunification



accords qui ne reposaient que sur des promesses patronales. Avec les « nouvelles solidarités », allons-nous prendre à l'un pour donner à l'autre, au profit des patrons ?

Nous ne sortons pas de la crise en faisant payer ceux qui en sont les victimes. L'action ne doit pas se faire sur une révision en baisse des revendications.

JEAN-PAUL ROCHER (Cinq syndicats de la Défense nationale) : le débat sur les nouvelles solidarités est essentiel pour créer des emplois. Cela suppose la réduction de la durée du travail, compensée partiellement à partir de 6 000 F ; la solidarité - chômage appliquée à tous ; le renforcement des comités locaux de l'emploi, la réduction du nombre de statuts des personnels. Il est souhaitable de reprendre l'unité d'action avec la CGT, qui l'a rompue avec des faux prétextes.

GÉRARD MARTEL (Union régionale Rhône-Alpes) : nous devons proposer des objectifs clairs, pour créer une dynamique sociale et avancer. Réunifier la classe ouvrière est un impératif. Pour vaincre le chômage, il faut une réduction du temps de travail, et fixer le seuil de la compensation salariale ; il faut peser sur le IX^e plan. Pour mettre en œuvre cette stratégie offensive, il faut des moyens : améliorer le fonctionnement de notre organisa-



tion, pour réduire le décalage entre la Confédération et les militants, mettre en œuvre le fédéralisme et développer l'interprofessionnel.

ANTOINE MOAL (Syndicat agroalimentaire du Finistère) : on peut parler théorie en restant pur et dur, mais avec deux millions de chômeurs, ce n'est pas de la théorie qu'il faut. La solidarité n'est pas un devoir, c'est une nécessité pour la classe ouvrière.

BERNARD ROYNETTE (Syndicat métaux et SGEN de Meurthe-et-Moselle) : la notion de solidarité est simple. Il reste à savoir qui doit payer la note. Si nous voulons réduire l'écart avec les plus défavorisés, il faut que tout le monde participe à l'effort de solidarité, y compris les salariés. Dans le même temps, une réforme de l'imposition et des mécanismes de redistribution s'impose.

acteurs du changement, ne pas tout attendre du changement politique ; c'était ça la resyndicalisation. Depuis le 10 mai, la CFDT a été plus souvent une force de propositions et d'actions pour une transformation en profondeur de la société. Mais pour cela il faut faire des choix en toute connaissance de cause, définir sans démagogie des revendications.

Le contact avec les jeunes conduit à mettre l'accent sur la nécessité de partager le travail et de travailler autrement. La syndicalisation en milieu féminin renforce cette conviction. Il faut remettre en cause notre syndicalisme majoritairement mâle et de travailleurs à statut protégé. Rien ne peut justifier l'économie d'un débat approfondi. Il faut que les projets soient débattus et pris en charge au plus près des travailleurs.

JEAN-CLAUDE BECQUET (Hacutex Roubaix-Tourcoing) : la Confédération s'éloigne des orientations de 70. Ceux qui ne voyaient pas clairement le recentrage à Brest ont compris avec le 17 juillet 1981. La Confédération n'a pas la volonté de mobiliser globalement les travailleurs. Les luttes par entreprises ne sont pas suffisantes.

Les militants veulent savoir clairement où l'on va. Le réalisme économique ne peut



conduire à une rupture avec le système capitaliste. Le réalisme économique, c'est baisser la barre de nos revendications. Il faut les regarder les contraintes économiques avec les lunettes d'un syndicalisme de classe, les résistances sont celles du patronat, plus vives qu'hier. Depuis le 10 mai, la Confédération a abandonné le terrain de l'action pour occuper celui des ministères.

MICHEL ESNAULT (onze syndicats Hacutex de Lorraine) : le protocole du 17 juillet est un mauvais tremplin pour la négociation et juste bon à donner de l'élan au patronat.

SERGE LEGOFF (Syndicat du livre-papier-carton de la région parisienne) : le protocole de juillet a obligé les syndicats à se confronter avec de vrais problèmes et il est abusif d'accuser tel ou tel d'être



manœuvré par le CNPF. Si l'on doit être exigeant à l'égard de la Confédération, il faut l'être aussi vis-à-vis de nous-mêmes.

JEAN-LOUIS GILLES (Syndicat de la construction-bois de Reims) : les bonnes orientations du congrès de Brest ont été oubliées, notamment le vote sur la réduction du temps de travail avec compensation intégrale. Mon syndicat refusera de voter le quitus en raison de son désaccord total avec la politique d'action menée au cours des trois dernières années.

BERNARD NOWAK (plusieurs syndicats santé, commerce, santé, PTT et communaux du Nord) : nous sommes inquiets quand Edmond Maire va parler à la radio ou à la télé. Pour les militants, c'est le régime de la douche écossaise : un coup on défend le gouvernement, un coup on l'attaque. Le protocole de juillet 1981 et l'absence d'accord unitaire pour le 1^{er} Mai 1982 sont condamnables.

NICOLE BERNARD (plusieurs syndicats santé, PTT, SGEN et EGF du Calvados) : les choix de la Confédération sont loin d'avoir les effets positifs attendus par les travailleurs, que ce soit en matière de durée du travail ou

La pratique de la CFDT

SERGE ROUX (Quinze syndicats santé de la Région parisienne) : le congrès ne répond pas à notre attente. On n'y trouve rien sur la rupture avec le capitalisme, sur les 35 heures sans perte de salaire. Où sont les embauches attendues ? Les récentes déclarations de Delors sur les sacrifices et l'austérité sont inquiétantes. Mais ce sont toujours les travailleurs qui en font les frais, qui paient les cadeaux au patronat. Qu'ont apporté les accords de juillet 1981 ? Il faut une sortie anti-capitaliste de la crise.

MARC GAGNAIRE (FGA) : à Brest, la CFDT a mis l'action syndicale au cœur du changement. En juillet 1981, elle a mis ses actes en conformité

avec ses orientations. Si le contenu des accords signés est très variable, il reste que le mouvement est enclenché. La dynamique se poursuit. A chacun son boulot : Confédération, branches, entreprises. La CGT a abandonné le terrain syndical de la réduction du temps de travail et les équipes CFDT se sont battues face à une CGT déchaînée. Cela a été un exercice salutaire. Le soleil ne se lève pas toujours du côté de la rue Lafayette.

Ce qu'on a été capable de faire pour réduire le temps de travail et créer des emplois, on le fera dans d'autres domaines.

HÉLÈNE GOUX SGEN Rhône-Alpes) : les travailleurs



d'emploi. La signature du protocole de juillet a été une erreur.

GASTON BESSAY (Fédération générale des transports et de l'équipement) : l'abandon de l'union des forces populaires est regrettable. Pour autant la critique de l'action confédérale se veut constructive.

DANIEL TORQUÉO (Fédération Hacuitex) : au cours des trois dernières années, la Confédération a été beaucoup plus présente par ses dossiers et ses prises de position que par ses propositions d'action. La CFDT ne fait pas actuellement un réel choix anticapitaliste. Le prochain Bureau national doit faire des propositions concrètes d'action avec des objectifs et des délais précis.

RAYMOND VACHERON (Syndicat Hacuitex du Puy) : la Confédération n'a rien compris tant pour la réduction du

temps de travail, l'emploi, l'unité d'action que pour l'analyse des réalités économiques de la crise.

PIERRE-OLIVIER AUBOUIN (Région Poitou-Charentes) : heureusement qu'il y a eu Brest et la resyndicalisation avant le 10 mai 1981. D'accord avec la stratégie confédérale, mais sur les suites effectives, notamment l'annonce du calendrier des 35 heures et le protocole de juillet 1981, il faut faire des réserves.

CATHERINE LÉGER (onze syndicats de l'Union parisienne des syndicats de la métallurgie) : aux divergences sur la forme avec la Confédération s'ajoutent désormais des divergences sur le fond, et en particulier



sur le protocole de juillet 1981 dont les suites sont très décevantes.

GUY AUDOUY (soixante-cinq syndicats de cheminots) : le

protocole a également eu pour effet négatif d'avoir cassé la dynamique unitaire. Nous ne voterons pas le quitus à la direction confédérale sortante.

JEAN-CLAUDE APARICIO (Union régionale Provence-Côte d'Azur) : estime que la Confédération « lance souvent le bouchon trop loin » et qu'elle s'est trompée de temps à autres.

MICHEL DULAC (Syndicat PTT du Rhône) : il faut une politique d'action CFDT claire, cohérente et partagée par tous. La CFDT a des responsabilités immenses. Il faut donc un syndicat de classe et démocratique.

ANDRÉ MOMIEN (sept syndicats de la Loire) : la crise continue et les patrons refusent d'investir. Les disparités se creusent entre les travailleurs. La mobilisation est le seul moyen de lutter contre cette situation. Mais la direction confédérale s'est trompée sur les patrons ; le protocole du 17 juillet a été une erreur. Il a créé un profond malaise. Il faut des revendications claires : les 35 heures sans perte pour les bas salaires. La réduction des inégalités, ce n'est pas la solidarité à la mode de Barre. Ce sont les travailleurs qui doivent en profiter.

ALAIN SANDEAU (sept syndicats FGE Rhône-Alpes) : notre vigilance par rapport à la Confédération s'est exercée sur trois plans : la dimension politique de l'action, l'autonomie de décision de la

CFDT, l'unité d'action. Nos adhérents ont augmenté de 18 %. Nous élaborons, avec l'Union régionale, un plan énergétique régional.

JEAN-PAUL HALGAND (Syndicat des caisses d'épargne) : la signature du protocole d'accord de juillet 1981 est antidémocratique, car contraire à la résolution du congrès de Brest. Face au patronat qui pratique le sabotage économique, la CFDT doit impulser une nouvelle dynamique de mobilisation, pour imposer aux patrons la



satisfaction de nos revendications. Mais il faut d'abord maintenir les acquis. Ce n'est pas aux travailleurs de brader ce qu'ils ont arraché par leurs luttes.

Pour que le rapport de forces bascule dans le camp des travailleurs, l'unité syndicale, notamment avec la CGT, est essentielle.

MARC NAELTEN (SGEN, Créteil) : le congrès ne per-



met pas un vrai débat démocratique, il est même largement verrouillé. Les orientations proposées sont en contradiction avec les positions fondamentales de la CFDT. La CFDT est restée muette face aux cadeaux faits aux patrons, au nucléaire, à l'accord sur le gaz soviétique. Quant aux nouvelles solidarités, il s'agit en fait de nous faire accepter une austérité de gauche. C'est un détournement de nos acquis, alors qu'il existe des revendications offensives, comme la lutte contre les heures supplémentaires.

CLAUDE MARAIS (Syndicat des banques de Paris) : dans notre secteur, la diversité est la règle. Notre problème est donc d'unifier les revendications et de trouver des pratiques syndicales communes. Or, ce congrès est à côté de notre réalité. Selon la Confédération, tout repose sur la négociation, mais chez nous, avec qui ?



Aucune discussion n'a été possible. La Confédération semble ignorer que les syndicats sont capables de négocier, et fixe le détail des revendications, limitant ainsi notre champ d'intervention.

ALAIN CRISTOFOL (PTT Midi-Pyrénées) : depuis Brest, la Confédération ne parle plus de certains thèmes. Le discours autogestionnaire cache mal les carences des structures. Les nouvelles orientations sont soutenues par *Syndicalisme*, véhiculées par les médias. La Confédération a trop tendance à pratiquer la politique du fait accompli. Le débat sur les nouvelles solidarités est conclu avant d'avoir eu lieu. En mettant les fonctionnaires en positions d'accusés, la Confédération entretient un climat malsain.

Nous ne sommes ni dans l'attente du grand soir, ni avides de grand-messes. Toutes les structures CFDT sont des structures d'action depuis la section jusqu'à la Confédération.

PIERRE BOBE (Syndicat chimie de la région parisienne) : la victoire de la gauche ne règlera pas tout. Il faut éviter le danger d'être un rouage du pouvoir politique, et ce par l'action syndicale. Nous devons agir et proposer en toute autonomie. Cela nous oblige à prendre des risques, à innover, à préciser nos objectifs.

L'action menée sur la réduction du temps de travail a enclenché des débats, nous a obligé à formuler des propositions concrètes plus proches des réalités. Pour combattre les inégalités, il faut de nouvelles solidarités. Nous pensons que la CFDT saura orienter une société en pleine mutation.

GEORGES GRANGER (FGM) : le protocole d'accord du 17 juillet a permis de dynamiser l'action de la FGM à un moment où l'attentisme était de rigueur. Il a permis de négocier et a provoqué des progrès aux élections et la création de nouvelles sections. Des difficultés existent pour réduire les inégalités : les affirmations rapides sur le maintien des acquis, par exemple. Il nous faut donc renforcer nos explications et



trouver des lieux de confrontation entre organisations.

YVON QUEMENEUR (Syndicat commerce et services des Yvelines) : le protocole du 17 juillet 1981 sur la réduction du temps de travail a permis une dynamique positive. Les syndicats se sont bien insérés dans l'action en diffu-



sant l'information, en débattant avec les travailleurs, en négociant l'application des accords dans l'entreprise.

JOSEPH DUPRAT (neuf syndicats PTT de la Région parisienne) : la Confédération doit avoir une politique d'action revendicative digne de ce nom. Il faut redonner au syndicalisme capacité de réflexion, d'action, mettre en accord paroles et actes. Il faut impulser un processus irréversible de transformation vers le socialisme autogestionnaire. Il faut lutter pour réduire les inégalités : des emplois stables pour tous, la réduction de la durée du travail sans diminution du pouvoir d'achat, le contrôle sur la politique industrielle, la démocratie interne. L'unité d'action avec la CGT est centrale.

LOUIS ALLARD (Union régionale Pays de la Loire) : malgré des critiques, normales, l'UD juge positivement l'action confédérale. Celle-ci doit maintenant aborder concrètement le problème des droits syndicaux dans leur dimension interprofession-

nelle. C'est une bagarre importante à mener et à gagner.

Il faut une revendication plus offensive en ce qui concerne le SMIC. Quant à la réduction du temps de travail, le slogan de la compensation intégrale sonne faux. Pour être crédible, surtout aux yeux de ceux qui sont confrontés au chômage, il faut confronter nos positions pour arriver à une position interprofessionnelle de façon à ne pas accroître les disparités entre le privé et le public.

JEAN-RENÉ MASSON (Fédération santé-sociaux) : il n'y a pas d'alternative crédible à la politique que nous avons définie à Brest. La confiance que les travailleurs font à la CFDT est un élément important, et les récentes élections professionnelles dans les hôpitaux publics placent la CFDT au premier rang. Cela est dû au travail de nos équipes et aux po-



sitions CFDT sur la réduction des inégalités et les nouvelles solidarités. Maintenant, il faut avancer pour éviter le repli corporatiste. ■

Le fonctionnement de la CFDT

DANIEL REMOND (douze syndicats de Loire-Atlantique) : les militants ont l'impression de ne pas être entendus. Seule la tête, à Paris, serait capable de comprendre les aspirations de la base et de les exprimer. Comment débattre avec les travailleurs, quand on découvre la pensée de l'organisation à travers les médias ? Nous ne voulons pas rester les spectateurs des pensées parisiennes, nous voulons être enten-

dus, informés suffisamment tôt. C'est ainsi que disparaîtra la méfiance des militants. Il faut donc renforcer les liens entre les syndicats et la Confédération.

DENIS TONNERRE (Fédération des PTT) : la Confédération cherche à s'adresser à l'opinion par-dessus la tête des militants, en utilisant les médias et des pratiques présidentielles. Il ne faut pas mépriser les corps intermé-

diaires que sont les équipes de militants. La CFDT reste plus un mouvement qu'une organisation s'appuyant sur le travail quotidien de militants motivés. Nous devons tenir un langage compréhensible, avoir une pratique et une organisation attractives.

ROBERT ANSART (Syndicats chimie de Picardie) : le fédéralisme et la complémentarité des structures sont



nécessaires, mais certaines unions régionales ou fédérations se transforment en bastions, sont de mini-confédérations où se reconstituent des clivages qui nuisent à l'efficacité collective et déforment la démocratie syndicale.

ANDRÉ DORLÉANS (Union régionale Aquitaine) : il faut une meilleure représentation des petites régions ou fédérations dans les instances confédérales, en particulier

au Conseil national. La CFDT n'a rien à gagner à marginaliser les petites organisations.

JEAN-PIERRE MOUSSY (Fédération de la banque) : le fonctionnement de la CFDT s'altère d'année en année, avec un syndicalisme-spectacle au sommet et des structures intermédiaires devenant des « boîtes aux lettres » ou des amortisseurs. La CFDT ne doit pas être un parti présidentiel, mais une organisation de masse.

FRANÇOISE ROUZIES (Syndicat des métaux de Fos) : il y a eu mauvaise préparation du congrès, avec le refus de la direction confédérale de prendre en considération beaucoup d'amendements pourtant intéressants par leur richesse et leur diversité. Les débats sont trop escamotés.

JEAN-PAUL BOURNE (sept syndicats chimie Rhône-Alpes) : les positions confédérales et fédérales sont pri-



ses contre la volonté majoritaire des syndicats. Les accords, comme celui du 17 juillet, ne sont pas conformes aux orientations de Brest. La priorité, maintenant, c'est de débattre avec les travailleurs. Mais si la Confédération continue à avoir réponse à tout à la place des militants, nous nous orienterons vers un réformisme autogestionnaire avec le fonctionnement de la CGT et les revendications de FO.

sommes pour un syndicalisme piétonnier, non doctrinal et pas missionnaire non plus.

ALAIN PLAUD (Syndicat du commerce de Nantes) : il est difficile de s'implanter dans les PME, vu la peur de la répression. Mais il y a des résultats avec la mise en place de permanences pour les travailleurs d'entreprises de sous-traitance et l'aide de l'interprofessionnel.

YVES LICHTENBERGER (Fédération générale services-livre) : la faiblesse du syndicalisme français est le signe d'une société trop centralisée, trop autoritaire. Il



La syndicalisation

GÉRARD MILLET (six syndicats des Deux-Sèvres) : dans un département comme le nôtre à majorité de PME, l'action syndicale est difficile à mener. C'est pourquoi il est important de développer le droit syndical dans les PME

ainsi que le droit syndical interprofessionnel.

Le rôle d'activité publique du syndicalisme doit être reconnu. Il faut lutter contre un syndicalisme à deux vitesses, où les bastions avancés auraient un rôle moteur. Nous

faut s'adapter aux aspirations nouvelles, aux mutations du salariat. La CFDT, qui a su être une force de proposition, doit aussi devenir une force de mobilisation.



BERNARD ANDRIEU (Union régionale Haute-Normandie) : trop d'équipes syndicales ont un horizon limité, celui de leur entreprise. Il faut aussi apprendre maintenant à se servir des outils nouveaux comme les comités locaux de l'emploi ou rénovés comme les comités économiques et sociaux régionaux.

CHRISTIAN SANDER (Syndicat parisien du bâtiment) : il faut développer la solidarité à l'intérieur de la CFDT. Cela passe par une rénovation de la charte financière assurant aussi aux syndicats les moyens de vivre ; une péréquation des moyens autres que financiers entre les syndicats doit être envisagée.

GUY ROY (treize syndicats chimie des Pays de la Loire) : la syndicalisation est un moyen important pour faire prendre en compte nos objectifs. Notre pratique syndicale doit se modifier pour que l'adhérent soit autre chose qu'un « payeur ». Les travailleurs n'adhèrent pas à une



organisation où il y a des cloisonnements. Il faut abattre les barrières pour rassembler les travailleurs. Ainsi, sur les nouvelles solidarités, nombre d'entre nous confondent rente de situation et acquis de classe.

LOUIS GÉRARD (quatre syndicats santé de Bretagne) : la mobilisation est difficile, mais il ne faut pas reporter ses difficultés sur d'autres. Les syndicats santé de Bretagne ont réalisé une progression importante. C'est dû à une pratique syndicale quotidienne, concrète, ancrée sur le terrain, qui ne se base pas sur des dogmes. La stratégie confédérale suivie depuis Brest est la bonne, elle est la seule possible pour mobiliser les travailleurs.

MANUEL RISPAL (Construction-bois, Haute-Garonne) : la gauche au pouvoir cela pourrait donner des possibilités sur le droit syndical aux travailleurs des PME. Dans le privé, il est difficile de s'organiser et les militants sont écrasés par des tâches multiples. Les moyens égale-



ment manquent. Quinze heures de délégation dans l'entreprise, mais zéro pour le secrétaire du syndicat qui voudrait bien pouvoir travailler seulement 40 heures. Des moyens supplémentaires, déjà évoqués par la Confédération, devraient être dégagés

pour renforcer la syndicalisation.

LOÏC RICHARD (Services-commerce de Rennes, Brest, Saint-Brieuc, Lorient) : si nous voulons un syndicalisme de masse, il faut casser la dynamique des petits groupes de gens motivés. Soyons ambitieux, car un million d'adhérents c'est la misère ; c'est dix millions qu'il nous faut ! Nous avons syndiqué les coiffeuses de Rennes et de Brest en modifiant notre pratique vers un milieu fermé au syndicalisme.

JACQUES BROSSAUD (Chimie, Lacq) : nous devons nous préoccuper davantage des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité avec les droits nouveaux. Mais avant, il conviendrait de se poser la question des acquis des luttes passées. A qui appartient le droit syndical, alors que la loi ne résoud pas tout ? Et pour avancer, comment faire l'unité avec toutes les autres organisations ? Il reste beaucoup à faire comme avec les comités locaux de l'emploi où la CFDT est quasiment seule à faire des propositions. ■

Thèmes d'action et catégories

GERMAIN PAULUZZI (Agroalimentaire, Roye) : l'accord dans le sucre signé par la CFDT a permis d'avancer plus qu'en quarante ans sur la durée du travail. En 1976, l'horaire de 40 heures a été mis en place, à présent les 37 heures ont été obtenues en dix fois moins de temps avec compensation de salaire à 99,6 %. Pas suivie au plan national par la CGT, la CFDT l'a été dans les entreprises où ses sections ont demandé l'application de l'accord. Celui-ci a permis la création de 5 % d'emplois en plus et de transformer des contrats temporaires en emplois permanents. Du coup ces travailleurs ont adhéré à la CFDT. 130 sur 160 saisonniers se sont syndiqués.

DANIEL SCHREIBER (Hacul-tex, Haut-Rhin) : concernant la politique industrielle, il faut se battre pour garder toute la filière textile, agir pour l'emploi et pour l'indépendance de ce secteur, face aux firmes multinationales.



Sur la réduction du temps de travail, il faut aller le plus vite possible à 35 heures, compensées jusqu'à deux fois le SMIC. Le plan d'action, au niveau confédéral, sur les aménagements du temps de travail n'a pas aidé - la construction du rapport de forces.

ALAIN GUILBAUD (Métaux Le Mans, Hacul-tex et Commerce Sarthe) : la priorité à l'emploi oblige à parler du

partage du revenu, à avoir le courage de décider des orientations crédibles et capables de mobiliser les travailleurs. Nous revendiquons un SMIC à 3 900 F, alors soyons clairs et exigeons une compensation intégrale jusqu'à ce chiffre.

Au-delà, il doit y avoir négociation dans le cadre de la masse salariale qui doit être maintenue, pour permettre la création d'emplois. Des millions de travailleurs et de travailleuses non syndiqués attendent du concret du syndicalisme, une société plus juste et plus égalitaire.

PATRICE BÉGHAIN (SGEN) : les conditions de notre action sont modifiées. Nous avons cependant un lourd héritage à gérer de corporatisme et



d'immobilisme. Mais c'est tous ensemble dans la CFDT que nous ferons reculer l'échec scolaire. Il ne suffit pas de répéter que l'école c'est l'affaire de tous il faut inventer des modalités pratiques d'intervention sur l'école.

Nous devons nous saisir des espaces de liberté pour impulser notre politique de changement vers l'autogestion. Car ce que nous avons acquis jusque-là, nous l'avons acquis par notre action.

AMÉLIE SANDER (Fédération de l'enseignement privé) : le gouvernement se saisit avec trop de lenteur du dossier du service public unifié de l'éducation, alors que le changement dans l'école est stratégique. Il faut passer maintenant aux propositions, alors que le patronat a la part la plus belle dans l'enseignement privé, et fait de sa position une base de départ pour l'opposition et le maintien des inégalités.

DIDIER CALONNE (SGEN, Lille) : après la tentative de

sortir un « numéro spécial Ecole » de *CFDT-magazine* qui n'a pas été un grand succès, les interventions de la Confédération pour que l'école soit l'affaire de tous ont été bien accueillies. Il faut qu'elle soit mieux prise en charge au niveau de l'interprofessionnel.

Quant aux nouvelles solidarités d'accord, mais où se situe la barre ? Qu'en est-il de la compensation salariale, de la cotisation des fonctionnaires ? Il faut s'exprimer clairement à ce sujet.

FRANCIS PHILIPPE (Sect syndicat métaux Nord Pas-de-Calais) : la CFDT considère-t-elle la formation au même titre que les autres enjeux ? Quelle place lui donne-t-on ? Quelle est notre pratique syndicale ? La formation est trop souvent laissée aux patrons, aux seuls enseignants et formateurs. Elle est encore trop l'affaire de spécialistes, de militants isolés ou dispersés. La formation des jeunes est un enjeu de la société de demain et l'avenir du syndicalisme.

JEAN DUBREUIL (Syndicat de la police parisienne) : la défense des libertés reste une priorité. Il convient de rester vigilant à l'égard de l'évolution de l'institution policière. La Confédération n'a pas pris position sur le rôle et la fonction de la police avec un gouvernement de gauche. Il est temps qu'elle le fasse.

JEAN-MARIE SPAETH (regroupement de syndicats de mineurs) : à la suite de mai

1981, il y a eu des avancées mais aussi beaucoup d'insuffisances. Le gouvernement n'a pas tenu ses promesses dans le débat sur la politique énergétique. La CFDT n'a pas été capable d'infléchir cette politique. Le rapport de forces a été insuffisant. Nous n'avons jamais réussi sérieusement à mobiliser les travailleurs, ni avant ni après le 10 mai.

Nous devons nous interroger sur notre capacité à mobiliser les travailleurs sur les problèmes économiques et technologiques qui sont fon-



damentaux. La CFDT a un projet énergétique global. Les débats du IX^e plan doivent être l'occasion de remettre en cause la politique actuelle au niveau régional, au plus près des travailleurs.

JACQUES NODIN (Fédération Interco) : la centralisation et ses nombreux excès entravaient la vie démocratique du pays. Depuis mai 1981, la décentralisation est



un enjeu pour les travailleurs des collectivités locales et une chance nouvelle pour l'action syndicale. La CFDT se bat aussi pour un nouveau statut de la Fonction publique locale. La décentralisation est un élément essentiel du socialisme autogestionnaire.

PAUL PLAGNE (Union régionale Bourgogne) : les limites de la décentralisation dans sa forme actuelle sont réelles, et elle offre de nouveaux pouvoirs à la droite dans les régions et départements où elle est majoritaire.

SIMONE MALAQUIN (Union confédérale des retraités) : les retraités ne veulent pas être traités en irresponsables. On assiste à trop de prises en charge « paternalistes ». Amicales, comités d'entreprise, clubs trop souvent animés par la droite, proposant des activités, plus anesthésiantes que mobilisatrices. Aujourd'hui l'UCR a des délé-

gués dans dix-neuf régions. En deux ans on compte cinquante-huit nouvelles organisations. Des liens sont créés dans les régions et les fédérations et souvent les retraités ont voix délibératives dans des congrès.

Aujourd'hui, l'UCR est en état de mener des actions seules, qui s'inscrivent dans la démarche autogestionnaire de la CFDT. Les retraités ont une place de citoyens dans la société. Six millions de retraités sont électeurs pour la Sécurité sociale. Ce sera l'occasion d'y confirmer la place des retraités CFDT à côté des travailleurs salariés.

PIERRE VANLERENBERGHE (Union confédérale des cadres) : les ingénieurs et cadres CFDT sont solidaires des autres catégories de travailleurs dans la lutte pour l'emploi et les droits nouveaux. Encore faut-il admettre des solutions adaptées aux situations de chacun, être crédible au point de vue économique, être reconnu comme un acteur du changement. Si chacun a des droits, il a aussi des devoirs et réciproquement.

FRANÇOIS YVERNEAU (Syndicat des transports de la Somme) : l'action syndicale dans le domaine d'activité aux conditions sociales



particulières que sont les routiers, est particulièrement difficile.

PIERRE DELAUD (Syndicat de l'hôtellerie-restauration de Paris) : certains comités d'entreprise tombent dans le travers de l'appel à la sous-traitance, les militants CFDT doivent l'éviter.

JANINE KIRMAN (Syndicat hacultex de Paris) : les travailleurs immigrés sont face au patronat, mais aussi face à une législation rétrograde.



Les critères retenus par le gouvernement pour la régularisation de la situation des « sans-papiers » sont critiquables et il faut s'opposer à la généralisation des visas pour les étrangers.

CHRISTIAN SANDER (Syndicat parisien du bâtiment): concernant les immigrés, il faut passer d'une démarche

d'assistance à une prise de responsabilité dans l'organisation syndicale. La commission nationale immigrée n'a pas fonctionné de façon satisfaisante. Les priorités devraient être: égalité des droits dans le travail et des droits sociaux, carte unique pour tous, sans limitation de la durée du séjour, chasse au travail clandestin. ■

pléxée à l'égard de la CGT, ce qui ne doit pas se confondre avec une tentative de l'isolement, laquelle serait une position dangereuse.

GASTON BESSAY (Fédération générale des transports et de l'équipement): la Pologne sert trop de justification à la rupture de l'unité d'action. Il ne faut en tout cas pas la faire avec certaines organisations qui ne se situent pas dans la gauche. La CFDT doit prendre des initiatives pour relancer l'unité

urgent que la CFDT et la CGT se retrouvent.

GÉRARD DUTARTRE (Syndicat des douanes): notre expérience montre la nocivité des positions confédérales sur les droits acquis. Elles offrent au patronat une occasion unique de les remettre en cause. Jusqu'ici, tout ce qui a été obtenu l'a été dans l'unité d'action avec la CGT, parce que c'est la seule organisation présente sur le terrain des luttes. Or on nous propose un changement d'alliance, qui revient à nous aligner sur des syndicats qui sont du côté des patrons. Il faut maintenir le cap sur l'unité privilégiée avec la CGT, même et surtout lorsque c'est difficile.

JEAN-PIERRE BOBICHON (Union régionale parisienne): quelle unité voulons-nous? la CGT a choisi de rompre l'unité d'action avec la CFDT et, quel que soit l'avenir, nous ne pouvons l'oublier. Nous ne voulons ni d'une unité d'action à tout prix, comme une mystique, ni de l'isolement. Ne construisons pas d'unité de façade et assumons notre autonomie. Il ne faut faire aucune concession de fond sur les enjeux stratégiques de l'unité d'action.

GUY BARBIN (Syndicat national du transport aérien privé): en atténuant les conséquences de la crise et en priorisant la recherche du compromis avec le patronat, la Confédération a renforcé la CGT dans son attitude sectaire. Ce défaut d'unité nuit à la mobilisation. Pendant ce temps, le patronat conserve tous les pouvoirs. La CFDT doit proposer la lutte dans l'unité d'action, avec la CGT en priorité. ■



d'action, surtout face à la remontée de la droite.

CATHERINE LÉGER (onze syndicats de l'UPSM): on ne doit pas laisser la CGT s'enliser dans son sectarisme. La stratégie unitaire permet un rapport de forces et un capital de confiance comme le montre actuellement l'exemple de Citroën.

JEAN-PIERRE MOUSSY (Fédération de la banque): l'expression autonome de la CFDT est systématiquement recherchée, l'union des forces populaires est « rangée au placard » et l'action inter-syndicale est considérée comme « anar ou archéo »: tout ceci est regrettable. Il est

L'unité d'action

CLAUDE GASPARD (cinq syndicats PTT-Aquitaine): les erreurs de 1936 se renouvellent en 1982. La division de la classe ouvrière prend le pas sur la lutte des classes et met le changement en péril. Le PC joue la solidarité gouvernementale, mais avec prudence, pour garder toute chance de retrouver sa prédominance. Le PS, tiraillé par le débat interne, apparaît peu sûr de ses choix, et en particulier en matière économique (cadeaux au patronat). La droite relève la tête, réussit à mobiliser et entrave le changement.

Le mouvement syndical reste divisé et l'arme au pied. Les travailleurs sont renforcés dans leur situation d'attentisme. Il faut développer notre organisation pour la rendre capable d'interpeller la CGT et lui proposer une démarche collective. Et cela dès son 41^e congrès.

ALEXANDRE COL (Syndicat métaux d'Annecy): la CGT n'est pas l'organisation la plus importante. Avec un tel qualificatif, on lui fait une publicité excessive. La CGT dénigre la CFDT et, depuis l'accord du 17 juillet, il est difficile d'être unitaire malgré

nos efforts. Le manque d'unité entame la crédibilité de l'action syndicale d'autant qu'il ne s'agit pas seulement de querelles d'état-majors. Il ne faut céder sur rien à la CGT. Mais fermeté ne veut pas dire prendre son parti de la division syndicale. La CGT est notre partenaire syndical logique mais pas à n'importe quel prix.

MICHEL DUTHOIT (Union régionale Bretagne): nous nous étonnons d'entendre parler de l'unité d'action comme d'une valeur quasi-religieuse. L'unité d'action c'est une pratique quotidienne et elle nous est favorable. L'unité pour l'unité, c'est abandonner notre projet social, c'est réduire l'action syndicale à être une masse de manœuvre des partis politiques.

Considérer a priori la CGT comme ayant droit, par sa nature dite « de classe », à cette unité d'action sans examen préalable de son attitude et de ses positions, c'est en fait légitimer son rôle de courroie de transmission. C'est pourquoi nous nous retrouvons dans cette « déconfessionnalisation » entreprise à l'égard de l'unité d'action.

MICHEL ESNAULT (onze syndicats Hacultex de Lorraine): l'unité d'action est indispensable avec la CGT, seul partenaire réellement présent sur le terrain.

RÉGIS VERSAUD (Syndicat des assurances de la région parisienne): il y a dans notre secteur d'activité de gros problèmes avec la CGT et l'unité d'action ne doit pas être réalisée à n'importe quelle condition.

GÉRARD TIERSEN (Fédération gaz-électricité): il faut une unité d'action décom-



Vis-à-vis du gouvernement

LUCIEN LUTRINGER (mines de potasse d'Alsace): notre démarche n'a pas toujours été facile. Nous avions un projet mais pas les moyens de le réaliser. La victoire de la gauche nous donne une chance. C'est une condition nécessaire mais pas suffisante. Il faut apprécier les possibilités de convergence, d'avancées possibles, par

exemple sur la réduction du temps de travail; il faut débattre des politiques industrielles. Il y a aussi beaucoup à faire pour changer la répartition des pouvoirs dans l'entreprise.

Nos actions s'inscrivent dans une situation nouvelle. Nous ne devons pas avoir de complexe sur la négociation. L'essentiel est de débattre

démocratiquement avec les travailleurs.

MARYVONNE MAGAUX (Syndicat des communaux du Finistère) : la relation entre élus de gauche et organisations syndicales dans les communes peut être rapprochée de la relation syndicats-gouvernement. Il y a eu, depuis les municipales de 1977 et depuis mai 1981, des avancées indéniables. Cependant les situations sont différentes. Certains maires de gauche ont du mal à admettre qu'ils ne sont pas eux-mêmes les représentants des travailleurs et considèrent les organisations syndicales comme des forces d'appoint. Ils acceptent mal que nos revendications troublent leur tranquillité d'élus.

Face à eux, portons-nous avec assez de vigueur nos revendications ? Il est nécessaire d'affirmer clairement notre autonomie, confédéralement et localement, et d'autant plus que la décentralisation va augmenter les pouvoirs locaux.

JEAN-PAUL OTHELET (Union régionale Lorraine) : l'arrivée de la gauche au pouvoir est une des conditions du passage au socialisme. Il y a depuis un an des progrès et aussi des insuffisances, mais ces dernières ne doivent pas nous amener à commettre



l'erreur de renvoyer la gauche et la droite dos à dos.

GILBERT MARSAC (Syndicat de l'exploitation agricole de Seine-Maritime) : le bilan particulièrement lourd de la droite interdit d'attendre

trop du nouveau pouvoir. Il ne pourrait y avoir qu'une dictature qui aurait les moyens de décider de tout, tout de suite.

CHRISTIAN MARQUETTE (FUC) : il faut se soucier de la mobilisation des travailleurs qui demeure faible alors que le patronat fait tout pour bloquer les avancées sociales. Associer les travailleurs à l'élaboration des réformes est aussi une autre nécessité, surtout quand elles concernent les droits nouveaux. Or, à ce sujet, il y a eu un mois de concertation alors que la loi est passée un an après.

Il faut trouver des convergences avec les pouvoirs publics, mais cela suppose d'associer les militants aux discussions et non seulement les responsables. La Confédération devrait se soucier de lancer le débat sur les droits nouveaux. ■

ÉLISABETH REY (Syndicat santé-sociaux du Doubs) : la résolution sur la mixité pose un problème, celui de l'absence des femmes dans les structures de direction, mais nous sommes en désaccord avec la solution proposée. Elle fixe un quota qui accorde aux femmes un strapontin dans le Bureau national.

La CFDT doit prendre en charge les problèmes des



La mixité

JEAN-PIERRE BOBICHON (Union régionale parisienne) : il faut avancer vers la mixité. Il faut enfin passer des discours aux actes. C'est un acte politique révolutionnaire. Malgré des tentatives courageuses de féminisation

naturelle de l'organisation, le décalage s'accroît. Nous sommes héritiers d'une situation où le syndicalisme a été fait par des hommes et pour des hommes. Alors prenons les décisions historiques qui s'imposent.

femmes tels ceux sur le temps partiel, la gratuité de l'IVG, les discriminations sexistes sur l'emploi, le développement d'équipements collectifs pour la petite enfance. La CFDT ne doit pas se couper de la réflexion menée ailleurs dans le mouvement des femmes. ■





La réponse d'Edmond Maire

« Quand on voit l'accueil fait actuellement aux orientations de la CFDT dans les entreprises et les administrations, qui peut dire que la classe ouvrière n'est pas disponible pour prendre ses responsabilités, construire de nouvelles solidarités, changer le travail et la société, avancer dans le socialisme autogestionnaire ? Mais qui peut dire aussi que nous, militants, avons mis partout nos montres à l'heure du changement, à l'heure de l'innovation hardie, à l'heure du débat autogestionnaire de masse pour bousculer les pesanteurs, les corporatismes, les habitudes confortables ? (...) »

Aujourd'hui, alors que la crise bouscule le monde, que les certitudes vacillent, que des mutations rendent possible l'émergence de pistes d'action et de transformation nouvelles, et alors qu'un pouvoir politique d'orientation socialiste gouverne notre pays, allons-nous rester collés à la glaise du passé par le poids de nos semelles de plomb ? Ou allons-nous saisir les opportunités, bouger, changer notre syndicalisme pour faire éclorre ce que, patiemment, des décennies de lutte syndicale ont semé ? Oui, camarades, la réponse est entre nos mains – les mains des 150 000 militants de la CFDT – si nous sommes capables de dépasser nos débats parfois étroits et de faire éclater nos énergies, pour mettre en mouvement le million d'adhérents CFDT, nos millions de sympathisants et, au-delà, la classe ouvrière de notre pays.

Déjà, la discussion générale de ce congrès marque un progrès important par rapport à nos débats de Brest. Rappelez-vous, il y a trois ans, la discussion s'était centrée pour ou contre des intentions, pour ou contre une politique d'action que nous venions

juste de définir. A ce congrès, au contraire et pour la première fois peut-être avec cette intensité, la discussion a été nourrie d'une pratique concrète, d'un engagement des équipes syndicales dans une véritable politique d'action. Nous n'avons pas assisté comme à Brest à un débat presque exclusif entre le Bureau national et une partie des syndicats, ceux qui se retrouvaient le moins dans les orientations proposées. Nous avons vécu une confrontation positive entre organisations confédérées où syndicats, fédérations, unions régionales, Confédération étaient impliqués par une pratique enrichissante.

Il faut cependant regretter que, dans leurs interventions, un petit nombre de camarades n'aient visiblement pas cherché à progresser vers une synthèse commune et se soient limités à exprimer une opposition radicale à la stratégie confédérale. Pour ceux-là, le bilan du congrès de Brest se résume à un échec total et le réformisme de la Confédération n'a d'égal que le réformisme du gouvernement. Je voudrais dire à ces camarades que nous préférierions, et de loin, non pas qu'ils se rallient à des positions qu'ils ne partagent pas, mais qu'ils entrent dans le débat syndical avec une ouverture d'esprit, un respect des faits et un minimum de fraternité qui seraient profitables à tous.

Vous êtes pour le socialisme ? Nous aussi. Pour l'autogestion ? Et nous donc, et comment ! Alors enrichissons-nous dans un débat franc et serein au lieu de fuir les problèmes difficiles dans un discours qui se veut pur et dur mais qui ne fait pas bouger la réalité d'un pouce.

Cela dit, merci aux très nombreux intervenants qui ont enrichi le débat,

y compris à travers un bon nombre de critiques constructives. (...)

Le fonctionnement

Je voudrais commencer cette réponse en parlant de notre fonctionnement démocratique. Car les méthodes comptent autant que le contenu, la fin n'est pas séparable des moyens.

Le premier aspect concerne le poids et le rôle de la Confédération. Nous avons été saisis dans le débat de demandes contradictoires. Certains souhaitent que la Confédération augmente son rôle d'impulsion et de coordination de l'action. Ils ont donc dû se retrouver dans les propositions d'action confédérale faite par le BN au congrès sur la durée du travail et sur les droits nouveaux. D'autres, plus nombreux, ont regretté que la Confédération pèse de plus en plus au détriment des autres organisations confédérées et que l'élaboration collective se concentre au plan confédéral. (...)

La première réponse de fond que nous devons apporter, se trouve dans le développement des luttes sociales, sur le terrain, face à l'ensemble des centres de décision, c'est-à-dire en mettant en œuvre avec plus de détermination le fédéralisme qui est à la base de notre conception du fonctionnement démocratique. Le BN sortant a travaillé à plusieurs reprises sur cette question. Comment développer la capacité d'initiative, de proposition, d'action de chaque syndicat, de chaque fédération, de chaque union régionale ? Cela passe par un effort soutenu de formation des militants, à la capacité d'analyse et à l'audace dans la proposition, au choix d'une politique d'action qui, tout en

convergeant vers les priorités confédérales communes, prend en compte, de près, la spécificité du terrain.

Après avoir souligné le lien entre le développement du Fédéralisme et la politique d'action confédérale, Edmond Maire poursuit : Au plan confédéral, le BN a voulu que, dans son rôle d'élaboration et d'impulsion, la Confédération s'appuie davantage sur l'activité des fédérations et unions régionales. C'est ce qui a été fait depuis juin dernier pour mettre au point les principales propositions confédérales en direction du nouveau pouvoir politique. Après ce congrès, nous avons prévu de constituer un groupe de suivi du fonctionnement démocratique et composé de plusieurs membres du Bureau national et de la Commission exécutive.

Plusieurs organisations ont dit, dans le débat du congrès, que la confrontation interne devait mieux prendre en compte l'apport spécifique de tous, même quand leur nombre d'adhérents est moins grand. C'est notre volonté. Comme c'est aussi notre volonté d'écouter les opinions différentes, de nous en enrichir. C'est vrai que ce n'est pas toujours facile. On peut s'améliorer mais il est également souhaitable que les organisations qui se situent en attitude critique assument sereinement leur désaccord d'un moment et qu'elles ne se sentent pas mises en cause quand on répond à leurs critiques. Car, finalement, nous le savons bien, quand il s'agit de l'essentiel, des libertés, de la conception du syndicalisme, de nos options fondamentales, la CFDT retrouve une homogénéité qui sur-

prend ceux qui prennent pour une tempête nos querelles dans un verre d'eau.

Les déclarations du secrétaire général ont plusieurs fois été mises en cause comme source de perturbations dans le fonctionnement des syndicats. (...) Une déclaration dans les médias ne fait jamais problème quand elle rencontre un accord général — pensons par exemple à celles qui concernaient Solidarnosc —. Par contre, plus on est en désaccord sur ce qui a été dit, plus on s'estime perturbé et plus on a tendance aussi à mettre alors en doute le fonctionnement démocratique.

Mais il faut aller au-delà de cette constatation. La rapidité et l'impact de masse des médias mettent en difficulté l'information syndicale interne, bien plus lente et qui touche un public bien plus restreint. Pour tenir compte de cette difficulté, le Bureau national a plusieurs fois, depuis trois ans, décidé d'informer les militants de décisions prises avant d'en saisir l'opinion publique. Mais pour être efficace, cette méthode suppose qu'effectivement les organisations confédérées saisissent les adhérents et les travailleurs des problèmes posés. (...)

Ayant développé l'exemple de l'intervention confédérale sur la compensation de la réduction du temps de travail, Edmond Maire conclut : Et puis, je demande, en particulier à ceux de nos camarades qui regrettent que les responsables confédéraux s'expriment dans les médias sur des questions nouvelles, de réfléchir au problème qu'ils posent. Peut-on réa-

liser un syndicalisme de masse, profondément démocratique, sans mettre les adhérents et l'opinion publique dans le coup de nos discussions ? Peut-on maintenir nos débats, et par exemple celui sur nos exigences de solidarité, entre les seuls militants ? La démocratie de masse n'exige-t-elle pas un débat de masse ? Et quand les problèmes nouveaux que nous portons sont controversés par une partie des militants, faudrait-il nous taire ? Ou ne faut-il pas, comme pour ce congrès, permettre que le débat soit porté aussi par les adhérents ? (...)

Les moyens financiers

Plusieurs syndicats ont fait état d'un manque de moyens financiers pour assumer l'ensemble de leurs responsabilités. Ils demandent l'organisation d'un débat confédéral mettant en lumière les grandes inégalités de moyens entre les organisations confédérées et débouchant sur une modification de la charte financière. Le BN est bien conscient du problème posé à un bon nombre de syndicats du secteur privé, d'autant plus que la diminution des effectifs cotisants les a plus particulièrement affectés. C'est dire qu'au problème permanent de sous-syndicalisation des travailleurs français, s'ajoutent des difficultés conjoncturelles.

C'est pourquoi, au vu des amendements des syndicats à la résolution générale, le BN en a retenu un pour la discussion et le vote. Il a rédigé un texte d'engagement consistant à développer dans les trois ans qui viennent, un effort coordonné pour faire la clarté sur les moyens des organisations confédérées et pour débattre des mesures à prendre dans la solidarité, y compris, si possible, en améliorant la charte financière au 40^e congrès. (...)

D'autres pistes de financement de l'action syndicale sont à explorer, nous ont dit quelques intervenants. Ne serait-il pas normal que le syndicalisme qui représente les salariés dans de multiples organismes et gère en leur nom les activités sociales des CE, l'assurance-chômage, les régimes de retraites et bientôt la Sécurité sociale, obtienne les moyens matériels et financiers correspondant à la fonction qu'il exerce dans la société ? En France, d'autres institutions, comme les chambres de commerce, des métiers ou d'agriculture, ou encore l'UNAF, ont obtenu des moyens financiers légaux pour mener leur activité. (...) Il est important



que la réflexion progresse dans la CFDT avant de proposer des solutions.

La solidarité

On a beaucoup parlé de solidarité dans ce congrès. C'est un acquis très riche pour la poursuite de notre action. Beaucoup de syndicats ont dit leur expérience, les difficultés rencontrées mais aussi la remarquable disponibilité des travailleurs à manifester concrètement leur solidarité de classe.

Le débat entre nous ne porte pas sur la nécessité de ponctionner les profits, de s'attaquer aux fortunes et aux privilèges. Nous en sommes tous d'accord. Et nos propositions pour la réforme profonde de la fiscalité en témoignent.

Alors où sont les difficultés entre nous ? Certains disent : que les patrons et les riches paient d'abord et on verra après. C'est rassurant mais c'est aussi masquer les problèmes. Nous ne devons plus raisonner comme si les salariés étaient tous dans la même situation ou comme si, par miracle, les avantages des uns deviendront automatiquement demain les avantages des autres.

Depuis quinze ans, et au début sous les sarcasmes, nous avons mis l'accent sur les bas salaires. A l'époque, on nous accusait déjà de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Et pourtant quelle avancée collective que cette priorité ! Eh bien, ce qui est proposé aujourd'hui, c'est que cette solidarité s'étende des salaires à l'emploi et aux droits des travailleurs. Et je voudrais dire à ce sujet que lorsque nous proposons de faire participer les fonctionnaires à la solidarité financière pour l'assurance-chômage comme aux prestations chômage pour les non-titulaires, nous n'entendons en aucun cas remettre en cause la sécurité d'emploi des fonctionnaires qui est d'ailleurs une garantie de leur indépendance vis-à-vis du pouvoir public.

D'autres disent : d'accord pour les solidarités mais on veut vérifier à quoi cela va servir et quelles garanties nous aurons pour en contrôler les effets. Mes camarades, c'est bien notre position. Lorsque nous voulons étendre notre action revendicative aux problèmes économiques, c'est justement pour contrôler les profits patronaux et leur utilisation. Lorsque nous voulons peser sur les choix budgétaires et la politique gouvernementale, c'est pour que les orientations politiques servent à renforcer les solidarités. Pour contrôler l'utilisation

des sommes qui appartiennent aux travailleurs, nous revendiquons de prendre notre part à la gestion de la Sécurité sociale, mais aussi de l'UNEDIC, des organismes de formation, ou de collecte du 1 % logement. Et dans les entreprises, nous voulons infléchir les stratégies industrielles, financières, commerciales du patronat. Ainsi, le débat sur les solidarités est lié étroitement à notre revendication sur le droit d'intervention économique des travailleurs.

Alors, disons oui à la solidarité et disons oui en même temps à l'élargissement de notre compétence syndicale sur les orientations économi-



ques, disons oui au contrôle des embauches créées par la réduction du temps de travail, oui au contrôle de l'organisation de travail. Ne laissons pas aux patrons le choix de savoir qui va progresser et qui restera en arrière ! Débattons-en entre nous, développons nos solidarités ! Voilà un objectif porteur de transformation sociale !

Cependant, des risques ont été mis en lumière. Celui, d'abord, de créer un climat négatif, voire agressif envers les travailleurs les mieux garantis, à commencer par ceux du secteur public et nationalisé. Au lieu d'unifier, on risque de diviser plus encore. Il faut en effet veiller au grain et d'abord bien regarder les faits en cause. Les travailleurs les plus menacés sont aussi les moins syndicalisés. Ils connaissent très insuffisamment l'action que mène la CFDT pour changer leur situation. Leur attitude la plus fréquente aujourd'hui n'est ni l'agression, ni la révolte, mais la passivité, l'abstention. (...)

Au-delà de ce phénomène principal, il existe aussi parfois une incompréhension entre militants du privé et du public. C'est bien sûr une vision très schématique. Chacun sait que le secteur privé n'a rien d'homogène et que le secteur public, local et national recouvre des réalités fort diverses. Il n'empêche que des militants du privé estiment que ceux du public n'en font pas assez, qu'ils s'enferment dans leur cercle. Et que des militants du public considèrent qu'on les rejette dans le camp des nantis ou des privilégiés. Alors existe bien sûr la solution de facilité, cesser de parler de solidarité et s'unir contre l'adversaire patronal commun. Oui mais, comment unir massivement les travailleurs ayant des situations très disparates, sinon par une politique d'action qui intègre dans ses débats, dans ses objectifs, dans sa pratique la recherche permanente d'une plus grande unification concrète de la condition des uns des autres ?

Voilà pourquoi la défense de tous les acquis des uns ne doit pas être un préalable à l'amélioration de la situation des autres. (...) A l'issue de ce congrès, la construction de nouvelles solidarités doit être notre point de référence. (...) Cette orientation que nous prenons, c'est bien sûr rigueur et vérité. Mais c'est surtout ambition. Ambition d'une société en transformation profonde vers plus de transparence dans ses débats sociaux, vers plus de mobilisation des travailleurs et des citoyens dans le changement, vers plus de pouvoir des hommes et des femmes sur leur travail quotidien comme sur leur avenir. (...)

La CFDT dans le changement

Des intervenants ont reproché à la Confédération d'être trop réservée vis-à-vis de l'intervention de l'Etat, de privilégier à l'excès le contractuel sur la loi et, plus largement, d'avoir mis de côté notre conception de l'Union des forces populaires.

Je voudrais dire à ces camarades qu'ils se trompent. Toute l'histoire de la CFDT montre au contraire l'importance qu'a toujours attachée notre organisation aux rapports entre le syndicalisme et la politique, à la fois pour préciser en permanence les conditions et les garanties de notre indépendance et pour établir des convergences indispensables à la construction du socialisme. De ce point de vue, comme de bien d'autres, de 1970 à 1982, nous som-

mes dans la continuité et l'approvisionnement. (...)

Notre congrès d'Annecy, en 1976, dans la résolution générale, indiquait notre conception de la transition au socialisme dans des termes qui correspondent exactement à ce que nous nous efforçons de réaliser aujourd'hui. (...) Que faisons-nous d'autre dans nos rapports avec le gouvernement de gauche depuis un an, sinon appliquer cette orientation ? Et les résultats sociaux atteints jusqu'ici l'ont été souvent par une articulation de la négociation et de la loi, comme sur la durée du travail, qui manifeste la convergence des deux types d'action, syndicale et gouvernementale. C'est ainsi que se concrétise aujourd'hui le mieux l'Union des forces populaires. Car le paysage a changé. Avant le 10 mai 1981, les partis de gauche, alors dans l'opposition, cherchaient à établir des convergences avec nous sur certaines actions. C'est moins vrai aujourd'hui, notamment parce que le Parti socialiste est pleinement engagé dans l'action gouvernementale et qu'il lui est difficile de trouver les distances suffisantes pour agir avec d'autres dans la vie sociale. Difficile, mais pas impossible. Nous avons manifesté ensemble sur la Pologne.

Après avoir abordé la situation internationale, Edmond Maire en vient à la politique d'action.

La politique d'action

Pour donner aux luttes sociales un rôle moteur dans la transformation, pour atteindre notre ambition, il est indispensable de développer un tissu syndical solide, de trouver des réponses à la faiblesse syndicale. Ne nous impressionnons donc pas avec des grands mots ou avec de grandes phrases sur la prétendue révision en baisse de nos revendications.

Pour certains, on croirait qu'il suffit de formuler une revendication et de s'y tenir en la répétant sans cesse pour aboutir. Ils oublient simplement que la crédibilité d'une revendication est une condition majeure pour la mobilisation. Et cette crédibilité repose bien sûr, sur la force de conviction des militants vis-à-vis des travailleurs, mais aux yeux des travailleurs - et c'est bien cela qui nous importe - elle dépend aussi de la possibilité concrète de la faire aboutir. Quand certains affirment, par exemple, qu'il est possible d'obtenir

immédiatement les 35 heures effectives avec une création massive d'emplois et les 3 900 F, tout de suite, de salaire minimum dans toutes les entreprises françaises, on croirait entendre Merlin l'enchanteur !

Ces camarades savent pourtant bien, tout autant que nous, que dans des branches entières, des milliers d'entreprises sont peu florissantes et que les salaires y sont très bas. N'oublions pas les quelque 15 à 20 000 faillites annuelles. Si d'un seul coup dans ces secteurs, on passe à 35 heures en augmentant les bas salaires de quelque 20 %, que va-t-il se passer ? Ou l'on multiplie les faillites, ou l'on ferme les frontières. Et si l'on ferme les frontières, nous ne pourrions plus exporter. Et comme les exportations représentent environ 35 % de la production industrielle, le chômage fera un grand bond en avant. Ce n'est plus Merlin l'enchanteur, c'est la fée Carabosse... Ceux qui prônent ces belles solutions auront beau chasser les patrons, tout nationaliser, les réalités sociales, économiques... et politiques auront tôt fait de faire voler leurs rêves en éclat. Sans parler du sort des libertés dans un tel schéma...

La stratégie confédérale est effectivement de toute autre nature. Car la lutte de classe, c'est sérieux. Et quand on fait n'importe quoi, ce sont les travailleurs qui trinquent. La CFDT regarde les réalités en face et prend les moyens de les transformer. Pour atteindre le double objectif des 35 heures en 1985 et d'une augmentation de 20 % du SMIC en 1984 - et c'est une très grande ambition -, il faut gagner la bataille des droits nouveaux, de l'intervention sociale et économique du syndicat pour changer les rapports sociaux, l'organisation du travail, la qualité des produits, les conditions de la productivité dans les entreprises, afin de réussir le progrès social et la reconquête du marché intérieur (...).

Avec ce réalisme, disent certains, on risque fort de gérer la crise ou d'intégrer les critères de gestion patronale. On est toujours étonné devant la capacité qu'ont certains à tenir des discours durs qui, finalement, aboutissent à laisser le terrain libre à la seule « compétence » patronale. Par exemple, quand on nous reproche d'avoir programmé les 35 heures pour 1985, qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'on aurait dû laisser au gouvernement ou aux patrons le soin de fixer les étapes ? Il n'en est pas question. Un syndicalisme majeur, connaissant bien les problèmes doit lui-même fixer ses choix, ses priori-

tés, qui sont autant de contraintes pour ses interlocuteurs ; et fort de cette capacité, il sera plus fort pour progresser. C'est ainsi que la Confédération entend être plus qu'un lieu de coordination. C'est une force d'impulsion capable de bousculer les barrières à partir de l'action de toutes ses composantes.

Après les acquis depuis un an, on en arrive à la réduction du temps de travail.

La réduction du temps de travail

De nombreuses interventions sont revenues sur juillet 1980 et juillet 1981, deux étapes de notre action sur la durée du travail qui ont soulevé le plus de vagues. (...)

Au-delà des apparences, cette première phase de négociation a eu bien des aspects positifs. Elle a mis en lumière nos retards dans la mise au point de propositions sur l'organisation du temps de travail, un retard tel que le patronat tournait souvent nos refus en s'adressant directement aux travailleurs pour individualiser sans contraintes les horaires. En même temps, les fédérations et unions régionales ont mieux mesuré les énormes disparités de situations entre les travailleurs. Les limites d'un accord national interprofessionnel sont mieux apparues et la nécessité d'arriver à des négociations de branches est devenue plus impérieuse.

Le protocole du 17 juillet 1981 a lui aussi été très discuté. (...) Le Bureau national a fait un choix stratégique. Il a privilégié la nécessité de franchir une étape-clé, celle du passage à la négociation de branches, dans la volonté de surmonter la tendance à attendre passivement une loi, loi qui ne pouvait d'ailleurs qu'être très générale et laisser l'essentiel des problèmes en suspens. (...) Le BN a donc choisi le réveil de l'action syndicale et il ne regrette pas ce choix. Si en janvier, avant l'ordonnance, trois millions seulement de travailleurs étaient concernés par un accord, l'action s'est amplifiée et ce chiffre est monté en mai à neuf millions dont six millions avec accord de la CFDT. (...)

Tous, plus ou moins, nous avons souffert ces trois dernières années pour progresser sur la durée du travail. Il s'agissait d'un terrain neuf où, inévitablement, la pratique a été tâtonnante. Personne, je crois, ne peut dire qu'il a eu raison, en tout et pour tout, et le BN, en premier, ne prétend pas à l'infailibilité. Mais notre fierté, à nous tous, collectivement, c'est d'avoir mis le train des 35

heures sur les rails, alors que nous étions bien seuls, alors qu'à l'évidence nos partenaires syndicaux n'entendaient prendre aucun risque, de crainte de mettre en cause le pouvoir d'achat de certains de leurs mandants. La CFDT a pris la tête de l'action pour les 35 heures en pleine concordance avec l'intérêt des chômeurs, en convergence avec nos camarades syndicalistes de plusieurs autres pays d'Europe. C'est cela le succès que doit d'abord avoir en tête chaque militant CFDT. Quant aux débats internes que nous avons eus, ils nous permettent d'ajuster la trajectoire, et c'est très bien ainsi.

Une fois soulignée l'importance des droits nouveaux, c'est au tour de l'unité d'action.

L'unité d'action

Un grand nombre d'intervenants ont parlé de l'unité d'action. Ils l'ont fait souvent dans des termes proches de la démarche unitaire proposée dans la résolution générale, c'est-à-dire une démarche qui repose d'abord sur l'ambition de notre propre politique d'action d'unifier les travailleurs dans l'action et sur notre volonté de surmonter tous les préalables, tous les sectarismes qui s'opposent à l'unité d'action intersyndicale. (...)

Certains intervenants ont eu aussi tendance à sous-estimer la capacité d'action de la CFDT. Pour eux, aucune action importante n'est possible sans l'unité d'action avec la CGT. Attention à ce raisonnement. D'abord, il est faux. La CFDT a réussi à franchir la première étape de réduction du temps de travail, malgré l'opposition résolue de la CGT, ne l'oublions pas. Ensuite, une telle conception, dans les périodes où la CGT refuse toute unité d'action, conduirait la CFDT soit à l'immobilisme, soit au suivisme. Il n'en est pas question. D'autant plus que c'est en étant elle-même et en impulsant une action syndicale qui corresponde aux souhaits du plus grand nombre des travailleurs que la CFDT peut le mieux amener ses partenaires à une attitude plus unitaire. D'autre part, si nous voulons une réelle mobilisation de masse, touchant la majorité des travailleurs, nous devons nous efforcer d'ouvrir l'unité d'action à tous, sans rejeter personne dans le camp du corporatisme ou de l'abandon des intérêts des travailleurs. (...)

L'unité d'action sans préalables idéologiques ou politiques, l'unité d'action sur des objectifs concrets, avec tous ceux qui se battent sur le



terrain dans le même sens, c'est cela l'orientation que vous propose le BN. Il est bien clair qu'avec chacun de nos partenaires syndicaux les convergences et les possibilités d'accord seront différentes. Mais puisque l'unité d'action de toutes les centrales syndicales françaises n'est pas envisageable aujourd'hui, nous pouvons au moins réaliser une unité d'action à plusieurs vitesses, la vitesse la plus grande découlant évidemment des possibilités d'action commune qui peuvent se dégager à nouveau avec la CGT. Qu'on ne nous fasse donc pas le procès de vouloir changer d'alliance. (...)

Il est clair que la CGT reste notre partenaire potentiel le plus important et plus vite elle sortira de son bastion, mieux ce sera. Mais il ne suffira pas de nous rencontrer pour surmonter les difficultés. La CGT ressent depuis peu un brusque besoin d'unité pour des raisons politiques ; la CFDT entend pour sa part fermement construire l'unité d'action hors du sillage des partis et sur des objectifs syndicaux centraux de la période, à commencer par l'action et la négociation pour réduire le temps de travail et créer des emplois. Mais les difficultés ne nous rebuteront pas. Notre conviction et notre détermination ont vaincu bien d'autres obstacles. (...)

Conclusion

A l'issue de ce débat général, le nouveau BN va avoir du pain sur la planche. Il doit conduire la proposition de recherche de l'unité d'action

et les deux propositions d'action - sur la durée du travail et sur la mise en œuvre des droits nouveaux - faites par le Bureau national sortant et qui apparaissent correspondre aux souhaits du congrès. Il aura pour charge d'améliorer en permanence notre fonctionnement démocratique. (...)

Le BN n'a pas le sentiment d'avoir fait un sans faute depuis Brest. Mais il demande à tous ceux qui estiment que la CFDT et son instance dirigeante ont progressé dans le sens de nos décisions du congrès de Brest de voter le quitus. Ce vote permettra de savoir clairement si oui ou non nous sommes d'accord pour qu'après l'avoir enrichi et ajusté à travers le débat du congrès, notre politique d'action nous rassemble dans une dynamique accrue pour les trois ans à venir. (...)

La CFDT a le vent en poupe. Les travailleurs lui font une confiance de plus en plus massive. (...) Nos débats, même quand ils sont animés, font partie de notre bonne santé, de notre joie de vivre et d'agir avec efficacité pour faire progresser les orientations longuement mises au point dans nos congrès. Car aujourd'hui, je voudrais le répéter et nos camarades de la Santé et bien d'autres nous ont montré les signes avant-coureurs, nous pouvons nous donner raisonnablement l'ambition historique de devenir à moyen terme la force principale du syndicalisme français.

Mes camarades, c'est le moment où jamais de prendre l'avenir à bras le corps. Appuyons-nous sur l'espoir retrouvé, nous ferons fleurir le printemps du syndicalisme. »

L'article 11 des statuts a été modifié par 10 028 voix pour (50,51 % des exprimés) et 9 824 contre (49,48 %). Il y a eu 1 803 abstentions et 79 nuls, soit au total 21 734 votants pour 22 392 inscrits.

Retraités, adhérents à part entière

En ajoutant quelques lignes à l'article 11 des statuts, les actifs ont accordé le droit de vote aux retraités dans les congrès confédéraux.

Au moment où les générations arrivent de plus en plus jeunes et actives à l'âge de la retraite et de la pré-retraite, il devenait urgent de remédier à une difficulté statutaire qui faisait que 80 % des 85 000 retraités (*) que compte aujourd'hui l'organisation ne pouvaient se voir attribuer de mandats pour les congrès. Et cela à cause de la variété des modes d'insertion des retraités dans la CFDT. Ainsi que le rappelait le rapporteur, Noël Mandray :

— 20 % environ des adhérents retraités sont restés dans leur ancien syndicat ;

— 40 % environ des adhérents sont groupés, surtout dans le secteur public, en unions fédérales de retraités ;

— enfin 40 % des camarades ont constitué des unions interprofessionnelles au plan géographique, et y adhèrent directement (unions que les textes actuels obligent à calquer sur le modèle associatif de la loi de 1901).

Seuls les syndicats ayant le droit de vote dans les congrès confédéraux, les deux dernières catégories, se trouvaient sans voix délibératives.

D'où la nécessité de « faire quelque chose ». Un vaste débat est lancé dans toute la CFDT jusqu'au prochain congrès sur la question des structures que les retraités doivent se

donner. Mais le Bureau national a souhaité poser tout de suite un acte politiquement significatif sans préjuger des évolutions futures. C'est pourquoi il a proposé d'ajouter à l'article 11 des statuts confédéraux le texte suivant :

« Des représentants des retraités assistent au congrès et participent aux votes. Dans le cadre du règlement du congrès, le Bureau national détermine le champ, la forme et les modalités de cette participation pour tenir compte des aspects spécifiques à la présence des adhérents retraités dans la CFDT. »

Pour ce 39^e congrès, et celui-là seulement, le BN proposait de mandater les unions interprofessionnelles régionales de retraités, parce qu'en l'état actuel de l'organisation, ce sont les seules structures qui perçoivent une part de cotisation de l'ensemble des retraités recensés.

Sur le fond de la question, c'est-à-dire la nécessité de donner une place entière aux retraités dans la CFDT, le consensus est sans doute général. Sur les moyens proposés, par contre, il y a débat. Débat traduit par « un pour » et « un contre » à la tribune.

POUR — Bernard Roynette, du SGEN de Meurthe-et-Moselle. Tout

en souhaitant une insertion des retraités dans les syndicats professionnels, il souligne que la retraite représente souvent une coupure d'avec le milieu où s'est déroulée la vie active. Baisse de ressources, changement de résidence, bien des retraités se retrouvent brusquement « dans la nature ». Il demande donc l'insertion maximale, dont le droit de vote immédiat et la poursuite du débat. Et cette vacuité, les associations « apolitiques » et autres clubs de loisirs, avec leurs deux millions d'adhérents, ont su l'exploiter.

CONTRE — Gérard Douarche, au nom de l'Union des métaux de Nantes. Etre retraité, lance-t-il, ce n'est pas une profession ! Nos adhérents ne sont pas des rentiers mais d'anciens métallos, maçons ou infirmières en retraite, qui ont gardé les racines professionnelles qui fondent une grande part de leur identité. Ils ne veulent pas devenir des OVNI, ouvriers vieillissants non identifiés.

Tout en appelant à la constitution d'unions locales et départementales interprofessionnelles, la Loire-Atlantique milite donc pour l'insertion des retraités dans leur syndicat professionnel d'activité, et leur expression par ce canal.

Le débat sur les structures doit se poursuivre et d'abord avec les intéressés eux-mêmes, répond Noël Mandray qui souligne que l'UCR est d'accord avec la proposition, provisoire, faite au congrès. Nous n'aboutirons certainement pas à une forme d'organisation (et peut-être de représentation) unique ajoute-t-il. Dans l'immédiat, notre responsabilité collective est grande face aux sept millions de retraités. Nous devons dans la CFDT leur faire place à égalité de droits.

Ce que fit le congrès, lors de son premier scrutin. Et les dix-neuf unions régionales de retraités représentées à Metz purent en profiter immédiatement, leurs délégués prenant, parmi les actifs, leur place dans la queue devant les bureaux de vote pour tous les scrutins suivants.

(*) Les comptages ne sont pas précis, les adhérents retraités n'étant pas tous recensés en tant que tels. Néanmoins les effectifs connus par l'UCR (70 000 en 1980) ont connu une augmentation de 20 % en 1981 et la progression continue.



EN PASSANT PAR LA LORRAINE

Huissier

Mais que cherchait donc au congrès cet huissier, le vendredi 28 ? Venu sur ordre du tribunal, il voulait vérifier que des objets fabriqués par les faïencières de Longwy n'étaient pas en vente dans les stands. Bien sûr, il en a été pour ses frais,

et n'a pas dû apprécier le bout de conduite que lui ont fait les militants présents, manifestant ainsi leur soutien à la lutte des faïencières. Il s'est même senti obligé d'acheter un souvenir au stand d'artisanat polonais.



Ils ne pensent qu'à ça...

Juste avant le vote du quitus, à la buvette du congrès, un camarade de la FTIAAC, l'air absorbé, passe sa commande : « un quitus... euh pardon, un café ». Et le copain qui tient le bar, distrait, de lui répondre : « serré ou pas serré ? »

Ils ne le mettent pas dans leur poche

Ne frémissant qu'aux coulis des applaudissements et aux brises des sifflets, deux drapeaux dans la salle : le Gwen a du, c'est-à-dire l'oriflamme bretonne, blanche et noire, fièrement arboré par une délégation d'Armorique : « les neuf hermines symbolisant les anciens diocèses, et les bandes horizontales les pays » ; l'Ikurrina, le fanion d'Euskadi, que bran-

dissent pour leur part les militants de la région de Bayonne : des croix verte, rouge et blanche entremêlées.

Un car peut en cacher un autre

— Dépêche toi, voilà le car !
— Attends, il n'y a encore personne.
— Montons quand même. Ce serait bête d'arriver en retard au premier jour du congrès.

Ces deux camarades de Rouen saluent le chauffeur et s'installent. Arrivent les autres passagers.
— Dis donc, ils sont rudement bien sapés les camarades, tu ne trouves pas ?

— Attends, je vais demander à celui-là d'où il vient.
— Moi ? Je suis de la CSL. C'est le car de Citroën qui monte à Paris manifester pour la liberté du travail. C'est la direction qui paye, alors...

Les deux camarades sont redescendus vite fait : ce car-là n'empruntait pas la route de l'auto-gestion.

Papivores

Assoiffé d'informations, le congressiste CFDT. Au point de faire la queue patiemment, chaque matin dès 7 h 15 devant le stand tabac-journaux tenu par les mineurs de charbon. Boom sur la vente du *Matin*, du *Monde* et de *Libération*. Les stocks sont épuisés dès 14 heures ! Le premier jour du congrès par exemple, on a vendu 115 *Matin*, 120 *Monde* et 260 *Libé*. Le lendemain : 300 *Matin*, 290 *Monde* et 325 *Libé*.

Télétel à Metz

Avec Télétel, la télématique est entrée récemment chez deux mille cinq cents personnes dans la Région parisienne. Au moyen d'un clavier vous pouvez interroger une centaine de programmes. Le stand de l'ARETE (Association pour la recherche sur l'emploi des techniques) proposait aux congressistes de consulter sur écran les programmes actuellement disponibles pour l'expérience Télétel. CFDT-magazine participe à l'expérience, sous le nom de code CFDT-Mag.

Au secours !

L'auditoire du secrétaire général a été amputé d'une partie le matin du mardi 25. Un car avait oublié de récupérer un groupe de congressistes à Hagondange. Quand ils sont arrivés, après avoir appelé au secours, Edmond Maire avait fini de parler des « nouvelles so-

lidarités ». Il en était à l'unité d'action...

Syndicalisation : plus une !

On aurait presque des scrupules à vous dire que le quotidien a contribué à syndiquer une travailleuse hésitante. En effet, un délégué au congrès venu de Montpellier, et hébergé dans sa famille à Metz, a ramené à la fin de la première journée le quotidien n° 1. Sa cousine, enseignante, qui hésitait à se syndiquer au SNI ou au SGEN, bascule alors vers le SGEN à la vue du journal.

Les enfants du congrès

Le 23 mai alors qu'Edmond Maire montait à la tribune du 39^e congrès, naissait Clément, fils de Guilhem Royer, secrétaire général du SGEN-CFDT Moselle. Bienvenue à ce nouveau-né en attendant



quelques années pour le voir rejoindre les rangs de la CFDT. Patience !

Fani, elle, a suivi, malgré ses trois ans et demi, l'ensemble des travaux du congrès. Jean Maire et Dominique, ses parents, étaient délégués par leur syndicat, le SNORCO (Syndicat national des retraites complémentaires). Elle a bien aimé « les messieurs qui parlaient... ». Ses parents auraient préféré une crèche. Avec la mixité, cela sera peut être pour la prochaine fois.

(Suite page 38)

La résolution sur la mixité a été adoptée dans son ensemble par 13 732 voix pour et 7 362 voix contre (65,09 % des mandats exprimés). Abstentions : 1 702 voix (22 797 votants et 23 088 inscrits).

Trois amendements étaient soumis au débat.

La mixité des instances syndicales

PRÉSENTATION ET DÉBAT

« Dans une période où l'emploi est au cœur des préoccupations de chacun et où la gauche au pouvoir ravive l'espoir de la société socialiste, il est utile de rafraîchir notre mémoire sur nos accords vieux de trois ans à peine » indique Noël Mandray dans sa présentation de la résolution sur la mixité, en se référant au congrès de Brest.

Or, ces grandes options sur l'égalité hommes-femmes, le partage des tâches, le refus des discriminations sexistes, si elles recueillent une large majorité, ont des difficultés à se traduire concrètement, insiste Noël Mandray. C'est pourquoi la CFDT doit s'engager pour que les militantes arrivent à des postes de responsabilités, y amènent ce qu'elles vivent pour que soient définies des revendications nouvelles.

Pour le responsable du secteur organisation « quelle que soit la capacité des militants hommes, leur attention, leur écoute, ils ne seront jamais des femmes et ne sauront jamais quelle est la distance réelle entre leur position en essayant de s'identifier aux femmes et la place réelle où les femmes se trouvent ».

Or la proposition faite au congrès prévoit l'arrivée de 25 % de femmes dans différentes instances, et d'au moins huit militantes au Bureau national, et enfin de pouvoir ajouter une ou deux femmes à la Commission exécutive. En votant la résolution sur la mixité, voilà ce à quoi se sont engagés les congressistes.

Trois amendements ont été retenus pour le débat. Ils feront tous l'objet d'un vote par mandat.

Quelle représentation ?

Le premier, présenté par le Syndicat EGF de l'Ile-de-France-Nord, est défendu par Guy Léger. Il vise à in-

troduire la notion de représentation collective des femmes en liaison avec les commissions travailleuses.

Pour l'intervenant, les femmes ne doivent pas se retrouver isolées. Le rapporteur ayant jugé l'amendement comme présentant une « vision féministe marginalisante pour les militantes », Guy Léger rétorque que « le but de son syndicat n'est pas celui-là. C'est au contraire de combattre toute vision marginalisante, y compris celle d'une vision marginalisante pour les militants ». Il faut prendre les moyens nécessaires dira encore le représentant du syndicat de l'EGF. Et, parmi ceux-là, les commissions travailleuses qui agissent en lien avec le syndicat, la région, en sont un.

Brigitte Milhomme intervient au nom de plusieurs syndicats métaux contre cet amendement. Pour elle, la proposition vise une nouvelle division des tâches dans notre organisation entre hommes et femmes, division des tâches refusée dans la société. Les femmes ne représenteraient que les femmes elles-mêmes, ce qui équivaut

à introduire une légitimité nouvelle contraire aux principes de notre fonctionnement démocratique. Quant à la notion de représentativité par rapport à la base, elle ne peut se poser de manière arithmétique comme il l'est fait par le syndicat EGF de l'Ile-de-France-Nord.

Cet amendement est repoussé par 13 444 votes contre. Il a recueilli 3 848 votes pour, et il y a eu 1 567 abstentions sur 23 088 inscrits et 22 762 votants.

Dispositions volontaristes ou non

Second amendement, celui du Syndicat départemental des PTT centres régionaux. Présenté par Annick Chevalier, il demande la suppression de toutes les mesures volontaristes pour renforcer la représentation des femmes dans l'organisation. En défendant son point de vue, Annick Chevalier dresse un constat des difficultés que rencontrent les femmes pour prendre des responsabilités : « La manière de lutter, de militer des femmes serait souvent peu sérieuse, peu responsable... Bref les femmes n'auraient pas le sens de la véritable action syndicale ». D'accord en fait sur le constat, le Syndicat des PTT-Centres régionaux en arrive à d'autres conclusions sur les moyens qui font des femmes des responsables à part entière : si les militantes sont en capacité d'être élues, pourquoi les mettre en rajout, en sur-nombre, demande l'intervenante.

Moricette Jarry, au nom de différents syndicats des métaux, d'Interco, du commerce et d'EDF, rappelle que la mixité n'est pas le problème des seules femmes, mais de l'ensemble de l'organisation. Si les militantes ne parviennent pas à prendre des responsabilités, rien



n'avancera dans notre syndicalisme où est courante une « analyse indigente sur la situation vécue par les femmes dans la société et dans le travail ». Elle ajoute que les nouvelles solidarités, c'est aussi la volonté de prise en charge efficace des problèmes des travailleuses et aussi un partage des pouvoirs.

L'amendement des PTT-Centres régionaux est repoussé par 13 574 voix contre et a recueilli 7 858 voix pour (1 290 abstentions).

L'avenir des mesures

L'idée d'un bilan sur le résultat des mesures prises ayant été lancée pour le Conseil national de janvier 1984, le Syndicat départemental PTT de l'Hérault réclame une réforme des structures qui maintienne en permanence les moyens aujourd'hui proposés.

Sylviane Rigobert argumente sur le fait que « seuls des quotas fixés sous une forme ou une autre, et non tran-

sitoires, garantissent dans l'avenir la place des travailleuses dans les instances de l'organisation ».

Arlette Labrune, pour les métaux et la Santé sociaux de Rouen, insiste, en contrant l'amendement, sur le fait qu'il faut une échéance aux situations transitoires, d'autant que l'arrivée de militantes entraîne pratiquement toujours celle d'autres travailleuses.

Cet amendement est repoussé par 13 872 voix, 5 993 pour (2 921 abstentions).

RÉSOLUTION

1. Exposé des motifs

La présence équitable des travailleuses dans notre organisation syndicale et dans ses instances de décisions est nécessaire à notre capacité d'agir et de transformer la société. Elle est indispensable à une connaissance des réalités vécues par près de 40 % de la classe ouvrière, à une appréhension correcte de la diversité des situations de travail et de vie, et à une élaboration de nos objectifs de revendication et d'action à égalité entre les travailleurs et les travailleuses concernés.

Le rapport entre le mouvement syndical et les travailleuses fait l'objet d'un débat permanent. C'est un aspect essentiel de toute stratégie autogestionnaire, une nécessité pour la définition d'orientations vers une société réalisant l'égalité entre les hommes et les femmes en ne préde-terminant plus leurs rôles sociaux.

L'expérience montre que des résultats ont été obtenus lorsque des militantes convaincues et persévérantes étaient présentes dans les instances de décision. Hors des lieux de pouvoir, quelle que soit leur présence sur le terrain, elles n'auraient pas pu se faire entendre.

Une meilleure adaptation de la CFDT à la mixité de la classe ouvrière et aux besoins et aspirations qui se font jour exige la représentation systématique et volontaire des travailleuses à tous les niveaux et dans tous les lieux de l'activité syndicale.

2. C'est pourquoi les syndicats réunis au 39^e congrès s'engagent

2.1. Pour eux-mêmes et en fonction de leurs réalités propres :

- à prendre les dispositions nécessaires pour assurer une représentation équitable des travailleuses dans tou-

tes les formes et lieux de l'activité syndicale (DP, CAP, Sécurité sociale, délégations, négociations, etc.) ;

- à prendre des mesures d'ordre pratique pour permettre la participation et la prise de responsabilités des travailleuses dans les instances statutaires (heures de réunion, méthode de travail, etc.) et pour ce faire de solliciter les travailleuses pour connaître leurs suggestions sur les modifications nécessaires ;

- à accentuer la prise en charge des problèmes des travailleuses par :

- l'intégration dans la politique de formation du syndicat des aspects spécifiques aux travailleuses ;
- une attention particulière à la participation des travailleuses aux sessions de formation syndicale ;
- la création de commissions de réflexion et d'action mandatées par les structures et telles que les a définies notre 37^e congrès.

2.2. Pour les fédérations et unions régionales interprofessionnelles

Considérant que les décisions prises à ce congrès ne pourront atteindre l'objectif poursuivi, tant au niveau des syndicats que des instan-

ces confédérales, que si les fédérations et URI :

- prennent des dispositions semblables ;
- alimentent la réflexion, notamment dans leur presse, sur les réalités vécues par les travailleuses et leurs revendications ;
- impulsent les politiques d'action appropriées ;
- créent les conditions permettant aux syndicats d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

Les syndicats s'engagent à agir pour que la mixité des structures professionnelles et interprofessionnelles devienne réelle. Ils favoriseront l'accès des militantes à ces structures ainsi qu'aux diverses institutions dans lesquelles ils siègent.

2.3. Pour la Confédération, de réaliser une meilleure représentation des travailleuses dans les instances statutaires par des mesures transitoires applicables dès ce congrès.

3. Pour la mise en œuvre de ces orientations, le congrès décide

3.1. Au Conseil national : présence d'au moins une militante dans les délégations régionales et fédérales comportant trois délégués et plus.

3.2. Au Bureau national : le nombre de ses membres est porté à 39 pour assurer la présence d'au moins quatre militantes dans chacune des catégories des fédérations et des URI.

3.2.1. La composition du Bureau national est modifiée comme suit :

- 14 membres dont au plus 10 hommes et au moins 4 femmes, élus sur une liste de candidats présentés par les unions régionales ;
- 14 membres dont au plus 10 hommes et au moins 4 femmes, élus sur une liste de candidats présentés par les fédérations.



Les fédérations et unions régionales peuvent présenter deux candidats dont au moins une femme.

Les 14 membres de chacune des catégories (URI et fédérations) doivent provenir d'au moins dix organisations.

3.3. A la Commission exécutive : au cas où la mixité de la CE serait insuffisante à l'issue du 39^e congrès, une seule militante y étant élue, le Bureau national est plus particulièrement mandaté pour prendre toutes mesures spécifiques susceptibles de favoriser l'accession d'une ou deux militantes de plus à cette instance, notamment parmi celles élues au Bureau national à ce congrès.

Par ailleurs, afin de préparer une amélioration notable de la Commission exécutive au 40^e congrès confédéral, le Bureau national devra prendre les dispositions qu'il jugera utiles pour préparer des candidatures féminines à cette instance.

3.4. L'application pratique des principes posés dans la présente résolution est définie par le Bureau national, soumise au Conseil national et portée à la connaissance du congrès.

Décidé à parvenir à une réelle mixité des structures et des instances de la CFDT, le congrès mandate le Bureau national pour qu'un premier bilan de la mise en œuvre de ces déci-

sions soit fait par le Conseil national confédéral de janvier 1984.

Les dispositions prises pour réaliser cette mixité modifient provisoirement le mode d'élection, la composition et le fonctionnement du Bureau national et de la Commission exécutive fixé par les statuts et le règlement intérieur de la Confédération. Ces dispositions ayant un caractère transitoire, il n'est pas apparu souhaitable de modifier statuts et règlement intérieur, mais les procédures de décisions pour adapter ces dispositions dérogatoires sont conformes à l'esprit des statuts confédéraux et à la pratique démocratique de l'organisation. ■

Le projet de résolution sur la diffusion de « CFDT-magazine » à tous les adhérents a été repoussé par 11 225 voix contre, 8 628 voix pour, 2 961 abstentions et 62 nuls.

Au nom du Bureau national, Pierre Hureau présente le projet de résolution sur la diffusion de *CFDT-magazine* à tous les adhérents. Ce texte prévoit le service de *CFDT-magazine* aux adhérents pour trois numéros par an diffusés par les syndicats. Il souligne notamment les insuffisances actuelles de cette diffusion parmi les adhérents de l'organisation, la baisse des ventes continue depuis plusieurs années, l'engagement du congrès de Brest d'effectuer une étude débouchant sur une proposition. Le rapporteur insiste sur la modestie de l'effort financier demandé aux adhérents et la garantie qu'ont les syndicats avec l'indexation sur la charte financière.

Le pour et le contre

Quatre intervenants, deux pour et deux contre, évoquent ensuite toute une série d'arguments. Daniel Gueguen, au nom du Syndicat de l'arsenal de Lorient, fait part de l'expérience positive accumulée par son syndicat au long de vingt ans de diffusion du magazine à tous les adhérents CFDT, avec le prix inclus dans la cotisation, à la grande satisfaction du groupe et de chacun. Il appelle à voter en faveur de la motion.

Jean-Paul Dufour, du Syndicat des travailleurs des industries chimiques

CFDT-magazine aux adhérents



de la région parisienne, souligne la faible participation des syndicats à la consultation lancée par le Conseil national à l'automne 81. Il estime qu'un pareil projet demandait un vrai débat, donc du temps. Il critique l'imprécision des coûts annoncés, de la gestion du fichier, et l'importance du coût financier pour les syndicats. Il appelle les congressistes à repousser le projet en souhaitant que le débat sur les moyens d'information continue dans la CFDT.

La barrière de la langue

Didier Gheysen, au nom du Syndicat EDF-GDF du Loir-et-Cher, rappelle que ses 400 adhérents bénéfi-

cient depuis cinq ans du service du magazine, avec une participation financière croissante pour atteindre le prix payé en trois étapes. Cela n'empêche pas la vente militante aux non-adhérents à la cantine et sur les marchés par exemple. Il soutient le projet de résolution en soulignant que c'est le meilleur moyen pour que vive le magazine.

Manuel Cordoeiro, représentant plusieurs syndicats Construction-bois (Paris, Rhône, Provence-Côte d'Azur) s'exprime d'abord en portugais pour souligner la barrière de la langue. Il réclame un magazine avec des pages faisant une place aux fédérations mais aussi en langues étrangères pour être plus près des préoccupations des adhérents. Il estime que le coût supplémentaire engendré par la diffusion du magazine à tous renforcera encore la part fixe de la Confédération au détriment de celle des syndicats.

Reprenant la parole avant le vote, le rapporteur ne nie pas les disparités de situation, mais les exemples évoqués devant le congrès montrent qu'il est possible de procéder comme proposé. C'est le moment de le faire alors que l'audience de la CFDT s'accroît. Pierre Hureau rappelle que le coût financier ne dépasse pas 0,70 F par timbre, soit 5 % de la cotisation mensuelle d'un adhérent payé au SMIC, et la moitié même pour la moyenne des adhérents. ■

La résolution sur « notre politique d'action pour les trois ans à venir » a été adoptée par 67,84 % des mandats exprimés.

Inscrits : 23 088 ; votants : 22 814. Nuls : 35.

Pour : 14 226 ; contre : 6 741 ; abstentions : 1 812.

Sept amendements avaient été retenus pour le débat.

Notre politique d'action pour les trois ans à venir

PRÉSENTATION ET DÉBAT

« Notre congrès se tient dans un contexte général marqué par l'exacerbation des tensions économiques, sociales et politiques. Il n'y a pas un continent qui y échappe. » Jacques Chérèque plante le cadre de la réflexion du congrès sur l'action syndicale et l'urgence de sa rénovation.

A l'Ouest, crise de la société, guerre économique et technologique frappent plus dur les plus vulnérables, femmes, jeunes, immigrés. 12 millions de chômeurs en Europe mais aussi inégalités croissantes, éclatement des statuts, amplification des antagonismes, des réflexes corporatistes. « Les solidarités volent souvent en éclat (...). Fléau moderne, le chômage engendre des déséquilibres graves (...). A terme, la démocratie peut s'en trouver gravement affectée de par l'absence d'un projet mobilisateur pour les peuples de nos vieilles démocraties ».

A l'Est, « la dramatique expérience de nos frères polonais nous montre l'échec de ces systèmes, qui se prétendent du socialisme, et les conséquences insupportables d'une idéologie qui n'a plus de perspectives libératrices ». Misère endémique, répression, dictature, dans le tiers monde « l'addition des calamités porte ces pays aux limites de l'insupportable (...). Et l'affrontement Est-Ouest nourrit celui du Nord-Sud ».

Les réponses que nous saurons apporter à ce monde en pleine mutation, poursuit Jacques Chérèque, sont essentielles. « Nous refusons autant la résignation que la fuite en avant. Nous proposons résolument l'offensive ». Mais l'offensive non à partir « d'une description minutieuse et théorique de la crise », mais sur « un examen lucide des réalités qui mettent en cause directement notre propre responsabilité syndicale ». Ce qui implique de ne pas se contenter de dénoncer « les périls et les diffi-

cultés quand ils viennent d'ailleurs », mais d'accepter d'examiner ce qui « dans nos propres rangs, au sein de la classe ouvrière, met en cause notre unité et notre solidarité ».

Jacques Chérèque souligne alors que le projet de la CFDT est de promouvoir et concrétiser un changement réel dans le travail et la société. Un projet de réduction des inégalités, basé sur des choix collectifs, et dont le ferment est la solidarité. Et il rappelle les orientations prioritaires autour desquelles, pour les trois ans à venir, ce projet doit se développer : « construire de nouvelles solidarités et vaincre le chômage ; conquérir des droits nouveaux pour changer le travail ; changer le type de développement pour vivre ensemble autrement ».

Conclusion de cette présentation sur le rappel de deux points clefs pour ce projet : reconstruire l'unité d'action sur des bases nouvelles et

plus durables, une unité plus diversifiée et multiforme, sans concession et sans préalable, « surtout nourrie des expériences pratiques, ce qui n'est pas contradictoire avec une ambition plus qualitative de l'unité, mais dont la réalisation sera d'autant plus solide qu'elle sera construite dans une confrontation au cœur de l'action » ; accentuer notre effort pour une plus grande démocratie dans l'organisation, améliorant les rapports entre structures, militants et adhérents et de toute l'organisation avec les travailleurs et les travailleuses.

*

Commence alors la discussion sur les amendements. Il y en a sept en débat. L'avant-projet de résolution a été en effet remanié par le Bureau national des 27 et 28 avril qui a pris en compte l'avis de la commission des



résolutions. Celle-ci a intégré partiellement ou totalement 321 amendements (24 %), n'en a pas retenu 829 (61 %) et a considéré que 207 (15 %) correspondaient à des paragraphes déjà proposés au débat. Sur ces sept amendements, deux sont retirés au cours de la discussion, quatre ont été rejetés, un adopté (compensation à deux fois le SMIC). Ils portent sur la nature de la solidarité et son champ d'application, sur la réduction du temps de travail par la loi et le niveau de la compensation, sur l'unité d'action. Autant dire qu'ils ont permis un débat à fond, autour des clivages qui sont apparus tout au long des travaux de ce 39^e congrès.

Résistances au changement

Premier amendement (paragraphe 125). Proposé par le Syndicat santé-sociaux de Roubaix-Tourcoing, il demande la suppression du mot salariés, qui ne figurait pas dans l'avant-projet de la résolution. Pour Marie-Claude Destailleur qui le défend, « s'il est vrai que le 10 mai n'a pas transformé d'un coup de baguette magique de Merlin l'Enchanteur les mentalités des salariés... », il n'en est pas moins inacceptable « de mettre dans un même sac salariés et non-salariés (...) gros exploitants agricoles et les valets de ferme qu'ils exploitent, patrons de cliniques et travailleuses familiales ». Les travailleurs sont d'ailleurs victimes de l'individualisme imposé par la logique patronale. Le 39^e congrès doit affirmer clairement qu'après le 10 mai « il y a toujours d'un côté ceux qui sont victimes de l'exploita-

tion capitaliste, de l'autre ceux qui en vivent ou en bénéficient largement ».

Résistances au changement, seul fait des non-salariés ? Michel Vergnolle (Syndicat recherche, Grenoble) s'oppose à cette restriction. L'enjeu aujourd'hui est bien de voir toutes les résistances, sans s'aveugler sur aucune parce qu'elle nous gênerait. Il faut parler net, dit-il, « ou bien la CFDT propose à tous les travailleurs un syndicalisme offensif qui ne se voile pas la face devant les contradictions qui traversent les différentes catégories de salariés, ou bien le refus de les voir nous amènera à pratiquer un syndicalisme de clientèle, catégoriel et corporatiste ». Il conclut en affirmant indispensable la confrontation entre travailleurs pour une mobilisation durable contre la division technique et sociale du travail. S'y dérober serait « faire un sacré cadeau au patronat ».

L'amendement est repoussé. Pour 6 451, contre 14 869, abstentions 1 405.

Nouvelles solidarités

Deuxième amendement (paragraphe 126) nouvelles solidarités. Présenté au nom de 19 syndicats par le Syndicat services postaux de Paris, il demande la suppression de l'affirmation qu'il faut « construire de nouvelles solidarités ». A remplacer par celle que « les grandes avancées sociales sont la plupart du temps le fait d'extension à l'ensemble des salariés des acquis obtenus par les plus combatifs et les mieux organisés ».

Albert Juillet le défend, soulignant d'abord que le mot nouvelles solidarités n'est pas gênant en soi mais

par ce qu'on veut mettre derrière. « Ce qui nous gêne, c'est la volonté de la Confédération de concevoir la solidarité comme une affaire interne au salariat ». Il ne faut pas se tromper de cible et confondre solidarité et générosité, « prendre beaucoup aux moins démunis pour donner aux plus défavorisés ». Partir de ce postulat conduirait à oublier le rôle fondamental du syndicalisme qui est « d'organiser travailleurs et travailleuses pour mener la lutte contre le patronat pour un partage du produit du travail plus favorable aux salariés. Ainsi nous travaillerons efficacement à renforcer la classe ouvrière ».

Jacques Nodin (Interco) intervient au nom de 22 syndicats pour réfuter cette position. Si notre stratégie syndicale d'extension des acquis a permis de faire avancer la situation de l'ensemble des travailleurs, l'arrivée de la crise économique a permis au patronat et au gouvernement de faire échec à cette stratégie dans le secteur privé comme dans le secteur public où les privatisations se sont développées entraînant « une division des travailleurs, favorisant les antagonismes corporatistes ». Malgré des luttes très dures, « notre syndicalisme n'a pas favorisé l'extension des acquis mais rejette loin de l'action syndicale les plus démunis de ce pays ». Nous devons intégrer dans notre action cette stratégie de division. Combattre l'inégalité fondamentale qu'est l'exploitation des travailleurs, combattre celle des privilèges défendus par des catégories professionnelles qui soutiennent la droite, oui. Mais surtout « notre action doit faire avancer en priorité la situation des travailleurs les plus démunis ».

L'amendement est rejeté. Pour 7 555, contre 13 756, abstentions 1 503.

Convergences d'action

Troisième amendement (paragraphe 131). Présenté par Marie-Françoise Vabre pour les communaux de la Haute-Garonne. Il demandait la suppression de ce paragraphe disant que « les transformations sociales se réalisent d'autant mieux que s'établissent des convergences en fonction de nos propres objectifs et des impératifs du changement ».

Amendement retiré après deux précisions. « La CFDT n'a pas été surprise par la victoire de la gauche, et l'article en question par son manque de précision peut paraître comme un recul par rapport aux acquis des deux dernières années ». Deuxième précision : « En ne rete-



nant de nos 16 amendements que celui demandant la suppression de l'article, on nous fait un faux procès. (...) Nous ne pensons pas que la droite ou la gauche c'est la même chose ». Cela a entraîné une incompréhension dans l'ensemble des structures de l'organisation. Aussi, demandeurs d'un vrai débat sur la question, les communaux de la Garonne sont-ils amenés à retirer leur amendement.

Compensation de un à six ?

Quatrième amendement (paragraphe 203). Défendu par Paul Garrigue (Syndicat des Cheminots de la Côte-d'Or). « Les 35 heures sans perte de salaire, ce n'est pas n'importe quoi, c'est ce que nous avons demandé à Brest. (...) Etre majeur, c'est prendre les vrais moyens d'y parvenir. Concernant la compensation nous craignons de mettre le doigt dans un engrenage dont nous ne détenons pas le levier de commande qui est le pouvoir économique. (...) La CFDT joue l'apprenti-sorcier. (...) S'agissant des 35 heures par la loi qui, à la CFDT croit sérieusement que la législation règle tous les problèmes posés ? Rien ne peut remplacer l'action sur le terrain. (...) Mais, aussi, qui ignore que bien souvent le premier temps de l'action syndicale concrète c'est de faire appliquer la loi dans les entreprises ? »

Bruno Creton (Métaux, Lens) réfute l'amendement. Trois arguments pour un syndicalisme « capable de définir des revendications adaptées à la situation des travailleurs là où ils se situent ». D'abord : privilégier la loi c'est concentrer notre action sur le gouvernement en le laissant libre de fixer la date d'application des 35 heures. « Le texte de l'amendement ne donne pas de terme alors que celui du BN parle de 1985 ». Ensuite, parler de durée légale sans parler de durée effective « c'est nous exposer à la même situation que celle que nous avons connue depuis quarante ans ». Enfin, s'agissant de six fois le SMIC « Appellons un chat, un chat, et disons clairement que l'on veut la compensation pour tous sans exception. Mais soyons clairs, ayons le courage de reconnaître que dans ce cas l'emploi n'est plus la priorité, pas plus que la réduction des inégalités qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive depuis 1970 ».

L'amendement est repoussé. Pour 4 302, contre 16 529 ; abstentions 1 976.



Compensation de un à deux ?

Cinquième amendement (paragraphe 203). Défendu par Gilles Chaumont (Métaux Grenoble), il précise d'abord que l'articulation entre la réduction du temps de travail et les salaires est posée par les travailleurs et que la CFDT « doit se positionner clairement ». Il ajoute : « il ne faut pas pénaliser les bas salaires, ni laisser récupérer le profit dégagé par les patrons, au détriment de la création d'emplois ». Par ailleurs, comment articuler l'action sans un cadre commun. « Est-ce que la fixation par la Confédération d'un SMIC revendiqué a été un obstacle à l'action d'une fédé, d'un syndicat, d'une section pour améliorer les bas salaires ? ».

C'est Michel Lejeune (Syndicat agroalimentaire des Deux-Sèvres) qui réfute cette justification de l'amendement, jugé inutile et inefficace. Il explique que la résolution répond à la préoccupation de l'amendement en précisant « que la compensation doit être cohérente avec l'objectif de réduction des inégalités, avec la revalorisation du pouvoir d'achat du SMIC et ses répercussions sur les salaires inférieurs à deux fois son montant ». Le niveau de la compensation doit donc être négocié dans cette optique. Fixer un seuil c'est vouloir que la Confédération se substitue à la négociation au plus près des travailleurs « C'est refuser qu'ils discutent et élaborent des revendications adaptées ». Enfin c'est se tromper d'objectif. La plus profonde inégalité aujourd'hui « c'est d'avoir deux millions de chômeurs, et c'est

en fonction de cette bataille que nous acceptons une modulation négociée de la compensation pour créer des emplois, mais aussi revaloriser les bas salaires ».

L'amendement est adopté. Pour 10 919, contre 10 079 ; abstentions 1 807.

Unité d'action

Sixième amendement (paragraphe 320). Proposé par le Syndicat Hacıutex de Cornimont, il demande de revenir sur une unité d'action recherchée avec toutes les organisations et de faire de la CGT « la partenaire privilégiée ».

Pour Bernard Demange, « le soutien à Solidarnosc ne devient-il pas pour la CFDT l'alibi prouvant son innocence dans cette situation de désunion ? L'arbre qui cache la forêt des désaccords. Ce n'est pas en enfermant la CGT dans son sectarisme que nous la ferons avancer vers plus de démocratie (...) ».

Vouloir l'union sur la base d'un syndicalisme de masse et de classe « ce n'est pas pour autant renvoyer les organisations autres que la CGT aux oubliettes de la collaboration de classe ». Mais il y a à craindre pour l'instant qu'un accord avec elles « aboutisse plus à une unité d'inaction qu'à autre chose ».

Analyse repoussée par Guy Herry pour l'Arsenal de Brest et 35 syndicats. D'abord pour faire l'unité d'action il faut être deux. « Il n'y a pas un mot sur la CFDT, à plus forte raison comme partenaire, dans les documents du 41^e congrès de la CGT. ».

Son seul souci immédiat est écrit dans l'*Humanité* du 26 mai : « l'unité d'action doit progresser pour soutenir le changement ». L'unité d'action ne peut se faire sur des préalables comme en pose systématiquement la CGT depuis 1979. Enfin vouloir que la CGT joue le rôle de tutrice de la CFDT c'est souffrir encore d'un complexe. « L'unité d'action doit se bâtir sur des revendications précises et avec ceux qui sont décidés à mener l'action. Et ce n'est pas parce qu'on appartient à une organisation dite de classe que systématiquement on remplit ces conditions ». Conclusion : les travailleurs ont besoin d'une CFDT forte, qui doit devenir majoritaire, sans complexe, et autonome dans ses prises de décision.

L'amendement est repoussé.
Pour : 8 585, contre : 12 552 ; abs-
tentions 1 677.

Solidarité des structures

Septième amendement. Le Syndicat des transports de la Somme et 10 syndicats métaux avaient demandé de créer un chapitre 600 nouveau dans la résolution et intitulé « Vers une solidarité encore plus grande dans la CFDT ».

Bernard Hérault (Métaux, Deux-Sèvres) explique : le texte demandait qu'ait lieu un débat dans l'organisa-

tion sur les moyens de son fonctionnement et la charte financière confédérale, cela dans la perspective d'une solidarité accrue entre toutes les structures, afin de leur garantir effectivement à chacune, et notamment aux syndicats, les moyens minimum d'un bon fonctionnement.

Au vu de cette demande de rajout, la commission des résolutions a proposé un nouveau texte qui se trouve dans les paragraphes 429 et 430 de la résolution.

Cette modification ayant été adoptée par le Bureau national, et compte tenu de la volonté qu'il a exprimée de se saisir de ces problèmes, ces syndicats retirent l'amendement. ■

RÉSOLUTION

100. Le 39^e congrès de la CFDT confirme ses positions prises lors des congrès antérieurs sur la nécessité de l'action de masse et de classe pour parvenir à une société socialiste démocratique et autogestionnaire. Il réaffirme la nécessité, soulignée lors de son congrès de Brest, de développer la mobilisation des travailleurs et des travailleuses, par une pratique d'action efficace qui lie étroitement l'élaboration des revendications, la conduite de l'action, la négociation pour obtenir des résultats.

101. Cette pratique prend en compte à la fois les réalités de la période de crise économique et sociale et les profondes mutations qui caractérisent la société française et le monde d'aujourd'hui. Le contexte politique issu du 10 mai lui ouvre de nouvelles possibilités.

110. Un monde en mutation

111. La crise de la société capitaliste française dont nous avons souligné la profondeur dès 1968, n'a pas soudain disparu avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. Elle développe ses effets au plan économique : stagnation de l'activité, restructuration de branches entières et du tissu industriel des régions, poursuite de l'inflation. Le chômage qui en découle est destructeur, pour les individus et pour la société.

112. Cette crise est aussi celle des rapports sociaux. Elle développe les

inégalités. Dans l'entreprise, elle fait éclater la collectivité de travail et multiplie les statuts précaires. Dans la société, elle affecte l'ensemble des institutions, l'école, la famille, les institutions politiques etc. Elle engendre des revendications d'appropriation du pouvoir dans les entreprises et dans la société, mais aussi des tentations de repli individualiste ou corporatiste.

113. Le monde entier est touché par la crise et les mutations actuelles. L'ensemble des relations internationales en est affecté : tensions crois-

santes entre super-puissances, développement de la concurrence, recherche de nouveaux marchés, lutte pour le contrôle des matières premières et des ressources énergétiques, montée du protectionnisme, sous-développement des pays du tiers-monde.

114. Le capitalisme et le type de développement qu'il a engendré montrent leurs limites. Dans cette situation, diverses stratégies de sortie de la crise sont à l'œuvre.

115. Les options libérales de rénovation du capitalisme divisent les tra-



vailleurs et la société tout entière entre un secteur à haute productivité et un secteur assisté. Elles suscitent des tensions sociales auxquelles il est répondu par un autoritarisme croissant.

116. Les options autoritaires pour surmonter la crise sont fondées sur le dirigisme et la fermeture des frontières. Elles reposent sur le nationalisme et la xénophobie. Elles se retrouvent dans différentes familles politiques et sociales.

117. Les options sociales-démocrates montrent leurs insuffisances. Elles ne remettent pas fondamentalement en cause le système capitaliste. Elles accroissent le rôle de l'Etat pour assurer une répartition plus égale des ressources disponibles et sous-estiment la nécessité de la mobilisation des travailleurs pour changer les structures et modifier les rapports de pouvoir au sein de la société.

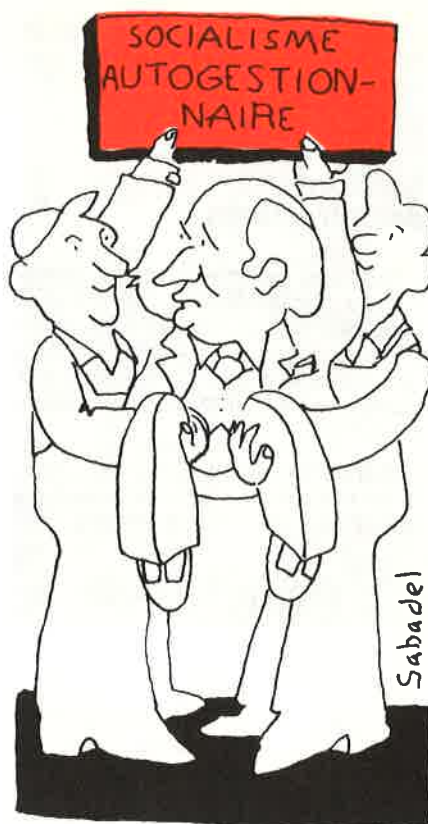
118. Notre option, celle d'une sortie non capitaliste de la crise et de la construction d'une société socialiste autogestionnaire, passe par une appropriation collective des pouvoirs, la planification démocratique, et la mise en œuvre d'un autre type de développement. Elle peut se réaliser plus facilement aujourd'hui. C'est l'objectif de notre action.

120. Chances et risques du contexte actuel

121. L'arrivée de la gauche au pouvoir témoigne de la volonté de la population de voir apporter des solutions aux problèmes posés par la crise, en premier lieu le chômage. Le changement politique, en brisant les liens privilégiés entre le patronat et le gouvernement, crée un rapport de forces plus favorable pour le mouvement ouvrier et offre de nouvelles possibilités à l'action syndicale pour une transformation profonde de la société.

122. La victoire électorale a eu lieu dans la désunion, sans forte mobilisation populaire et sans une clarté suffisante sur les conditions et les moyens de transformation profonde de la société. Cela rend d'autant plus nécessaire une dynamique d'action portée par les travailleurs, et contribuant à l'union des forces populaires.

123. Pour construire le socialisme autogestionnaire, rien ne peut remplacer l'action des travailleurs eux-mêmes, celle de l'Etat ne suffit pas. Le changement social dépend largement de l'action dans la société. Il dépend donc de notre intervention



active et autonome et de notre capacité à faire des travailleurs les acteurs du changement.

C'est la responsabilité de la CFDT de créer le rapport de forces en impulsant la nécessaire mobilisation sociale.

124. Les difficultés sont immenses : elles accroissent nos responsabilités. Un des enjeux de notre action est de vaincre les résistances du patronat, dirigeants d'entreprises privées ou publiques ou d'administrations, et de les obliger à conformer leurs décisions à la réussite des transformations en cours.

125. Le patronat n'est pas le seul obstacle au changement. D'autres résistances sont à vaincre. Elles sont le fait de ceux qui, salariés ou non, n'acceptent les changements que dans la mesure où leur propre situation n'est pas mise en cause et se refusent à tout effort de solidarité.

126. La montée des corporatismes est perceptible au sein de la société française. Pour y faire face, il faut réduire les inégalités dans l'ensemble de la société et construire de nouvelles solidarités. Cette exigence concerne également le syndicalisme.

Les salariés sont divisés en statuts sociaux très inégalitaires, en raison des politiques patronales, de la situation de leur secteur d'activité, qu'il soit industriel, de services, ou dépendant de l'Etat et de leur place au sein

de ces secteurs. La réduction de ces inégalités n'étant pas automatique, c'est la responsabilité du syndicalisme de définir les priorités et d'indiquer les efforts nécessaires pour parvenir à unifier la classe ouvrière. Dans ce but, l'action syndicale pour l'amélioration des garanties collectives doit viser la réduction des écarts (de salaire, d'avantages sociaux, de statuts...) qui existent au sein de la classe ouvrière.

127. La période de mutations que nous vivons comporte des chances et des risques pour l'action syndicale et pour la réalisation du changement. Les risques, ce sont l'attentisme et la radicalisation, deux attitudes qui surestiment également les possibilités transformatrices du pouvoir politique. Les chances, ce sont la mobilisation de masse, consciente et exigeante, la participation majoritaire des travailleuses et des travailleurs à l'action pour transformer le travail et la société.

128. Dans le contexte actuel, les responsabilités du syndicalisme sont encore plus importantes que par le passé. Le mouvement syndical est divisé sur les solutions à apporter. La CFDT n'entend pas nier la crise. Celle-ci demande pour en sortir des solutions nouvelles. Limiter notre action à la défense des acquis laisserait la place aux forces patronales pour conduire des mutations conformes à leurs propres intérêts. La CFDT n'entend pas non plus limiter ses ambitions. Elle entend être à la fois ambitieuse et réaliste.

129. L'indépendance syndicale est, au moment où la gauche est au pouvoir, une nécessité aussi impérieuse qu'auparavant. Cette indépendance de la CFDT, s'applique également à ses relations avec les partis politiques et avec les élus.

130. La CFDT est porteuse d'un projet de transformation de la société, en fonction de sa propre analyse et des réalités qu'elle affronte dans sa pratique syndicale. Son indépendance lui permet de proposer ses propres solutions pour le changement. Cette capacité de propositions est un élément décisif pour la réussite des transformations sociales nécessaires.

131. Celles-ci se réaliseront d'autant mieux que s'établiront des convergences entre notre action syndicale et l'action gouvernementale, en fonction de nos propres objectifs et de notre conception de la réussite du changement. Dans ses rapports avec le gouvernement, la CFDT affirme publiquement ses points d'accord et ses points de désaccord et fait de la clarté dans le débat public la règle de son comportement.

132. La CFDT entend agir pour modifier profondément et durablement les conditions de vie des salariés et, ce faisant, entamer concrètement la transformation de notre société.

200. Les priorités de la CFDT pour les trois ans à venir

201. La CFDT décide de se donner pour les trois ans à venir trois axes prioritaires d'action, enjeux décisifs pour la transformation de notre société :

- construire de nouvelles solidarités et vaincre le chômage ;
- conquérir des droits nouveaux pour changer le travail ;
- changer le type de développement pour vivre ensemble autrement.

202. Construire de nouvelles solidarités et vaincre le chômage.

Etre solidaires pour l'emploi c'est, dans les trois ans :

203. Faire qu'aucun salarié ne travaille plus de 35 heures hebdomadaires en moyenne en 1985, les heu-

res supplémentaires étant limitées et récupérées en temps de repos.

La réduction du temps de travail a pour objectif prioritaire la lutte contre le chômage. Pour y aboutir, la CFDT conduit son action afin que dans les branches et les entreprises, les négociations portent sur les conditions de la création d'emplois, la compensation salariale et le contrôle de l'organisation du temps de travail.

La compensation salariale doit être cohérente avec l'objectif de réduction des inégalités, en particulier avec la revalorisation du pouvoir d'achat du SMIC et sa répercussion sur les salaires inférieurs à deux fois son montant.

Le niveau de la compensation doit être négocié en s'appuyant sur cette orientation.

Cette lutte suppose ainsi que la réduction du temps de travail ne soit pas l'occasion d'une réduction de la masse salariale des entreprises et soit accompagnée d'une modification de l'assiette des charges sociales de manière à également favoriser la création d'emplois dans les entreprises de main d'œuvre. Enfin, des mesures législatives et réglementaires doivent aider au développement des

négociations et assurer en tout état de cause en 1985 l'application effective des 35 heures dans toutes les entreprises.

En tout état de cause, la compensation salariale doit être intégrée jusqu'à deux fois le SMIC revendiqué.

204. Obtenir que tous les postes de travail, tous les métiers, toutes les qualifications, soient accessibles aux travailleuses.

205. Agir pour que chaque jeune sorte du système scolaire avec une qualification professionnelle ouvrant sur un emploi et de réelles possibilités d'insertion sociale.

206. Résorber le recours aux travailleurs à statut précaire dans le secteur privé, comme dans le secteur public et nationalisé, agir pour leur embauche, quels que soient leur nationalité, leur race, leur sexe ou leur âge, et faire que les travaux qu'ils font actuellement soient assurés par des travailleurs permanents de l'entreprise ou de l'administration concernées. L'ANPE doit devenir le seul organisme habilité à effectuer le placement des travailleurs. Pour cela, elle doit être dotée de moyens financiers et moyens en personnel pour remplir un rôle efficace d'information, de conseil et de recherche des emplois.

207. Conquérir des droits nouveaux pour changer le travail.

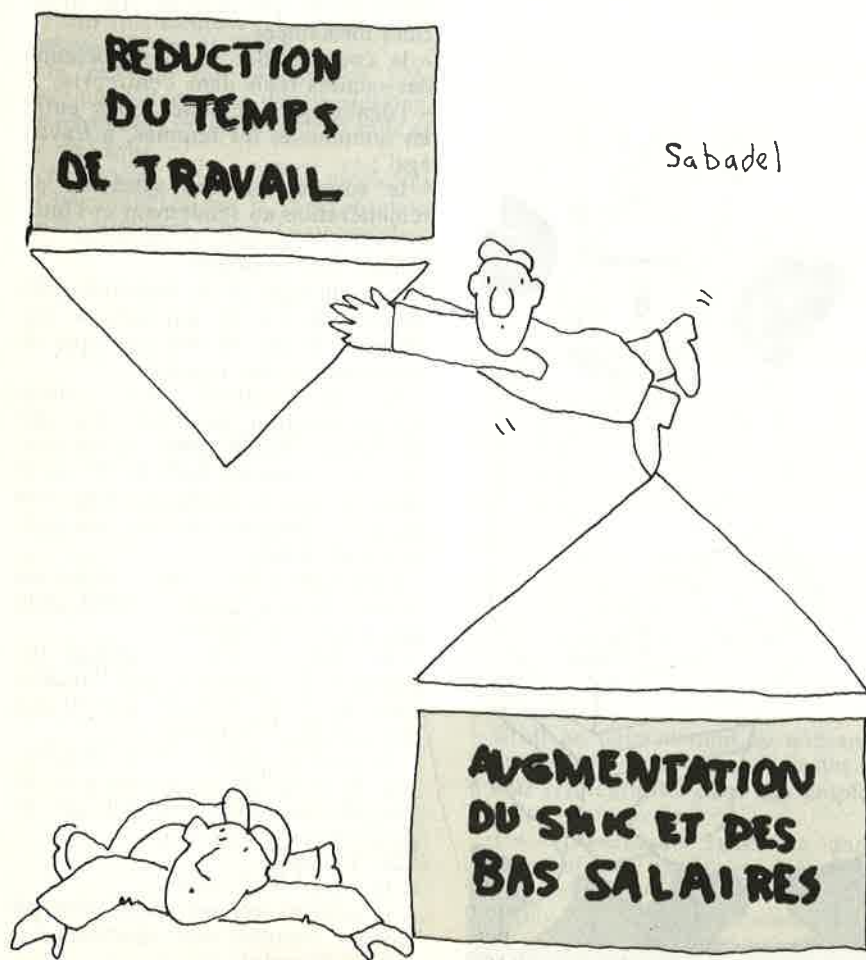
Des droits nouveaux ont été acquis : d'autres restent à obtenir. Ils sont des moyens pour la CFDT de faire en sorte que le changement entre dans l'entreprise. Pour changer le travail, il faut, dans les trois ans :

208. Obtenir des accords dans chaque entreprise permettant aux travailleurs et aux travailleuses de débattre collectivement de leurs conditions de travail pendant 1 % des heures travaillées et d'en modifier le contenu. Dès aujourd'hui, les travailleurs doivent intervenir sur les problèmes qui leur sont posés par les investissements, les outils de travail, les technologies, l'organisation du travail, les politiques industrielles, les biens et services produits, leur qualité et leur durabilité.

209. Mettre en place un droit syndical dans les petites entreprises adapté aux spécificités des différentes professions par des solutions négociées dans les branches : regroupements d'entreprises, délégué syndical inter-entreprises...

210. Etendre la négociation collective par :

- la revalorisation des conventions collectives ;
- la mise en œuvre active, dans toutes les entreprises et administrations,



de l'obligation de négocier sur les salaires réels, l'organisation du temps de travail, le droit d'expression des travailleurs et la formation permanente ;

– la décentralisation des lieux de négociation et de décisions dans le secteur public et nationalisé.

211. Mettre en place par priorité des conseils d'ateliers et de services dans toutes les entreprises nationalisées et collectivités locales, pour permettre à l'ensemble des travailleurs de décider et de mettre en œuvre leurs objectifs en matière de condition et d'organisation du travail afin de progresser vers une réelle socialisation de ces entreprises.

Leur mise en place permettra de préciser le contenu, les droits, les pouvoirs des conseils d'ateliers et de services, et les rapports entre ces conseils et les instances élues par les travailleurs ou désignées par leurs organisations.

212. Changer le type de développement pour vivre ensemble autrement.

L'action syndicale doit orienter les grands choix économiques des entreprises et des administrations, dans le cadre de la planification démocratique. La CFDT veut impulser un type de développement plus égalitaire s'appuyant notamment sur les entreprises nationalisées, refusant le productivisme, donnant la priorité à la consommation collective, fondé sur une appropriation du pouvoir par les travailleurs et le peuple, et permettant de nouveaux rapports de coopération entre les pays.

213. La CFDT, dans cette volonté de modifier en profondeur notre société, agit pour :

214. La mensualisation et le relèvement négocié du pouvoir d'achat du SMIC pour atteindre en deux ans 3 900 F, valeur au 1^{er} avril 1982, avec une répercussion dégressive et négociée dans les grilles de salaires n'allant pas au delà de deux fois le SMIC.

215. La réforme des prestations familiales liée à celle de la fiscalité, fondée sur le droit de l'enfant, et la mise en œuvre d'une politique de santé basée sur la prévention et l'égalité d'accès aux soins.

216. Proposer les évolutions industrielles et économiques nécessaires pour satisfaire les besoins prioritaires de la collectivité nationale, permettre le développement des régions et établir des rapports de coopération plus égalitaires avec les pays du tiers-monde, pour leur permettre aussi leur propre développement.

217. Faire des comités locaux de l'emploi un moyen efficace d'intervention sur les problèmes posés loca-

lement par la situation de l'emploi ; parvenir à la réalisation d'accords interprofessionnels pour concrétiser le droit de vivre au pays.

218. Faire de la décentralisation et la régionalisation un moyen d'élargissement de la démocratie et de développement équilibré par :

– la réforme des comités économiques et sociaux régionaux qui doivent devenir un point d'appui de l'action des travailleurs ;

– la décentralisation des services publics qui doit permettre aux personnels et aux usagers d'être partie prenante de leur fonctionnement et aux collectivités territoriales d'avoir la maîtrise de leur propre développement.

219. Les modalités et moyens nécessaires à l'amélioration de la nature et de la qualité du service rendu aux usagers et aux consommateurs dans l'ensemble des secteurs privé et public doivent être négociés entre les parties concernées aux niveaux les plus appropriés.

220. Faire progresser conjointement les conditions de vie et de travail en Europe, en particulier la réduction du temps de travail vers les 35 heures. Peser sur les objectifs et les moyens des rapports internationaux,

notamment avec les pays en voie de développement.

221. La CFDT fera porter ses efforts sur ces trois priorités, dont elle fera le bilan au prochain congrès.

222. Ces trois priorités guident l'action quotidienne des organisations de la CFDT sur les autres revendications communes, dans tous leurs domaines d'intervention.

223. Les principales revendications communes

224. Les salaires et les revenus.

La réduction des inégalités reste l'axe majeur. Elle passe par :

– une évolution différenciée des salaires qui privilégie l'augmentation du pouvoir d'achat des bas salaires et qui vise à une hiérarchie des salaires réels (primes, indemnités et toutes autres formes de rémunération comprises) de 1 à 6 entre le plus bas et le plus élevé. Cela implique également l'établissement de nouvelles grilles de classifications ;

– des mesures d'indexation spécifiques concernant les SMIC dans les DOM-TOM qui doivent être négociées localement ;

– la connaissance et la négociation des salaires réels dans l'entreprise ;

– l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes, à travail égal ;

– la suppression des systèmes de rémunération au rendement et l'intégration progressive et négociée des primes dans le salaire ;

– la réduction de la hiérarchie des revenus de 1 à 10, qui suppose une réforme fiscale et une politique de connaissance des revenus ;

– la prolongation des durées d'indemnisation pour les chômeurs de longue durée, avec notamment pour les chômeurs âgés de 50 ans et plus, la garantie d'une indemnisation égale à l'allocation de base sans limitation de durée ;

– l'augmentation du minimum retraite pour atteindre le SMIC pour une carrière complète ;

– le remplacement progressif des pensions de reversion par l'acquisition de droits propres garantissant des ressources suffisantes ;

– la prise en compte d'une bonification de trois ans par enfant pour les travailleuses ayant cessé leur activité pour élever leurs enfants.

225. L'emploi.

– la mixité de l'emploi ;

– la mise en service d'une politique globale assurant aux handicapés le droit à l'emploi ;



- le droit à la retraite : à 60 ans sans abattement, à partir de 55 ans pour 40 années de cotisations, anticipée pour travaux pénibles ;
- la création de la cinquième équipe en 33 h 36 pour les postes de travail en continu ;
- la mise en œuvre d'un plan démocratique s'appuyant sur de véritables politiques industrielles sectorielles et régionales assurant un aménagement harmonieux du territoire. Celui-ci doit revitaliser les régions touchées par les restructurations et notamment les DOM-TOM ;
- la création d'emplois d'utilité publique, particulièrement pour améliorer le service aux usagers ;
- la lutte contre les cumuls d'emplois pour les salariés ayant un emploi à temps plein ;
- la lutte contre tous les cumuls emploi/retraite dans la limite d'un revenu égal à une fois et demie le SMIC ;
- la réduction du temps de travail plus rapide pour les travaux pénibles.

226. La protection sociale.

Pour améliorer le système de protection sociale et aller vers une égalité en matière de prestations, la CFDT revendique :

- la réforme de la Sécurité sociale et de son financement ; sa gestion par les travailleurs dès 1982 ;
- la réforme du système de prévoyance collective et des prestations, en particulier en matière de famille et de vieillesse ;
- la réforme des structures médicales et hospitalières par la généralisation du tiers-payant, dans la perspective d'arriver à la gratuité des soins et la suppression de tous les abattements financiers sur les établissements de soins et de services de santé à but non lucratif ;
- la suppression du secteur privé dans les hôpitaux ;
- la suppression des contrôles médicaux patronaux privés.

227. Les conditions de travail.

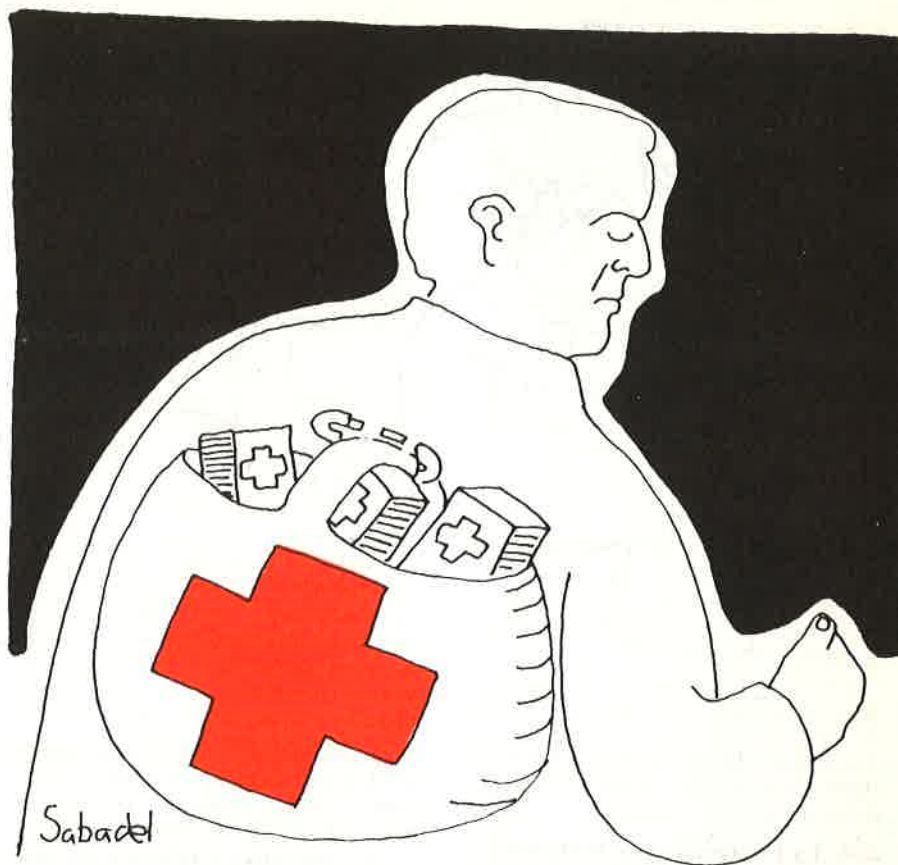
Le Conseil national d'octobre 1981 a adopté une plate-forme de prise en charge des conditions de travail présentant nos priorités pour :

- agir face aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ;
- développer une action pour la prévention des risques professionnels ;
- agir pour une autre organisation du travail.

Les organisations de la CFDT agiront pour faire avancer les revendications contenues dans cette plate-forme.

228. Les droits des travailleurs.

La CFDT confirme sa volonté d'agir pour étendre les droits des tra-



vailleurs et de leurs organisations syndicales par :

- l'obligation de négocier dans l'entreprise et l'attribution de moyens en conséquence pour la section syndicale ;
- la couverture de tous les travailleurs par des conventions collectives et l'amélioration de leur contenu ;
- la décentralisation des lieux de négociation et la reconnaissance de la section d'entreprise dans le secteur public ;
- la généralisation du droit syndical en l'adaptant aux petites entreprises et à l'intérim ; l'amélioration des institutions représentatives ; l'extension des droits d'information et d'expertise des CE ;
- l'attribution aux militants membres d'un organisme directeur d'un syndicat, d'une UL, d'une UD, d'une UR ou d'une fédération d'une protection légale, du temps nécessaire et des moyens pour l'exercice de leurs responsabilités ;
- droit au détachement de militants pour des responsabilités syndicales et à leur réintégration dans leur emploi ou emploi équivalent ;
- les représentants syndicaux dans les organismes extérieurs à l'entreprise, tels que comités locaux de l'emploi, comités économiques et sociaux régionaux, organismes paritaires... doivent bénéficier d'une pro-

tection légale et disposer du temps, et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités ;

- l'éligibilité des immigrés comme conseillers prud'hommes et administrateurs de Sécurité sociale.

229. Les conditions de vie.

La CFDT mène son action syndicale en vue d'améliorer les conditions d'existence des travailleurs salariés, chômeurs et retraités.

Pour cela, elle agit en lien avec les forces organisées qui, dans des domaines précis, poursuivent des objectifs qu'elle partage. Elle intervient pour :

- peser collectivement sur les problèmes de consommation (prix, amélioration des services publics et privés rendus aux usagers) ;
- renforcer le rôle social et culturel des CE dans le sens d'une plus grande solidarité ;
- obtenir une augmentation du nombre et une amélioration du fonctionnement des équipements collectifs dans le domaine des centres de santé, de la petite enfance de l'aide aux personnes âgées, mais aussi dans le domaine culturel, de l'habitat et des transports ;
- agir pour que les usagers aient leur place dans la définition et l'élaboration de leur cadre de vie aussi bien pour l'urbanisme, l'architecture, les espaces verts et les transports qu'ils



vivent quotidiennement, que pour les choix généraux en matière d'aménagement local ou régional.

230. La formation et la recherche.

L'école et la formation continue sont un enjeu pour les travailleurs. L'inadaption du système de formation dans ses méthodes, ses contenus et ses structures ainsi que son isolement par rapport à la vie sociale, sont cause de nombreux échecs dont les enfants de travailleurs font particulièrement les frais. La crise que notre pays traverse et qui appelle de plus grandes capacités de mutations et d'adaptation, rend plus insupportable cette situation.

La CFDT agit pour la transformation de l'école et invite ses organisations et l'ensemble des travailleurs à développer les initiatives pour réduire les échecs, pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, l'égalité entre hommes et femmes.

La formation continue doit devenir un droit pour tous et contribuer à la promotion personnelle et professionnelle dans une perspective de réduction des inégalités. Pour la CFDT, la mise en place d'un service public laïc et unifié de l'Education nationale est indissociable de la transformation, la décentralisation et la rénovation du système éducatif. Le service public doit être fondé sur l'autonomie des établissements et des équipes pédagogiques et éducatives, l'ouverture de l'école sur la société, l'élargissement du choix des établissements scolaires pour les usagers dans le cadre d'une nouvelle conception de

la carte scolaire. Un tel service public se donnant comme objectif la lutte contre l'échec scolaire, est susceptible de réconcilier les jeunes et l'école et de rencontrer l'adhésion du plus grand nombre.

— La CFDT entend prendre en charge collectivement les orientations et le contrôle de la recherche et de la technologie pour agir efficacement et suffisamment tôt sur les conditions de vie et de travail, sur le type de développement, les questions liées à l'environnement, le chômage...

231. L'énergie.

La CFDT agit pour une politique diversifiée de l'énergie donnant la priorité aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, permettant un nouveau type de développement adapté en particulier à la coopération avec le tiers-monde.

La CFDT condamne le choix du tout nucléaire qui freine de fait la nécessaire politique d'économie d'énergie, s'oppose à la décentralisation et conduit à accroître la dépendance des consommateurs et des travailleurs par rapport à un processus de production très rigide, en particulier dans les industries lourdes et le secteur tertiaire. Elle est favorable à une diversification des approvisionnements en combustible (charbon, pétrole, gaz, uranium...).

La CFDT agit pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs du nucléaire et de la population. Elle considère inutiles et dangereuses l'extension des centrales existantes ou la création de nouvelles centrales

nucléaires, l'extension de l'usine de La Hague et l'industrialisation des surrégénérateurs, y compris Super-Phénix. Elle s'oppose au retraitement des combustibles irradiés étrangers.

232. Les libertés, la paix et la coopération internationale.

La CFDT agit pour la défense et l'extension des libertés en France et dans le monde et contre toute atteinte aux droits de l'homme et aux droits des peuples. Elle intervient tout particulièrement pour l'accroissement des droits des minorités culturelles et ethniques.

Elle agit pour améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs immigrés étrangers et des travailleurs originaires des DOM-TOM, pour leur assurer des droits et des garanties égaux à ceux des autres travailleurs et leur obtenir des conditions de réinsertion satisfaisantes quand ils le souhaitent.

Dans les DOM-TOM, la CFDT poursuit son action pour permettre un développement économique assurant aux travailleurs la possibilité d'un emploi sur place et mettant ainsi fin à l'obligation de s'expatrier. La CFDT réaffirme le droit à l'autodétermination des DOM-TOM.

Elle agit également pour l'extension des libertés d'expression et d'organisation au sein de l'institution militaire, et la réduction du service militaire à six mois. La CFDT réclame que le droit à l'objection de conscience puisse s'exercer sans encourir de sanctions pénales ou administratives.

La CFDT renforce son intervention dans le cadre de la Confédération européenne des syndicats pour que celle-ci devienne un véritable outil d'action syndicale, et d'abord en faveur d'une réduction de la durée du travail vers les 35 heures dans l'ensemble des pays d'Europe.

Les organisations de la CFDT s'impliquent activement dans les différents comités syndicaux européens (CSE) pour coordonner plus efficacement l'action syndicale européenne. A l'échelle mondiale elles participent à l'action face aux sociétés multinationales, en particulier à travers les secrétariats professionnels internationaux (SPI).

La CFDT multiplie ses efforts pour apporter un soutien concret aux mouvements syndicaux démocratiques, notamment dans les pays en voie de développement. Elle soutient les luttes pour les libertés, entre autres les libertés syndicales, partout où elles sont bafouées (Turquie, Pologne, Salvador, Afghanistan, Afrique du Sud...). Son engagement est particulièrement actif en faveur des travailleurs et des peuples soumis aujourd'hui aux régimes dictatoriaux ou totalitaires dans le tiers-monde, à l'Est ou à l'Ouest. Elle réclame la libération des syndicalistes emprisonnés dans quelque pays que ce soit.



La CFDT réaffirme sa condamnation de toute discrimination raciale, dont l'apartheid constitue une forme odieuse.

S'agissant de la Pologne, elle réaffirme son soutien à la lutte des travailleurs polonais et de leur syndicat Solidarité. Elle réitère sa condamnation du coup de force du 13 décembre, et demande la levée de l'état de siège, la libération des syndicalistes emprisonnés, la restauration des libertés conquises depuis août 1980, et le rétablissement de Solidarnosc dans la plénitude de ses droits et de ses moyens. Elle développe sa solidarité active et concrète avec les militants emprisonnés et avec le mouvement de résistance des travailleurs polonais.

La CFDT s'oppose à la logique des blocs et à la course aux armements. Elle rappelle son opposition aux armes nucléaires, bactériologiques et chimiques. Elle se prononce pour un désarmement simultané, progressif et contrôlé. Elle mène l'action pour la paix et l'indépendance des peuples.

300. Notre pratique d'action

301. La CFDT mène l'action pour atteindre ses objectifs. Elle développe une mobilisation massive et continue des travailleurs, à partir de leurs problèmes concrets, en tenant compte des spécificités de leurs situations et de la diversité de leurs aspirations. Ses priorités traduites dans son action syndicale quotidienne concrétisent ses perspectives de transformation sociale.

302. L'organisation syndicale joue un rôle irremplaçable pour développer un rapport de forces en faveur des travailleurs, à travers l'information, le débat, l'élaboration des revendications, la détermination des niveaux de décisions sur lesquels agir, la conduite de l'action, la négociation, l'obtention et la valorisation des résultats.

303. Toutes ces étapes de l'action syndicale sont étroitement liées et se consolident mutuellement. L'efficacité de l'action dépend tout à la fois de la crédibilité de la revendication, du contenu de transformation qu'elle porte, du nombre de syndiqués et de militants, de la masse des travailleurs engagés dans l'action, de la capacité à imposer une négociation positive et de la confiance apportée par des résultats concrets.

304. La négociation est partie intégrante de l'action. La revendication, l'action et la négociation sont prises en charge par la section syndicale en rapport avec le syndicat, la fédération, l'union interprofessionnelle, la confédération, en fonction des problèmes abordés et du niveau des divers interlocuteurs : entreprises, branches, localités, patronat ou pouvoirs publics.

La convergence et l'articulation des actions menées par la CFDT à ces différents niveaux permet d'avancer sur des objectifs communs.

305. Pour rendre l'action plus efficace, la CFDT met en œuvre une démarche unitaire.

306. L'unité d'action.

307. La classe ouvrière se caractérise aujourd'hui par son éclatement en de multiples statuts et en diverses situations : travailleurs et chômeurs, travailleurs et travailleuses, salariés dotés d'un emploi stable et travailleurs précaires, travailleurs français et immigrés, travailleurs des grandes entreprises et salariés des entreprises sous-traitantes ou des petites entreprises.

308. A cet éclatement s'ajoute la division syndicale qui affaiblit le mouvement syndical et handicape la possibilité d'un réel changement social.

309. Cette situation est caractérisée par :

310. Le soutien de la CGT à la politique du PC, qui l'a conduite à sortir des accords d'unité d'action de 1966 et de 1974 et, depuis les élections présidentielles, malgré des actions communes dans les entreprises, à ignorer les autres organisations syndicales.

311. Le refus de l'unité d'action par FO au nom de préalables idéologiques ou politiques. Des attitudes similaires se retrouvent à la CGC et à la CFTC.

312. Le refus de la FEN de pratiquer dans son champ propre l'unité d'action avec le SGEN.

313. Pour surmonter ces difficultés, il faut tenir compte de l'histoire récente de l'unité d'action.

314. L'unité d'action CFDT-CGT a été un élément déterminant du dynamisme syndical. Elle a été l'occasion d'avancées importantes en matière revendicative. Cependant les caractéristiques de l'unité - recherche d'une convergence stratégique, limitation des efforts unitaires à deux partenaires, attente d'accords de sommet - ont placé de fait les relations CFDT-CGT sous l'influence des relations PS-PC.

315. Ce type de pratique unitaire a conduit à amplifier le caractère idéologique des débats au détriment de la réflexion sur la pratique syndicale.

316. Cette conception n'a pas aidé à l'évolution des autres organisations syndicales et n'a pas toujours permis une participation massive des travailleurs à l'action unitaire.

317. Une nouvelle pratique unitaire.

Il faut aujourd'hui, en prenant en compte les richesses et les limites de l'unité d'action dans le passé, proposer une orientation ambitieuse pour s'efforcer de construire une unité plus solide, plus durable et plus large.

318. Le pluralisme d'opinion qui existe au sein de la classe ouvrière, peut être un élément de force si les organisations syndicales mènent ensemble un débat positif pour trouver des objectifs communs en prenant en compte la diversité des conditions du salariat et pour définir les moyens de les faire aboutir.

319. Cette unité d'action doit se réaliser sur la base d'objectifs précis, en fonction des revendications des travailleurs et de leurs organisations syndicales, plutôt que sur la base d'accords programmatiques généraux.

320. La CFDT, cherchant l'efficacité de l'action syndicale agit dans ce sens pour construire une mobilisation unitaire des travailleurs, sans exclusive. Elle propose, sans préalables idéologiques ou politiques, l'unité d'action à toutes les organisations syndicales présentes sur le terrain et décidées à agir : la CGT, la plus importante, FO, la CFTC, la CGC et la FEN.

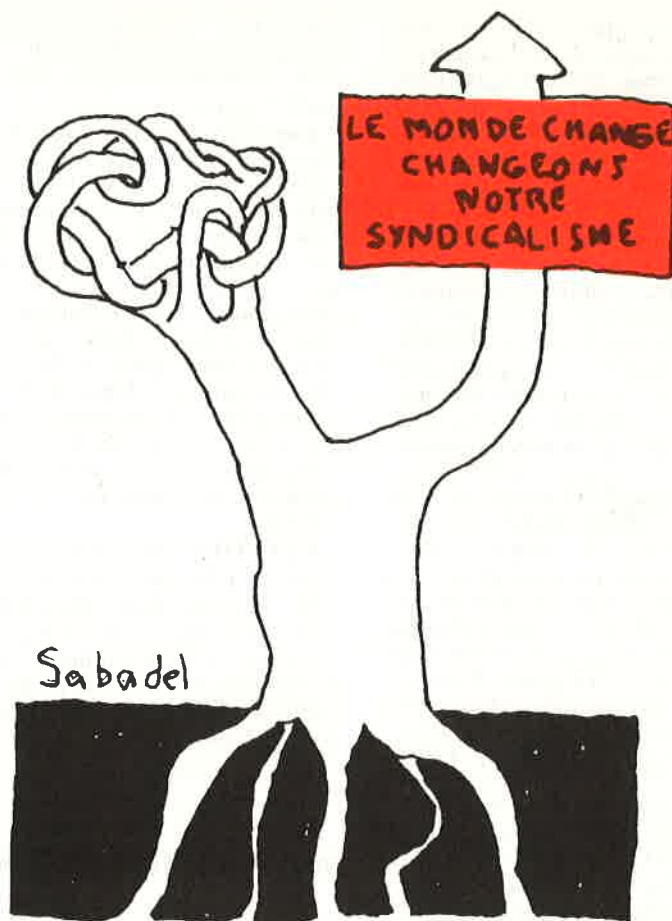
400. Le monde change, changeons notre syndicalisme

401. Pour être à la hauteur des enjeux actuels, la CFDT doit, dans son fonctionnement et par sa pratique syndicale, devenir l'instrument toujours mieux adapté dont les travailleuses et les travailleurs ont besoin.

411. Approfondir la démocratie syndicale

412. La politique d'action de la CFDT impose des choix parfois difficiles à faire, y compris au sein de la classe ouvrière. Ils doivent être le produit du débat et de la vie démocratique de l'organisation. La CFDT définit, à partir de son expérience, les pratiques qui favorisent ce débat démocratique.

413. Le fonctionnement fédéraliste est pour la CFDT la garantie pre-



mière de cette vie démocratique. Il permet au débat de se dérouler en fonction des situations et des pratiques concrètes. Il faut le mettre en œuvre avec plus de détermination.

414. L'engagement commun sur les priorités revendicatives de toute la CFDT, de même que l'implication dans les lieux de négociations qui existent ou qui sont à créer - dans l'entreprise, les branches, les localités ou les régions - permettent une réelle articulation entre toutes les structures de la CFDT.

415. Le rôle de la Confédération est important dans la période. Elle impulse, anime et coordonne la réflexion et l'action des organisations. Sur la base d'un rapport de forces favorable, elle négocie avec le gouvernement et le patronat au niveau national interprofessionnel les problèmes qui ne peuvent être réglés qu'à ce niveau. Elle développe la mobilisation de masse sur ses priorités.

A cet effet, elle prend des initiatives spécifiques d'action, en lien étroit avec les luttes menées dans les entreprises, les branches et les régions.

416. L'autonomie d'action et de négociation de chaque niveau de l'organisation permet la prise en

compte des préoccupations professionnelles diverses et des spécificités régionales différentes. Elle impose la recherche d'une plus grande cohérence et d'une cohésion plus forte. Le débat collectif et l'engagement commun de toutes les organisations de la CFDT sur ses objectifs permettent l'avancée de l'ensemble de l'organisation, ce qui favorise une réduction des inégalités entre les salariés.

417. Une CFDT plus enracinée.

418. La CFDT n'est pas suffisamment présente dans la diversité de la classe ouvrière. Des millions de travailleuses et de travailleurs ne sont pas syndiqués et sont ainsi privés d'un instrument d'action irremplaçable. La division de la classe ouvrière en multiples statuts, mais aussi un droit et une pratique syndicale inadaptés à ces situations nouvelles en sont la cause. Pour s'ouvrir à toutes les catégories de travailleurs, la CFDT doit savoir adapter ses structures, se transformer, et prendre en compte leurs revendications particulières et leurs spécificités :

- en recherchant de nouvelles méthodes d'organisation et de fonctionnement pour rassembler durablement, dans les syndicats, les travail-

leuses et les travailleurs, des petits établissements et entreprises ;

– en regroupant dans la CFDT, avec les syndicats concernés, tous les salariés travaillant sur le site d'une même entreprise, qu'ils soient employés de cette entreprise, intérimaires ou en sous-traitance ;

– en rappelant la responsabilité des UL ou UIB, ainsi que celle des syndicats de l'entreprise principale quant à l'organisation et la syndicalisation de ces travailleurs.

419. Une meilleure prise en charge des problèmes que connaissent les travailleuses est indispensable. Elle ne se fera pas sans une meilleure mixité de notre organisation, permettant aux femmes de participer pleinement à la vie syndicale et d'assumer des tâches de direction et d'orientation.

420. Les jeunes sont aux prises avec des difficultés réelles. Elles touchent au système éducatif, à l'emploi, au travail, à l'insertion dans la société. A la suite de sa conférence nationale de juin 1981, la CFDT s'engage à développer un travail spécifique.

421. La CFDT refuse que la retraite soit une mise à l'écart de la vie collective. Avec les retraités, elle agira pour améliorer l'ensemble de leurs conditions de vie, en particulier en matière de cadre de vie, de santé et de revenu.

422. Pour prendre réellement en charge les problèmes des travailleurs immigrés, il faut passer d'une démarche d'assistance encore trop présente à une démarche qui leur permette, au sein de la CFDT, d'être eux-mêmes les premiers acteurs de l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Cela suppose une prise de responsabilité des travailleurs immigrés dans l'organisation syndicale.

423. Le chômage met à l'écart une partie des travailleurs. Les syndicats doivent leur donner leur place dans l'organisation syndicale, pour, avec eux, mieux prendre en charge collectivement leurs problèmes.

424. Les ingénieurs et cadres sont des acteurs à part entière pour la réussite du changement. La CFDT doit prendre les moyens pour qu'ils aient toute leur place dans la construction d'un syndicalisme qui s'enrichit par la diversité des apports.

425. Une CFDT forte.

426. L'effort de syndicalisation est donc indispensable. Proposer aux travailleurs l'adhésion à la CFDT, sur la base de leurs préoccupations concrètes, c'est leur permettre de participer à l'action collective et également de développer la capacité de l'organisation pour une meilleure prise en

charge des problèmes. Un syndicalisme fort ne peut se construire sans une démarche volontaire, un effort accru et spécifique des équipes syndicales en direction des travailleurs non syndiqués, dans toutes les catégories de la classe ouvrière.

427. Notre syndicalisme doit évoluer si l'on veut y parvenir. Les rapports entre militants et adhérents, militants et travailleurs doivent se transformer. La forme, le contenu, la durée de nos réunions syndicales, de nos stages de formation doivent être modifiés pour les rendre plus accessibles à toutes et à tous. Etre adhérent à l'organisation implique des devoirs (le règlement de la cotisation), mais aussi des droits : droit de participer à la vie de l'organisation et à ses décisions, droits à des services individuels (information privilégiée, formation, défense juridique, CNAS), droit à des services collectifs fournis par l'intermédiaire d'associations (ASSECO pour les problèmes de consommation, CELIC pour les problèmes des CE). Notre syndicalisme est aussi jugé sur les services qu'il rend à ses adhérents.

428. Un syndicalisme fort, c'est aussi un syndicalisme qui a des moyens. La possibilité existe d'instaurer le prélèvement automatique des cotisations, fondé sur la liberté du syndicat et de l'adhérent et dont l'efficacité est grande : rentrées régulières sur douze mois, allègement des tâches du collecteur, maintien et amélioration de ses contacts réguliers avec les adhérents. Les organisations de la CFDT s'engagent à étudier cette possibilité.

429. Vers une solidarité encore plus grande dans la CFDT.

430. Le 39^e congrès mandate le Bureau et le Conseil national pour qu'ait lieu, à tous les niveaux de l'organisation – syndicats, unions

régionales, fédérations, Confédération – un débat sur l'ensemble des moyens dont disposent les différentes structures et sur les mesures à prendre pour faire face de manière solidaire à leurs responsabilités, y compris au niveau de la charte financière confédérale. Au plan confédéral, l'objectif visé est de garantir effectivement à chaque structure, et notamment aux syndicats, les moyens de leur fonctionnement – sans remettre en cause les acquis fondamentaux de la charte.

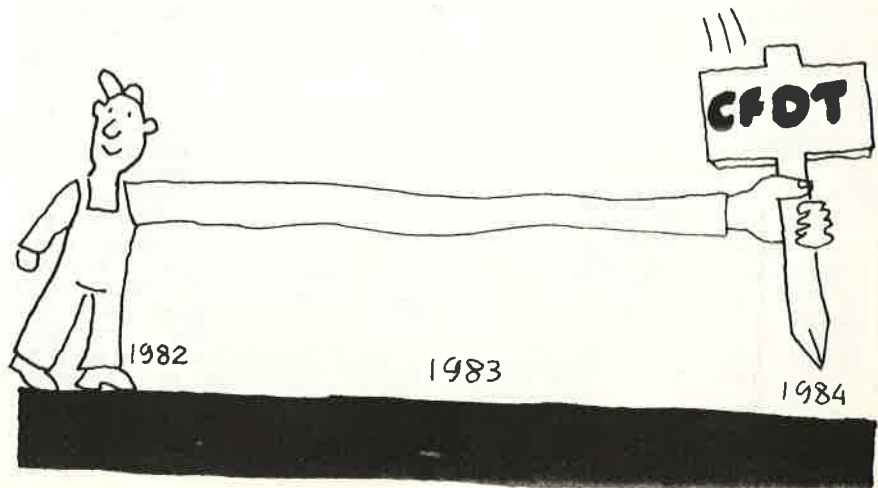
Dans cette perspective, le débat aura pour but de soumettre des propositions d'amélioration de la charte financière au 40^e congrès.

500. Vers le socialisme autogestionnaire

501. Notre politique d'action, de même que notre volonté d'adapter notre syndicalisme, visent à instaurer des rapports différents dans l'entreprise et dans la société. La construction d'un mouvement ouvrier fort et uni est un facteur indispensable pour conquérir des changements durables. C'est la condition d'une appropriation du pouvoir par les travailleurs et le peuple.

502. Cela suppose la création de nouveaux lieux de confrontation pour progresser vers une société socialiste autogestionnaire qui fasse du conflit et de la négociation le moteur de la dynamique sociale.

503. L'autogestion est à l'ordre du jour. Il dépend de nous, de notre capacité de mobilisation sur des objectifs porteurs d'une transformation de la société et significatifs du socialisme autogestionnaire, que notre société progresse dans ce sens. ■



EN PASSANT PAR LA LORRAINE

Syndicalisme : le congrès au quotidien

Le premier prix, hors concours, des ventes de quotidiens à Metz, revient à *Syndicalisme* quotidien : chaque numéro a été acheté à 1 010 exemplaires en moyenne pour 2 000 congressistes, et la vente a augmenté chaque jour, avec un point culminant pour le numéro du vendredi.

Mardi 25 mai : 890
exemplaires ;
Mercredi 26 mai : 975 ;
Jeudi 27 mai : 994 ;
Vendredi 28 mai :
1 114 ;
Samedi 29 mai : 1 079.

Un « quotidien » pour deux congressistes... à quand un hebdo pour deux adhérents ?



Un dessin qui a fait des bulles

Un dessin paru dans *Syndicalisme quotidien* du vendredi 28 mai, illustrant les débats et le vote sur la mixité, a provoqué bien des remous. Les réactions n'ont pas été unanimes, ni parmi les femmes ni parmi les hommes. Plusieurs syndicats ont rédigé un texte s'inquié-

tant du décalage entre les textes votés et une réalité quotidienne encore « sexiste » ; d'autres ont manifesté leur approbation d'un « style humoristique ». Nous publions la déclaration lue par Nicole Notat à la tribune du congrès et la façon de voir du comité de rédaction.

tion, toutes deux parues dans *Syndicalisme quotidien*, le 29 mai.

Déclaration de Nicole Notat, membre du Bureau national

« Le congrès a voté hier, avec une majorité confortable, une résolution qui marque sans ambiguïté la volonté de la CFDT de rompre avec les schémas classiques de répartition des pouvoirs et des rôles entre les hommes et les femmes dans la société et la CFDT.

Ce matin, *Syndicalisme*, dans son quotidien du congrès, illustre ce débat avec un dessin inacceptable que nous condamnons. N'y a-t-il que les symboles sexistes pour évoquer les femmes et les travailleuses dans notre organisation ?

La qualité des débats d'hier a donné aux militantes un grand espoir. Un pas décisif a été franchi pour qu'elles puissent prendre toute leur place dans la CFDT.

L'événement de ce matin fait l'effet d'une douche froide. Quand on connaît la bataille quotidienne à mener dans toute la société contre l'identification de la femme à un objet sexuel, le dessin de *Syndicalisme* n'a rien d'humoristique. Cela est une erreur. C'est d'autant plus dommage pour l'équipe de *Syndicalisme* qu'elle a largement contribué à l'avancée du débat sur la mixité.

Nous pouvons faire mieux à la CFDT, nous l'avons prouvé, nous le prouverons encore. Nous en avons maintenant les moyens. »

Précisions du comité de rédaction

« Jeudi, le 39^e congrès a fait un grand pas pour favoriser et accélérer le partage des responsabilités entre travailleuses et travailleurs dans la CFDT.

Il y a de quoi se réjouir. Dans le dessin de *Syndicalisme quotidien* d'hier matin, on voit en effet un groupe d'hommes et de femmes se congratuler, et une femme hisser des signes de la féminité qui ne sont peut-être pas les mieux venus, mais qui, sur un dessin, parlent. Nous avons utilisé les symboles traditionnels des discriminations dont sont victimes les femmes pour bien marquer leur victoire et la portée de ce vote. Et puis, ne se souvient-on pas que lors des grandes démonstrations du féminisme américain en 1967-1968, des milliers de femmes défilaient dans les rues de New-York un soutien-gorge au bout d'un manche ?

La presse, de la CFDT comme des autres, si elle veut intéresser, amener la réflexion, animer la vie syndicale, a besoin d'humour, de joie de vivre et d'un brin de provocation.

Le quotidien du congrès, comme l'hebdomadaire habituel de la CFDT, est réalisé par la rédaction avec des journalistes qui s'inspirent de cette nécessité, alliée au souci de parler le langage de la CFDT. Et ce n'est pas toujours facile.

Voilà le point de vue du comité de rédaction de *Syndicalisme, femmes et hommes*. »

(Suite page 45)

Received 28 June 2002



Huit femmes d'abord !

pas de chômage de la fin de l'été. Et l'été, c'est l'été. C'est l'été de l'H1N1, qui a déjà fait plus de 100 victimes dans le monde.

Le premier décès enregistré aux Maldives a lieu du début à la fin de l'été. L'H1N1 a été confirmé par un laboratoire d'analyse au Japon. Le premier décès est enregistré au Japon. Mais dans ce pays, le premier décès est enregistré au Japon. Mais dans ce pays, le premier décès est enregistré au Japon. Mais dans ce pays, le premier décès est enregistré au Japon.

Le premier décès enregistré aux Maldives a lieu du début à la fin de l'été. L'H1N1 a été confirmé par un laboratoire d'analyse au Japon. Le premier décès est enregistré au Japon. Mais dans ce pays, le premier décès est enregistré au Japon. Mais dans ce pays, le premier décès est enregistré au Japon.

Le deuxième amendement, présenté par le Sénat et voté par 111 députés républicains, demande que soient supprimés les pouvoirs que possède le préfet de police de faire intervenir la police municipale dans les instances civiles. Il souhaite les réserver à la police judiciaire et ne pas lui donner un rôle de juge. Les députés républicains ont voté en faveur de ce projet de loi. Les députés socialistes ont voté contre. Pour André Kérel, qui a défendu des députés socialistes, la suppression de ces pouvoirs est une véritable révolution. « On va faire passer des hommes de main dans les tribunaux », a-t-il déclaré. Les députés socialistes ont voté contre le deuxième amendement. Les députés communistes ont voté en faveur de ce projet de loi. Les députés communistes ont voté en faveur de ce projet de loi.



des débats d'hier
x militantes un
Un pas décisif a
pour qu'elles
ndre toute leur
CFDT.
nt de ce matin
d'une douche
cale

... presse, de la CFDT
... des autres, si elle
... intéresser, amener la ré-
... animer la vie syndi-
... besoin d'humour de

AUJOURD'HUI

[illegible][illegible]

bataille qu'on ne peut gagner que dans toute l'identification de la cause et d'un objet sur lequel se fonde le Syndicalisme révolutionnaire. C'est le dommage du mouvement contre le Syndicalisme.

Nous pourrions aller à la CFDT, nous prouver, nous convaincre encore. Nous aurons tenté les moyens

diennne à mener
à société contre
n de la femme à
uel, le dessin de
n'a rien d'hu-
elle est une er-
d'autant plus
our l'équipe de
qu'elle a large-
ué à l'avancée
la mixité.
ons faire mieux
nous l'avons
le prouverons
en avons main-
iens. »

quotidien du congrès, l'hebdomadaire habituel de la CFDT, est réalisé en rédaction avec des journalistes qui s'inspirent de la nécessité, alliée au besoin de parler le langage de la CFT. Et ce n'est pas tout.

À la fin du point de vue du congrès de rédaction de Syn-
me, femmes et hom-

(Suite page 45)

Après les travaux des commissions le texte sur « l'action syndicale outil du changement » a été pris en considération à main levée pour servir au débat dans la CFDT.

L'action syndicale, outil du changement

Le samedi 29 mai, le congrès a voté à main levée la motion de prise en considération suivante :

« Le 39^e congrès confédéral, après en avoir débattu dans les commissions et pris acte des modifications apportées aux textes introductifs par les travaux de commissions, prend en considération les textes du thème « L'action syndicale, outil du changement ». Ces textes donneront lieu à débat dans les organisations CFDT, afin de poursuivre l'approfondissement de nos orientations et de notre pratique sur ces questions. Le Bureau national se saisira de ces travaux. »

Les débats introductifs

Le thème 3 a donc fait l'objet d'un débat en trois étapes : présentation par Jean-Paul Jacquier du rapport introductif, discussion en commissions, rapport des commissions et vote de prise en considération du texte enrichi par les commissions.

Une ambiguïté concernant le statut de ce texte a d'abord été levée. Le Syndicat des ambulants et du tri PTT de la Région parisienne, considérant que le texte se présentait comme une motion ou une résolution alors qu'il n'avait pas été adressé aux syndicats dans les délais prévus, avait déposé une motion de renvoi. Il a retiré cette motion étant données les précisions apportées par le Bureau national : le texte du thème n° 3 est un rapport introductif pour les travaux de commissions. C'est la motion de prise en considération du texte (enrichi par les apports des commissions) qui sera soumise au vote du congrès, et non le texte. La prise en considération de la motion engage les organisations CFDT à travailler sur les différents axes soulevés.

Dans sa présentation, Jean-Paul Jacquier a mis l'accent sur l'enjeu fondamental que représente l'entreprise : l'organisation du travail, son contenu, le rapport au travail, la qualité des produits fabriqués, le type de services offerts aux usagers. Réaliser le changement social, c'est modifier non seulement les conditions de travail, mais aussi la place des salariés dans l'entreprise ; c'est élargir le

champ de l'action syndicale et renforcer notre intervention dans l'entreprise sur tout ce qui touche au travail.

Les travaux des commissions

Chantal Le Proux, rapportant les travaux de la première commission, « Changer les conditions de travail », a souligné l'importance de l'expression directe des travailleurs, sans laquelle il n'y a jamais eu de changement des conditions de travail. En ce domaine, l'action syndicale doit avoir suffisamment de dynamisme pour bousculer la timidité des pouvoirs publics et avancer plus vite que le rythme forcément lent des réformes institutionnelles. Cela implique de libérer la parole des travailleurs, en particulier celle des OS sur leur travail, de trouver les moyens de connaître les spécificités et le courage d'aller jusqu'au bout de cette expression, même si elle bouleverse des certitudes.

Les structures professionnelles et interprofessionnelles ont la responsabilité de confronter ces spécificités, y compris sur des aspects moins bien connus comme les rapports de domination, la charge mentale. Elles doivent aussi resituer ces problèmes dans leur contexte réel, plus large que l'entreprise.

Outre le contrôle direct par les travailleurs, la commission a insisté sur le contrôle par l'organisation syndicale, notamment par le biais d'institutions telles que les CHS et les CTR/CTN (comités techniques régionaux et nationaux). L'intérêt de ces organismes a été réaffirmé, même si certains des participants se sont montrés plus méfiants, plus distants, insistant sur le rôle de l'action. Mais pour tous, les institutions doivent être non un marais où l'on s'enlise, mais un point d'appui, un stimulant.

Yves Lasfargue a ensuite rendu compte des débats et interrogations de la commission n° 2, « Contrôler les mutations technologiques ». Les participants étaient conscients de l'importance du sujet : il y aura bientôt un million de travailleurs à utiliser un écran cathodique, et le nombre de robots industriels est multiplié par 3 ou 4.

Accord de la commission sur deux axes du rapport introductif : le refus du fatalisme et de la passivité devant le progrès technique, la nécessité de contrôler, sur les lieux mêmes du travail, l'introduction de nouvelles technologies. La commission a proposé d'approfondir un certain nombre de questions. D'abord le fait que l'intervention syndicale sur les mutations technologiques doit être ac-



compagnée d'un effort important de formation, initiale et permanente, tant sur le plan technique qu'économique. Comment peut-elle être plus présente dans les commissions professionnelles consultatives qui conçoivent ces formations ? Comment agir sur les schémas régionaux de formation ? Ensuite, connaître la réalité des mutations technologiques implique une pratique d'enquête.

Mais il ne suffit pas de contrôler, il faut aussi agir sur la conception des nouvelles technologies, dès l'élaboration des projets de recherche et des politiques industrielles. Comment alors intégrer nos préoccupations dans la planification nationale et régionale ? Se posent aussi les questions du partage des profits dus aux gains de productivité, des répercussions sur l'environnement, la société, les rapports avec le tiers-monde. Et enfin, à travers tout cela, surgit une question fondamentale : le contrôle implique-t-il d'aller jusqu'à participer à la décision ?

Pour Marie-Noëlle Thibault, la commission « Unifier les travailleurs en faisant vivre leurs différences » a travaillé sur un thème difficile, mais avec un souci général d'étendre la syndicalisation à de nouvelles couches de travailleurs. C'est sur les PME que les échanges ont été les plus riches, affirmant la nécessité de bien connaître les réalités et de trouver les moyens pour que les salariés puissent vivre et s'exprimer dans l'organisation. Cela peut se faire par des regroupements adaptés à chaque réalité, pour que des travailleurs confrontent leurs situations sans être noyés. Ne faut-il pas changer alors l'organisation syndicale pour leur faire place ? La politique revendicative aussi doit être renouvelée et adaptée : nouvelles revendications prises en charge, nouveaux interlocuteurs patronaux. Ce sont enfin le langage, le type de fonctionnement syndical, le modèle de militantisme, la forme d'action trop souvent polarisée sur la grève et la manifestation, qui doivent être changés.

Alors que la diversité est énorme à l'intérieur même des entreprises (entre hommes et femmes, jeunes et plus anciens, OS et OP, travailleurs postés, de nuit, cadres, etc.), nos organisations syndicales reposent la plupart du temps sur une ou deux catégories de travailleurs qui décident et agissent pour tous. La commission a insisté sur le fait que la volonté d'unifier les travailleurs ne doit pas être comprise comme la recherche d'une uniformisation et a reconnu que ces pistes de travail supposent une action à long terme.



Rapportant les travaux de la commission « Produire autre chose : une autre logique des produits », Jean-Noël Kerdraon a souligné la richesse des expériences relatées et des interrogations et suggestions. Élargir l'intervention du syndicalisme aux aspects économiques de la production n'est pas simple. On rencontre un certain chauvinisme d'entreprise et un repli à cause de la crise et de la défense de l'emploi. Il faudrait une révolution culturelle... Par ailleurs, même si nos attitudes s'étaient transformées, il est difficile d'élaborer des projets de diversification, de reconversion vers d'autres secteurs, surtout dans le contexte actuel de l'emploi, et en tenant compte des échanges internationaux.

La régionalisation peut certes offrir des possibilités nouvelles, mais elle n'entraîne pas automatiquement une décentralisation des lieux de décision sur la politique industrielle. De même, la planification peut permettre à chaque région d'intervenir, mais comment arbitrer ? Comment peser sur les investissements publics ? Sur ces questions, l'articulation entre le professionnel et l'interprofessionnel est décisive. Comment assurer la confrontation ? Et jusqu'où aller dans la contreproposition ? N'allons-nous pas vers une co-décision économique posant problème ?

Paul Plagne a enfin relaté les interrogations de la commission n° 5, « Produire autre chose : d'autres services dans la société ». De meilleurs services aux usagers peuvent-ils se développer en harmonie avec les revendications des salariés ? Telle est la question dominante

abordée par les différents intervenants. Et qui n'est pas simple. Car des contradictions peuvent apparaître entre travailleurs salariés et usagers, notamment quant aux horaires d'ouverture, aux effectifs, à la décentralisation. Les difficultés de relation accroissent ces problèmes et les structures interprofessionnelles ont là un rôle irremplaçable à jouer pour permettre la confrontation, informer sur les réalités, sans attendre les difficultés que des grèves par exemple peuvent occasionner.

Plusieurs intervenants ont fait état d'expériences en ce sens, montrant que le fait de se rencontrer entre travailleurs-salariés et usagers est largement positif. L'initiative doit aller de pair avec l'imagination. Une question importante a également été soulevée : de quels usagers parlons-nous ? Et par qui doivent-ils faire entendre leur voix ? Le débat est difficile sur certains thèmes. Il faut pourtant l'engager. D'ores et déjà des réalisations montrent que des avancées significatives sont possibles, dépassant les corporatismes et les lourdeurs administratives.

Les premières conclusions

Avant le vote de prise en considération, Jean-Paul Jacquier a fait la synthèse des rapports de commission et a repris les objectifs du document issu des commissions. Il doit engager les organisations à un travail de longue haleine sur les questions essentielles du changement du travail par l'action syndicale. Le texte doit maintenant être discuté, travaillé, enrichi et déboucher sur des pratiques syndicales.

Jean-Paul Jacquier a précisé que si le thème 3 était centré sur le travail, cela ne signifiait pas pour autant que l'on négligeait le hors-travail. Il a évoqué les lois prochaines sur les droits des travailleurs ; les droits nouveaux sont en effet au centre de notre intervention sur le travail. Mais il faudra être capable d'une application dynamique des mesures votées par le Parlement.

Il a enfin souligné l'importance de la pratique syndicale. Il faut s'attaquer à des modalités nouvelles de prise en charge, s'adapter aux exigences des situations. « Il faut savoir oser » : tel est le dénominateur commun de toutes les expériences qui ont réussi. Et qui sont le fait d'un syndicalisme efficace et heureux.

La motion de prise en considération du texte a été adoptée à main levée.

Syndicalisme publiera dans un prochain numéro le document de travail ainsi que l'apport des commissions.

ÉLECTION DU BUREAU NATIONAL

A la suite du débat sur la mixité (pages 23 à 25), le nouveau Bureau national confédéral comporte donc 39 membres. Les délégués avaient à choisir 14 noms au plus dont au moins 4 femmes sur 15 candidats dans le collège des fédérations ; 14 noms au plus

dont au moins 4 femmes sur 19 candidats dans le collège des régions et 10 noms au plus pour 10 candidats dans celui présenté par le Bureau national sortant. Le candidat de l'Union confédérale des cadres constituait le quatrième collège.

Inscrits : 23 088 ; votants : 22 257 ; nuls : 772. Valablement exprimés : 21 485 ; majorité requise : 10 743

COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS

NOM	PRÉNOM	VOIX	AGE	PROFESSION D'ORIGINE	FONCTION SYNDICALE
BERTRAND	Marguerite	21 076	46	Vendeuse	Secrétaire fédérale FGSL
JULLIAN	Sabine	20 787	31	Laborantine	Secrétaire fédérale Santé
DELVAUX	Gilberte	20 457	49	Standardiste	Secrétaire fédérale FUC
TROGLIC	Jean-François	20 448	34	Instituteur	Secrétaire général adjoint SGEN
NODIN	Jacques	20 437	34	Secrétaire administratif	Secrétaire général Interco
MILHOMME	Brigitte	20 297	45	Comptable	Secrétaire fédérale FGM
PETIT-JEAN	Bernard	20 185	32	Dessinateur	Secrétaire fédéral Construction
TIERSEN	Gérard	20 185	45	Mécanicien	Secrétaire général FGE
MARQUETTE	Christian	18 762	34	Agent technique	Secrétaire général FUC
TONNERRE	Denis	17 412	39	Technicien	Secrétaire général PTT
GAGNAIRE	Marc	15 826	34	Technicien agricole	Secrétaire général FGA
ROCHER	Jean-Paul	15 341	43	Electronicien	Secrétaire gal. adjt. Défense Nat.
GRANGER	Georges	14 156	46	P3 marteleur	Secrétaire général FGM
TORQUEO	Daniel	12 893	45	Technicien	Secrétaire fédéral Hacuitex

Yves Lichtenberger a obtenu 9 726 voix

COLLÈGE DES RÉGIONS

NOM	PRÉNOM	VOIX	AGE	PROFESSION D'ORIGINE	FONCTION SYNDICALE
JARRY	Moricette	19 719	38	Assistance sociale	CE Pays de la Loire
LABRUNE	Arlette	19 440	37	OS	Secrétaire Union Rouen
THIBAUT	Marie-Noëlle	18 808	39	Enseignante	Secrétaire URP
GALLOO	Françoise	18 750	48	Chargée d'études	Bureau UR Nord
MARTEL	Gérard	18 223	39	Comptable	Secrétaire général Rhône-Alpes
PUJO	Evelyne	18 198	32	Technicienne	Bureau Franche-Comté
OTHELET	Jean-Paul	18 010	33	Aide-fromager	Secrétaire général Lorraine
GUNTZ	François	17 603	34	Electromécanicien	Secr. général Bas-Rhin
DELABY	Julien	14 400	48	Ouvrier du livre	Secr. général UR Nord
PLAGNE	Paul	14 113	39	Technicien agricole	Secrétaire général Bourgogne
COUREAU	Claude	13 651	44	Chaudronnier	Secr. général Midi-Pyrénées
BOBICHON	Jean-Pierre	13 283	34	Chauffeur-livreur	Secrétaire général URP
ALLARD	Louis	13 249	42	Monteur-câbleur	Secr. général Pays de la Loire
DUTHOIT	Michel	12 913	38	Educateur spécialisé	Secr. général adjt. Bretagne

Ont obtenu : André Dordléans : 12 910 voix ; Jean-Claude Bazetoux : 11 115 voix ; Pierre-Olivier Aubouin : 11 091 voix ; Gérard Jussiaux : 8 426 voix ; Jean-Claude Bury : 6 692 voix.

COLLÈGE PRÉSENTÉ PAR LE BUREAU NATIONAL SORTANT

NOM	PRÉNOM	VOIX	AGE	PROFESSION D'ORIGINE	FONCTION SYNDICALE (janv. 82)
NOTAT	Nicole	19 541	34	Enseignante	Secr. générale SGEN Lorraine
HUREAU	Pierre	19 428	50	Contrôleur PTT	Membre CE sortante (trésorier)
KASPAR	Jean	19 284	41	Electromécanicien	Secrétaire général Alsace
HERITIER	Pierre	19 105	45	Employé de banque	Secr. général Rhône-Alpes
BONO	Robert	18 420	51	Ouvrier textile	Membre CE sortante
MAIRE	Edmond	16 165	51	Technicien chimiste	Membre CE sortante (secr. gal.)
MANDRAY	Noël	15 872	45	Electricien	Membre CE sortante
JACQUIER	Jean-Paul	15 487	41	Technicien agricole	Secrétaire national FGA
CHEREQUE	Jacques	14 782	53	Chef de fabrication	Membre CE sortante (secr. gal. ad.)
MERCIER	Albert	14 295	48	Sidérurgiste	Membre CE sortante

QUATRIÈME COLLÈGE (UNION CONFÉDÉRALE DES CADRES)

NOM	PRÉNOM	VOIX	AGE	PROFESSION D'ORIGINE	FONCTION SYNDICALE
VANLERENBERGHE	Pierre	16 959	40	Ingénieur	Secrétaire général UCC

ÉLECTION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Réuni le 28 mai, le nouveau Bureau national, composé de trente-neuf membres, a élu la Commission exécutive confédérale.

Le Bureau national a d'abord décidé que la CE comporterait dix membres. Puis les trente-neuf votants ont élu à la CE : Robert Bono 39 voix ; Jean Kaspar

39 voix ; Jacques Chérèque 38 voix ; Pierre Hureau 38 voix ; Edmond Maire 38 voix ; Nicole Notat 37 voix ; Jean-Paul Jacquier 36 voix ; Noël Mandray 36 voix ; Albert Mercier 36 voix ; Pierre Héritier 30 voix. La répartition des tâches entre les membres de la CE a ensuite été établie (tableau ci-dessous).



EDMOND MAIRE. Né le 24 janvier 1931 à Epinay-sur-Seine. Technicien chimiste. Secrétaire général de la Fédération des Industries chimiques. Membre de la Commission exécutive depuis 1970. Secrétaire général de la CFDT depuis 1971.



JACQUES CHÉRÈQUE. Né le 9 septembre 1928 à Dijon (Côte-d'Or). OS, puis agent de maîtrise dans la sidérurgie. Secrétaire général de la FGM. Membre du Bureau national depuis 1970. Elu à la Commission exécutive à l'occasion du 38^e congrès.



PIERRE HUREAU. Né le 25 décembre 1931 à Coulommiers (Seine-et-Marne). Contrôleur des PTT. Secrétaire général adjoint de la fédération des PTT. Membre de la Commission exécutive et trésorier confédéral depuis 1973.



ROBERT BONO. Né le 28 septembre 1930 à Roquecourbe (Tarn). Ouvrier textile. Conseiller fédéral Hacutex. Secrétaire de l'UD du Tarn. Secrétaire confédéral. Elu membre du Bureau national et de la Commission exécutive en octobre 1973.



PIERRE HÉRITIER. Né le 17 avril 1937 à Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône). Employé de banque. Secrétaire général de l'UD de la Loire. Secrétaire général de la région Rhône-Alpes. Membre du Bureau national en 1973. Elu à la Commission exécutive à l'occasion du 39^e congrès.



JEAN-PAUL JACQUIER. Né le 21 juillet 1940 à Annaba (Algérie). Technicien agricole. Responsable des syndicats agricoles du Maine-et-Loire. Secrétaire national de la FGA. Membre du Bureau national en 1976. Elu à la Commission exécutive à l'occasion du 39^e congrès.



JEAN KASPAR. Né le 10 mai 1941 à Mulhouse (Haut-Rhin). Electromécanicien aux mines de potasse. Secrétaire général du Syndicat des mineurs de potasse CFDT. Secrétaire général de la Fédération des mineurs. Secrétaire général de l'Union régionale d'Alsace. Membre du Bureau national depuis 1974. Elu à la Commission exécutive à l'occasion du 39^e congrès.



NOËL MANDRAY. Né le 4 septembre 1936 à Aix-les-Bains (Savoie). Ouvrier électricien. Secrétaire national de la Fédération unifiée de la chimie. Elu à la Commission exécutive à l'occasion du 38^e congrès.



ALBERT MERCIER. Né le 20 juin 1933 à Mathay (Doubs). Ouvrier métallurgiste. Secrétaire général de l'Union des métaux de Franche-Comté. Secrétaire général adjoint de la FGM en 1971. Elu à la Commission exécutive en 1976.

• Secrétaire général : Edmond Maire	39 voix
• Secrétaire général adjoint : Jacques Chérèque	39 voix
(responsable du secteur international).	
• Trésorier : Pierre Hureau	39 voix
(responsable des secteurs financiers et information).	
• Secrétaire national au secteur action sociale-cadre de vie : Robert Bono	39 voix
• Secrétaire national au secteur emploi : Pierre Héritier	33 voix
(chargé du secrétariat économique).	
• Secrétaire national au secteur entreprises : Jean-Paul Jacquier	35 voix
• Secrétaire national au secteur politique revendicative : Jean Kaspar	39 voix
(directeur politique de « Syndicalisme » et « CFDT-Magazine »).	
• Secrétaire national aux secteurs organisation et formation : Noël Mandray	34 voix
• Secrétaire national au secteur société et libertés : Albert Mercier	34 voix
(chargé du secrétariat immigrés).	
• Secrétaire nationale au secteur éducation : Nicole Notat ..	38 voix
(chargée des secrétariats travailleuses et jeunes).	



NICOLE NOTAT. Née le 26 juillet 1947 à Chatrice (Marne). Institutrice spécialisée. Secrétaire du SGEN de la Meuse. Secrétaire générale régionale du SGEN Lorraine. Elue à la Commission exécutive à l'occasion du 39^e congrès.

La motion sur « l'action pour l'indemnisation et l'organisation des chômeurs » a été approuvée par 12 145 voix (62 %) et 7 440 voix contre.

L'action pour l'indemnisation et l'organisation des chômeurs

PRÉSENTATION ET DÉBAT

Présentée et défendue par Pierre Héritier, nouveau membre de la Commission exécutive, au nom du Bureau national, la motion sur « l'action pour l'indemnisation et l'organisation des chômeurs » est débattue samedi, 29 mai, au matin.

Elle fait l'objet d'une motion d'ordre déposée par trente-quatre syndicats visant à la retirer « dans la mesure où elle ne satisfait pas aux conditions définies à l'article 5 du règlement intérieur du congrès ». Cette motion d'ordre est repoussée par 12 070 voix, tout en ayant recueilli 8 770 mandats. De ce fait, la motion du Bureau national est mise en discussion.

Pour Raymond Vacheron du Syndicat hacuitex du Puy qui la combat, son existence est une maladresse. En effet, pourquoi s'adresser aux travailleurs avant de s'en prendre aux patrons qui, eux, doivent payer : « Qu'on ne nous fasse pas croire qu'il est impossible de trouver des milliards chez les patrons pour les chômeurs ». Quant aux fonctionnaires, les faire cotiser reviendrait, d'après l'intervenant, à leur laisser croire qu'ils portent une responsabilité dans les deux millions de chômeurs actuels, la CFDT apparaissant



comme le syndicat qui les a fait cotiser au chômage.

Jean-Paul Othelet, au nom du SGEM de Meurthe-et-Moselle, explique pourquoi la situation actuelle est devenue insupportable. Il défend donc le texte de la motion, car « la solidarité entre les travailleurs et les chômeurs doit s'exercer, et aussi celle entre les salariés, pour garantir la couverture des chômeurs ».

Pierre Héritier précise bien que, pour la CFDT, la participation des fonctionnaires au financement des indemnités-chômage va de pair avec la titularisation de ceux qui ne sont pas encore titulaires.

Finalement, après un vote par mandat, la motion sera approuvée. Elle recueillera 12 145 voix favorables et 7 440 suffrages contre.

MOTION

1. La progression du chômage s'est ralentie, mais sa réduction n'est pas en vue dans un proche délai. On ne peut s'attendre au mieux qu'à une stabilisation autour des deux millions de chômeurs à la fin 1982.

2. Mais parmi eux, la proportion des chômeurs de longue durée va continuer d'augmenter. Le maintien d'un haut niveau de chômage se traduira par un plus grand nombre de chômeurs de longue durée et le dévelop-

pement pour ceux-ci d'une situation de marginalisation et d'exclusion de la société.

3. Cette situation est particulièrement dramatique pour les chômeurs de plus de cinquante ans. Ils ont peu d'espoir de retrouver un emploi, le système actuel d'indemnisation du chômage les laisse totalement sans ressources ou avec moins de 1 000 F par mois.

4. Si, depuis un an, la couverture

sociale des chômeurs de longue durée a été rétablie, aucune décision n'est intervenue pour leur indemnisation. Le CNPF n'a pas répondu aux demandes de négociations formulées à maintes reprises par la CFDT depuis juin 1980. Le gouvernement n'a pas donné de réponse à la demande de la CFDT du 30 avril 1982 de mesures immédiates pour les chômeurs de plus de cinquante ans. Cette priorité pour les chômeurs de

plus de cinquante ans d'inscrit dans la perspective d'une indemnisation assurant des moyens d'existence à tous les travailleurs privés d'emploi.

5. Depuis près d'un an le système d'assurance chômage est en déficit et n'a pu payer les chômeurs que par le recours à l'emprunt et au budget de l'État. Le déficit ne cesse de grandir.

6. Dans la négociation qui s'ouvre, la CFDT n'acceptera pas de régler le déficit de l'UNEDIC par une aggravation de la situation des chômeurs, en particulier de ceux qui ont un faible revenu. Par contre, elle proposera une révision des plafonds d'indemnisation. Elle refusera toute remise en cause de l'unité du système d'indemnisation.

7. Le financement de l'indemnisation du chômage ne peut être laissé aux seuls salariés du secteur privé. La solidarité doit être étendue à l'ensemble de la population active : le patronat, les professions non salariées et les salariés du secteur public et assimilé. Pour ces derniers, le prélèvement de solidarité sur leur salaire

cela s'avèrait nécessaire, l'augmentation de la cotisation. De même la réduction du chômage doit se répercuter à terme sur le niveau des cotisations et du prélèvement de solidarité.

8. La lutte contre le chômage, qu'il faut intensifier, est à la fois une lutte pour le développement de l'emploi, une lutte pour le droit à un travail et une lutte pour les droits des travailleurs sans emploi.

Elle passe par l'élargissement des responsabilités des comités locaux de l'emploi et des moyens nécessaires à leur action.

9. Elle nécessite une action commune et solidaire de ceux qui ont un emploi et de ceux qui sont chômeurs.

10. Dès le début 1975, la CFDT avait précisé ses positions en matière d'action et d'organisation des chômeurs dans la CFDT. Parce que le chômage ne peut être considéré comme une profession ni une situation durable, la CFDT cherche à maintenir le plus possible les liens des chômeurs avec leur profession et

calité. Ainsi, la CFDT entend permettre aux chômeurs de continuer leur lutte avec l'ensemble de la classe ouvrière.

11. Le travailleur licencié doit rester en contact avec sa section et son syndicat d'origine. Il appartient donc aux syndicats de mettre en œuvre les moyens de relation et d'information nécessaires pour permettre à ces travailleurs de continuer à cotiser. Au niveau local, l'union interprofessionnelle favorise leur rencontre dans un comité de chômeurs CFDT relevant de sa responsabilité afin de pouvoir mener avec l'ensemble des chômeurs, y compris les jeunes qui n'ont pas encore trouvé leur premier emploi, l'action sur les problèmes communs.

12. Dans de nombreuses villes, les organisations CFDT ont depuis des années mis en œuvre cette politique. Mais l'action et l'organisation des chômeurs est difficile, en particulier pour assurer la continuité d'un comité de chômeurs où ceux-ci mènent eux-mêmes l'action, car les équipes militantes disparaissent rapidement avec la reprise du travail.

13. Le congrès appelle l'ensemble des syndicats et unions interprofessionnelles à redévelopper leur aide à l'action et à l'organisation des chômeurs par le maintien aussi longtemps que possible de liens entre les travailleurs privés d'emploi et leurs sections ou syndicats d'origine, et l'aide à la mise en place et à la continuité de comités de chômeurs CFDT.

14. Il demande aux organisations de développer les liaisons indispensables entre les comités de chômeurs CFDT et les centaines de militants qui représentent la CFDT dans les ASSEDIC, à l'ANPE et à l'AFPA, et y défendent en permanence les droits des chômeurs à l'indemnisation, à la formation et à l'accès à l'emploi. Ils agissent également pour réformer en profondeur le service public de l'emploi, en particulier l'ANPE.

15. Les organisations CFDT et leurs représentants dans les organismes sociaux, mutuelles de prévoyance, doivent mener l'action pour que les chômeurs gardent intégralement les droits en matière de prévoyance sociale qu'ils avaient avant d'être privés d'emploi.

16. Le congrès demande à l'ensemble des travailleurs d'intensifier la lutte contre le chômage et pour la création d'emplois par le développement de l'action pour la réduction de la durée du travail et la mise en œuvre des contrats de solidarité. ■



ne peut remettre en cause la garantie de l'emploi, ni porter atteinte à la titularisation des auxiliaires et au nécessaire relèvement des bas salaires. Les taux et modalités de cette solidarité face au chômage doivent faire l'objet de discussions entre le gouvernement et les organisations syndicales.

Après la mise en œuvre de cette solidarité étendue à l'ensemble des catégories sociales, la CFDT est prête à examiner les différents moyens de financement y compris, si

syndicat d'origine. Le maintien de cette liaison est important pour les chômeurs comme pour les actifs, pour les chômeurs parce qu'ils continuent de participer à la vie et à l'action syndicale, pour les actifs parce qu'ils ont la responsabilité d'agir pour la création d'emplois dans leur champ d'activité.

Parce que le chômage est une situation particulière, la CFDT cherche à permettre aux chômeurs d'agir sur leurs problèmes communs avec l'ensemble des chômeurs de leur lo-

EN PASSANT PAR LA LORRAINE

A Metz : la colle a coulé !

A Metz, innombrables étaient les affiches aux couleurs de la CFDT qui pavoisaient la ville. Il a fallu trois tonnes de colle, 12 000 affiches, 127 pinces, sept manches à balai, vingt équipes de six militants et militantes, trois chiens, six chats, deux canaris et cinq fonds de culottes pour réaliser ce collage. Un grand bravo pour les responsables...

Il y en a qui n'aiment pas les chiens, d'autres qui n'aiment pas les chats. Certains détestent la musique punk, d'autres Vivaldi. Le sénateur-maire de Metz, lui, n'aime pas la CFDT.

Non content de nous avoir mis des bâtons dans les roues pour l'organisation de notre congrès, il a donné la consigne à ses employés d'arracher toutes nos affiches collées dans les rues de Metz, sous prétexte d'« écologie » ! Cela doit lui donner des aigreurs d'estomac, à cet homme, de voir « sa » ville pavoisée aux couleurs de la CFDT. En bon homme de droite, le sieur Rausch a le poil qui se hérissé à la vue de ces hordes révolutionnaires de militants et militantes CFDT qui agissent pour construire le changement.

Pensez-donc, si « sa » bonne ville était brusquement gagnée par l'auto-gestion ? L'angoisse ! Nous avons beau être hors des murs de la ville, on se sait jamais, d'autant qu'on n'a pas encore trouvé de médicament contre ce virus ravageur qui est au cœur du 39^e congrès.

Monsieur le sénateur-maire n'est pas au bout de ses peines s'il veut ne plus voir une affiche CFDT, car, impitoyables, nous appliquerons la loi

du talion : pour une affiche déchirée, deux collées !

En tout cas pour se venger, il a annoncé à la presse qu'il déduirait de la subvention de 30 000 F, « généreusement » octroyée, les frais de décollage des affiches... Décidément le député-maire de Metz a la CFDT dans le nez !

Au hit-parade de Montholon-services

Montholon-services fut incontestablement l'un des stands les plus visités. Si on lit beaucoup à la CFDT - le volume des ventes réalisées pendant ce congrès fut bien plus important qu'à Brest - les goûts y sont incontestablement très variés. Une chose est sûre, c'est que les Editions Syros sont en tête du hit-parade. Tous les bouquins de cette maison se sont arrachés,

surtout « le Temps des chemises » et « Syndicats et partis ».

Ce dernier livre a été dédié par notre camarade Michel Branciard le 26 mai. Après avoir écrit cet ouvrage sur le débat qui traverse l'histoire du mouvement ouvrier, Michel a eu quelque peu mal au poignet.

Quant à Anni Borzeix et Margaret Maruani, qui se sont penchées sur les travailleuses de la CIP, nous les avons rencontrées lors d'un débat le 28 mai.

Et un coup de tampon CFDT

Pour la première fois, un congrès CFDT a eu une flamme et un tampon. Du 25 au 29 mai à Metz-Grigy, les timbrés de la philatélie ont pu se couvrir des signes de la CFDT. Dommage que ce n'ait duré qu'une semaine !

Cousu main

Entre les journaux et le folklore lorrain, toutes les richesses de l'artisanat polonais s'étaient : tissages, objets en bois, tableaux très colorés du sud de la Pologne. L'idée de faire venir ces pièces est née en avril 1981, au moment où les frontières étaient encore ouvertes... Depuis le 13 décembre 1981, il faut faire avec le stock.

Voilà des kilims et des sumaks, ces tapis de la région de Zacopan, tissés par des femmes et brodés par des hommes. Un dernier argument attrayant : une partie des bénéfices va au Comité de coordination de Solidarnosc en France. Tous ces objets viennent de la Quadra, une boutique de Metz tenue par l'épouse d'un militant CFDT. Certaines chaumières syndicales se sont sans doute enrichies de ces objets.

Enfin elle arrive...



Pas facile de compter les militantes présentes dans les travées. A première vue, elles sont plus nombreuses qu'à Brest. Pourtant elles sont moins nombreuses à intervenir à

la tribune. Il a fallu attendre la dernière heure de la première journée du congrès, mardi 25 mai, pour voir graver les marches par celle que l'on n'espérait plus. C'était Hé-

lène, du SGEN de Moselle, qui présentait son point de vue sur l'activité. 18 heures, c'est l'heure des braves. Mais quand même !

Intervention de la CES

Réélu pour la troisième fois secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats lors de son congrès en mai dernier à La Haye, Mathias Hinterscheid dit au nom de 42 millions de travailleurs les préoccupations du mouvement syndical européen.

« Je vous apporte les salutations fraternelles des trente-trois autres organisations affiliées à la CES et de leurs quarante-deux millions d'adhérents.

Oui, cette CES compte aujourd'hui, en tout et en moyenne, un tiers des travailleurs de dix-neuf pays de l'Europe de l'Ouest. Bien sûr, les taux de syndicalisation varient considérablement d'un pays à l'autre et d'un secteur à l'autre. Si, cependant, on considère le fait que les taux de syndicalisation sont, dans tous les pays, les plus élevés dans les secteurs vitaux de l'économie, on peut dire que cette Confédération européenne des syndicats peut et doit être considérée comme le porte-parole des travailleurs européens. (...)

Notre congrès de La Haye était placé sous le slogan : travail, paix, solidarité. Et ses décisions correspondent à ce slogan. Notre résolution générale, adoptée à l'unanimité, est entièrement centrée sur l'emploi.

Nous ne nous sommes pas beaucoup arrêtés à affiner davantage l'analyse de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Cette analyse a été faite maintes fois, par nous et par d'autres, et les conclusions globales que l'on peut en tirer sont plus qu'alarmantes. En effet, en dépit de quelques nuances de méthodes et d'appréciations, on arrive globalement à constater que nous nous trouvons dans une crise économique très profonde et que la situation ne promet pas de s'améliorer.

L'emploi, première priorité

Il nous semble très peu important de nous bagarrer sur le nombre exact des chômeurs et sur la proportion exacte que ce nombre représente vis-à-vis du total des travailleurs. Qu'il s'agisse de 10 millions ou de 12 millions ou qu'il s'agisse de 9 ou de 9,2 % de la population active ne change rien au fait qu'il y a des millions de travailleurs qui voudraient travailler et qui ne le peuvent pas. Et la différence entre les chercheurs de travail inscrits et les places offertes



Mathias Hinterscheid venait pour la première fois à un congrès de la CFDT.

est telle que, même avec un système de placement fonctionnant à merveille, on n'arriverait pas à enrayer le chômage.

Nous sommes donc convaincus de la nécessité de renforcer le pouvoir politique démocratiquement élu mais, parallèlement, il faut étendre les droits des travailleurs et de leurs syndicats à tous les niveaux de l'économie. Ce n'est qu'à travers cette redistribution du pouvoir de décision que nous pouvons programmer et organiser l'économie de façon à ce qu'elle réponde à nos idées. (...)

Dans cet ordre de pensée, se place notre revendication de réduire le temps de travail et redistribuer le travail entre tous et toutes. Et cette revendication occupe une place privilégiée dans les cahiers de revendications de nos confédérations affiliées. Et elle ne peut être réalisée que si elle se fait au niveau européen et si elle est négociée au plan international avec les autres partenaires, entre l'Europe et les autres parties du monde. (...)

La politique d'emploi et de paix telle que la revendique notre congrès demande un renforcement considérable de la solidarité : solidarité entre les travailleurs des différents pays de l'Europe, solidarité entre les travailleurs des différents secteurs d'activité, solidarité entre ceux qui ont (encore) du travail et les chômeurs,

mais aussi et surtout solidarité entre les pays de l'Europe de l'Ouest et leurs gouvernements et finalement solidarité entre cette Europe de l'Ouest et les pays en voie de développement.

Mais cette solidarité n'est pas seulement demandée pour des questions économiques. Nous devons constater que, de plus en plus, les libertés fondamentales et les droits syndicaux sont mis en doute. (...)

C'est la raison pour laquelle le congrès de La Haye a adopté deux résolutions spécifiques concernant la situation en Turquie et en Pologne. Mais, si ces deux résolutions se limitent à la situation de deux pays, il faut souligner qu'elles font partie de notre opposition fondamentale à toute restriction des libertés des travailleurs et de leurs syndicats n'importe où dans le monde. (...)

Progresser vers nos buts communs

Jusqu'en 1981, pour moi, le 10 mai était plutôt un jour de sombres souvenirs puisque c'était le jour au cours duquel, en 1940 les nazis ont envahi mon pays (le Luxembourg, NDLR), et ont donc définitivement déclenché cette horrible tuerie que fut la deuxième guerre mondiale. Depuis l'année passée, c'est devenu plutôt un anniversaire et la naissance d'un nouvel espoir. Cet espoir est né du fait qu'un président a été élu dans un des plus grands pays d'Europe, sur la base d'un programme dont de très larges parties étaient identiques ou analogues aux nôtres.

Monsieur François Mitterrand et les socialistes français ont, en effet, réussi un double exploit : en un moment où, dans d'autres pays, les conservateurs étaient en train de conquérir ou de reconquérir du terrain, ils ont renversé la vapeur et, comme je l'ai dit, sur la base d'un programme qui nous est plus que sympathique, ils ont conquis le pouvoir.

Nous avons donc fait savoir à Monsieur Mitterrand que son élection n'avait pas seulement éveillé de nouveaux espoirs auprès des travailleurs français mais aussi auprès des travailleurs européens. (...)

La CFDT et ses représentants dans les organismes européens ont, dans le passé, apporté une contribution considérable à la réalisation de nos buts communs, et je les en remercie. Et je suis persuadé que ce congrès prendra des décisions dans le sens de la coopération.

Je souhaite à votre congrès un bon déroulement et à la CFDT un fructueux développement au futur. ■

Intervention du BIT

Prenant la parole à Metz au nom du directeur du BIT, José Antonio Aguiriano, chef du bureau des activités pour les travailleurs, explique notamment ce que fait le Bureau pour les libertés syndicales en Pologne.

« Je dois d'abord, au nom du directeur général du BIT, Monsieur Francis Blanchard, vous remercier pour votre invitation et vous témoigner les vœux les plus chaleureux pour le succès de vos travaux. (...)

Le BIT a mis en place une série de mécanismes visant à la promotion et à l'application des normes internationales de travail. Le conseil d'administration a notamment conçu des procédures spéciales applicables à cette question essentielle pour les travailleurs que sont les Droits de l'Homme et la liberté syndicale. Depuis sa constitution en 1950, le Comité de la liberté syndicale a examiné plus de mille plaintes en matière syndicale. Depuis 1979, il a été permis de noter la libération de plus de 500 syndicalistes pour lesquels le BIT est intervenu auprès de divers gouvernements et il n'est pas douteux que plusieurs de nos camarades ne seraient plus en vie sans l'intervention du BIT.

Soucieux du problème polonais

Pour illustrer mon propos d'un exemple concret, je citerais un pays dont la situation vous a particulièrement préoccupé ces derniers mois : la Pologne. Ce pays, membre fondateur de l'OIT, n'a jamais cessé d'être en relation avec le BIT. S'il a ratifié, en 1957, les conventions 87 et 98 relatives aux droits syndicaux, c'est à la suite de nombreux contacts, de nombreuses discussions, dont l'objet fut d'examiner la mise en conformité des lois polonaises avec les dispositions de ces conventions. Dès cette date le BIT a porté une attention constante à la mise en œuvre de ces conventions dans ce pays de sorte que, lorsqu'en 1980 Solidarnosc s'est constitué, il a trouvé dans la législation polonaise les bases juridiques de sa légalisation. Durant toute la période qui a précédé l'enregistrement de ce syndicat et aussi celui de Solidarité rurale, pour lesquels les conventions de l'OIT ont été d'un appui décisif, le BIT a apporté aux autorités polo-

naises une assistance positive, et à l'organisation syndicale une base de référence particulièrement solide.

Les mesures prises le 13 décembre dernier par le gouvernement polonais décrétant l'état de guerre dans ce pays, ont immédiatement suscité une démarche de M. Francis Blanchard, directeur général du BIT, qui, dès le 14 décembre, et avant même d'être saisi de la première plainte syndicale, adressait au général Jaruzelski un message dans lequel il exprimait sa profonde émotion et son inquiétude. Il offrait les services du BIT en vue du rétablissement des libertés syndicales et proposait l'envoi d'une mission pour réunir les informations sur la situation syndicale, y

L'événement de la session de l'OIT (Organisation internationale du travail) a été sans nul doute, ainsi que l'a précisé José Aguiriano à Metz, la présence d'une délégation de Solidarnosc à Genève conduite par Lech Walesa. C'était en 1981.

compris celles des syndicalistes incarcérés.

Fait à noter, une délégation polonaise du ministère du Travail conduite par M. Krzysztof Gorki, sous-secrétaire d'Etat, s'est rendue à Genève les 18 et 19 février 1982 pour informer le BIT de la situation. Le 4 mars dernier le conseil d'administration du BIT, après un large débat, acceptait le premier rapport du Comité de la liberté syndicale sur la Pologne. (...)

L'action normative de l'OIT ne se limite évidemment pas à la liberté syndicale et, à ce jour, plus de 150 conventions et plus de 160 recommandations ont été élaborées couvrant les questions les plus diverses découlant de l'organisation du travail dans l'agriculture, les mines, l'indus-

trie, les services aussi bien que dans la marine marchande. Il est significatif de relever que les deux premières conventions adoptées en 1919 concernent la durée du travail dans l'industrie, et le chômage, deux problèmes qui conservent hélas leur pleine actualité. (...)

L'indispensable coopération

A lire la presse et les documents de la CFDT, cette préoccupation est présente dans les analyses qui déterminent la réflexion et l'action de votre organisation, et cela l'a conduit, nous l'avons noté au cours de ces dernières années, à un renforcement de ses relations avec le BIT. (...) L'OIT n'existerait pas sans les travailleurs car elle n'a pas seulement été créée pour eux mais, dans le cadre d'une structure originale et jusqu'à présent unique dans le système des Nations-Unies, avec eux. Quelle que soit la volonté du directeur général et la qualité des services dont il dispose, le BIT ne saurait accomplir de miracles. (...)



Dault/Gamma

Je voudrais vous dire encore, s'agissant du problème Nord-Sud et de l'indispensable coopération internationale en vue de la satisfaction des besoins essentiels dans le cadre d'un développement harmonieux, que le BIT a trouvé dans les positions de la CFDT beaucoup de points de concordance avec les thèses qu'il souhaite promouvoir. (...)

Parce que vous aimez la liberté pour tous, partout. Parce que vous êtes contre la misère et l'exploitation ici et ailleurs. Parce que, comme le poète, vous ne vous demandez point pour qui sonne le glas. Parce que vous savez qu'il sonne pour nous tous. Parce que, syndicalistes membres de la CFDT, vous appelez cela par un nom simple mais plein de signification : SOLIDARITÉ ! » ■

Messages des organisations étrangères

Algérie : Union générale des travailleurs algériens.

(...) Ainsi, il nous est donné de dire combien l'UGTA a apprécié les positions justes et l'action efficace de votre organisation, lorsqu'il a fallu, à une époque récente, dénoncer l'ensemble des mesures qui furent autant d'atteintes graves à la dignité et à la sécurité de la communauté émigrée algérienne. (...) Consciente de la communauté d'intérêts des travailleurs de nos deux pays, l'UGTA ne ménagera aucun effort à l'avenir, afin que soient mieux traduits dans les faits les liens d'amitié et de solidarité qui unissent nos deux organisations, pour plus de succès dans nos luttes communes contre l'impérialisme mondial, le colonialisme, le sionisme, le racisme et le fascisme et pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Amicale des Algériens en Europe.

Le contexte politique, économique et social confère à ces assises une dimension exceptionnelle qui va bien au-delà de l'action syndicale et du combat militant mené, jour après jour, sous la bannière de la CFDT par des milliers de travailleurs et de travailleuses, dont un grand nombre d'immigrés, pour défendre leurs droits et avancer dans la voie du progrès et de la justice sociale. (...)

Le soutien et la solidarité apportés par la CFDT ont été et continuent d'être déterminants dans la lutte pour la satisfaction des revendications des immigrés et pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts. (...)

Le changement et la transformation de la société passent aussi par la prise en compte des problèmes de l'immigration et, dans ce domaine, la CFDT a été à maintes reprises à l'avant-garde du combat. (...)

Allemagne fédérale : DGB.

Les nouvelles perspectives créées par la nouvelle situation politique confrontent les syndicats français à un défi unique. Et il dépendra de l'action ferme et unie de la CFDT que ces possibilités soient exploitées au mieux. Le succès de vos efforts en vue d'un changement social en France ouvrirait non seulement la voie à une politique économique et sociale nouvelle dans votre pays, mais aurait, par-delà, également une influence sur l'évolution socio-politique dans le reste de l'Europe. (...)

Le bureau exécutif nouvellement élu de la DGB souhaite que les bons contacts que nous entretenons depuis des années avec la CFDT soient encore renforcés à l'avenir.

Belgique : Confédération des syndicats chrétiens.

Tenir un congrès en pleine crise n'est pas chose facile. Dans un contexte politique complètement transformé c'est une chose tout à fait nouvelle. (...)

Les positions prises par la CFDT dans un certain nombre de domaines

et les propositions qu'elle a faites (durée du travail, défense des plus faibles, des immigrés, des travailleuses, des conditions de travail, autogestion) témoignent de la hardiesse avec laquelle elle pose les problèmes et avance des propositions de solutions neuves et originales. (...)

Nous sommes voisins par la géographie, attelés à la même tâche, au sein de la CES, proches par le souci permanent et fondamental de servir au mieux de nos possibilités les travailleurs et la classe ouvrière que nous représentons.

Bolivie : Confédération ouvrière bolivienne.

(...) Dans notre pays, un petit groupe de militaires fascistes s'est emparé du pouvoir en juillet 1980. Aujourd'hui nous pouvons dire avec satisfaction qu'on est en train de récupérer les ga-

vailleurs brésiliens, les carences du syndicalisme européen ont eu ces trois dernières années des conséquences dommageables. (...) Au Brésil, quand les entreprises filiales conduisent à l'impasse des négociations salariales sous la protection de l'appareil policier de l'État, la mobilisation réelle des travailleurs des maisons-mères en Europe serait une force décisive pour obliger les employeurs à négocier.

Chili : Coordination syndicale.

Nous, travailleurs chiliens, vivons une dure expérience pour imposer l'égalité et la justice sociale. (...)

Face aux violations du droit de réunion et du droit à la liberté syndicale, consacrés dans les conventions internationales, nous sollicitons l'appui de la CFDT et de toutes les organisations présentes à ce congrès, pour que le régime chilien soit condamné à la pro-



Un tonnerre d'applaudissements a salué les délégations représentant des pays qui vivent des moments difficiles : ici, avec Edmond Maire et Roger Briesch, Andrezej Wolowski et Daniel Czarnik du Comité de coordination de Solidarnosc.

ranties et les droits syndicaux, comme fruit de la résistance du peuple, et en premier lieu de la COB. Les syndicats se réorganisent, un puissant mouvement étudiant et universitaire a obtenu la reconquête de l'autonomie universitaire. Toutefois l'interdiction de la COB et des partis politiques est maintenue.

Nous voulons exprimer notre reconnaissance à tout le mouvement syndical international - et en particulier à la CFDT - qui, à tout moment, nous a offert son soutien de différentes façons.

Brésil : Pro-Cut.

(...) Pour nous, cette rencontre représente un caractère démocratique ; et l'essence de la démocratie, c'est le libre exercice de la critique. Une réflexion objective sur les faillites du syndicalisme international auquel nous aspirons est, selon nous, plus utile que des compliments réciproques qui marquent habituellement de telles rencontres. (...)

Au Brésil, les luttes pour l'emploi et la garantie de posséder la terre sont durement réprimées. Aux yeux des tra-

chaine conférence du BIT à Genève. Nous demandons également que les délégués des travailleurs, désignés par la junte, soient déclassés en raison de leur complicité avec la dictature.

Chine : Fédération des syndicats chinois.

(...) Depuis de longues années, la CFDT a déployé des efforts inlassables pour la conquête et la sauvegarde des droits et intérêts économiques et sociaux des travailleurs et pour la défense de la paix mondiale, et obtenu des résultats réjouissants. (...)

Alors que des rapports de coopération existent entre la République populaire de Chine et la République française, parallèlement, les liens d'amitié entre la Fédération des syndicats de Chine et la CFDT se développent sans cesse, contribuant à renforcer l'amitié et la compréhension mutuelle entre les travailleurs et les syndicats de nos deux pays. (...)

Espagne : Commissions ouvrières.

Dans vos délibérations, les points de discussion mettent en relief des ques-

tions intéressant tout le mouvement syndical et, très concrètement, les syndicats d'Europe occidentale, confrontés aux problèmes communs que posent la crise. (...) Ces problèmes se posent également chez nous, avec une démocratie fragile et instable, menacée par le terrorisme et le putschisme poussant à la déstabilisation, situation qui exige la plus étroite unité d'action entre les deux centrales représentatives : la CCOO et l'UGT. (...)

De là, le rôle indispensable de la CES en tant qu'organisation représentative et unitaire des syndicats d'Europe occidentale. A cet égard je présente les remerciements de la CCOO à la CFDT pour son attitude claire et nette d'appui à notre demande d'adhésion.

Grande-Bretagne : TUC.

Empêché d'assister au congrès, le TUC envoie ses salutations fraternelles de la part des 11,5 millions de syndicalistes britanniques. Nous sommes sûrs que vos délibérations, en cette période particulièrement importante, auront un grand impact dans le combat pour l'emploi pour tous et l'amélioration des conditions de vie et de travail pour vos adhérents et vos familles. Nous espérons qu'une étroite coopération nous aidera à réaliser ces objectifs pour tous les syndicalistes d'Europe.

Israël : Histadrout.

Ce congrès a lieu lorsqu'après de si longues années, le Parti socialiste en France est au pouvoir. Nos deux organisations, la Histadrout et la CFDT, ont depuis longtemps des relations d'amitié et de compréhension. Notre participation à votre congrès sera encore un anneau à cette chaîne qui nous unit. (...)

Japon : Sohyo.

Au nom de ses 4,6 millions d'adhérents, le Sohyo rappelle qu'il a eu le plaisir d'accueillir une délégation de la CFDT en mars 1981 conduite par Edmond Maire. Cette visite a renforcé la compréhension mutuelle et le lien amical entre la CFDT et le Sohyo. (...) sur Solidarnosc et les revendications syndicales pour l'emploi et la défense du niveau de vie dans les pays industrialisés, ainsi que sur les problèmes des échanges commerciaux entre le Japon et la CEE. (...)

Les travailleurs du seul pays qui a subi les bombes nucléaires demandent l'abolition totale des armes nucléaires, le désarmement général, et la défense de la paix. (...) Sur ce thème, nous avons organisé un rassemblement de 300 000 participants à Tokyo et envoyé une délégation de 1 500 personnes à New York.

Malte : CMTU (Confédération des syndicats chrétiens de Malte).

La CMTU se félicite des relations qu'elle entretient avec la CFDT au sein de la CES. Elle apprécie les efforts soutenus poursuivis par la CFDT en vue de l'amélioration du niveau de vie des travailleurs français. (...)

Elle s'associe à la CFDT pour condamner l'ensemble des régimes totalitaires qui empêchent leurs travailleurs d'exercer librement leur activité syndicale en Afrique du Sud, en Afghanistan, au Salvador et en Pologne.

Une CFDT ouverte sur le monde entier

Nos relations internationales s'appauvriront, avaient dit certains délégués à Brest, en critiquant le fait que la CFDT ait décidé de suspendre son affiliation à la CMT (Confédération mondiale du travail).

La preuve inverse en a été apportée à Metz. René Salanne, et Jacques Chérèque, qui lui a succédé en 1979 comme responsable du Secteur international, ont œuvré pour que rayonne dans le monde entier l'analyse et l'action de la CFDT. Son attachement et sa solidarité vis-à-vis des peuples qui luttent pour les libertés et l'autodétermination, renforcent l'image de la CFDT sur tous les continents. Quatre-vingts invités étaient présents à Metz transformant la cité lorraine, pour une semaine, en capitale du syndicalisme mondial.

Comme cela est devenu habituel, seuls la CES, à laquelle adhère la CFDT, et le BIT se sont exprimés à la tribune. Mathias Hinterscheid, secrétaire général, ainsi que François Staedelin (lui-même ancien secrétaire régional d'Alsace pour la CFDT) étaient là pour la première. Pour le Bureau international du travail (BIT), José Aguiriano était venu de Genève. Il était accompagné de Madame Galabert, représentante du bureau de Paris du BIT. Voilà par continents la liste des centrales représentées.

EUROPE

CES (Confédération européenne des syndicats). Allemagne fédérale : DGB. Autriche : OGB. Belgique : CSC et FGTB. Danemark : LO. Espagne : Commissions ouvrières et UGT-STV (Pays Basque), Finlande : SAK. Grèce : CGT. Italie : CISL, CGIL, UIL. Luxembourg : CGT et LCGB. Malte : CMTU et GWUM. Pays-Bas : FNV. Pologne : Co-

mité de coordination de Solidarnosc en France. Portugal : CGTP-Intersyndicale et UGTP. Suède : LO et TCO. Turquie : DISK. Yougoslavie : CSY.

AFRIQUE ET MAGHREB

OUSA (Organisation de l'unité syndicale africaine). Afrique du Sud : FO-SATU (intérieur). Algérie : UGTA. Erythrée : UNTE. Maroc : UMT. Sahara occidental : UGT-Sario. Tunisie : UGTT.

PROCHE ORIENT

Israël : Histadrout.

AMÉRIQUE DU NORD

Québec : FTQ.

AMÉRIQUE DU SUD ET CENTRALE

Argentine : CGT. Brésil : Commission Pro-CUT. Bolivie : COB. Chili : Coordinadora nacional (intérieur), Comité de coordination et CUT en Europe. Nicaragua : Centrale sandiniste des syndicats. Salvador : CUSS (Centrale d'unité syndicale de l'intérieur).

ASIE

Chine : Fédération des syndicats chinois. Inde : INTUC. Japon : SOHYO.

Syndicats professionnels internationaux : FITBB (Construction-bois). CSE (Éducation).

TUAC (Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE).

Institutions internationales : BIT (Bureau international du travail ; CEE (Commission économique européenne).

Organisations liées aux problèmes internationaux : ONG (Organisations non gouvernementales) ; Amnesty international ; Amicale des Algériens en Europe ; Comité anti-apartheid ; CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement).

Malte : GWUM : (Confédération générale des travailleurs de Malte).

Sincères et cordiales félicitations à notre hôte, la CFDT, au congrès de laquelle nous participons avec un grand plaisir. Nous vous souhaitons d'atteindre pleinement vos objectifs dans un proche avenir. (...)

Pays-Bas : FNV.

La place des travailleuses dans les syndicats a également fait l'objet du dernier congrès de la FNV. La FNV considère que le traitement inégal des hommes et des femmes qui persistent dans le monde du travail est contraire aux principes fondamentaux du mouvement syndical. (...) Une organisation de femmes qui n'ont pas un emploi rémunéré peut contribuer à un apport précieux au travail de la confédération : la FNV les a admises comme organisation affiliée sur pied d'égalité. (...)

A notre avis, il est certainement possible de jouer un rôle actif et bénéfique en tant que confédération nationale. Mais c'est dans le cadre de structures et formes de coopération syndicales internationales que la solidarité avec les travailleurs du tiers monde s'exprime le mieux.

Pologne : Comité de coordination de Solidarnosc en France.

Voilà huit mois que se déroulait le premier congrès national des délégués de Solidarnosc. Ce fut la première assemblée nationale démocratique dans l'histoire récente de la Pologne. Notre congrès a adopté le programme du syndicat pour la construction d'une république autogérée. Nous y avons eu le plaisir de recevoir une délégation de la CFDT. (...)

Lech Walesa aurait aimé prendre part aux travaux de votre congrès. (...) Il est interné par la dictature et isolé de ses camarades de lutte. (...) Persécuté, notre syndicat se réorganise en tant que mouvement de résistance, il construit les structures de la société clandestine.

La CFDT est parmi les organisations syndicales qui se sont montrées les plus énergiques dans leur soutien à Solidarnosc. (...) Vous, militants de la CFDT, vous comprenez particulièrement ce que représente Solidarnosc pour l'espoir ouvrier et autogestionnaire. Nous comptons beaucoup sur vous.

Portugal : CGTP-IN.

Les relations fraternelles entre la

CFDT et la CGTP-IN existent depuis plusieurs années et nous avons déjà parcouru un long chemin... Notre présence dans cet important événement de la vie de votre organisation doit être interprétée comme le désir, que nous espérons réciproque, d'intensifier les contacts et les relations entre nos deux organisations syndicales. (...) Développer l'action commune de toutes les centrales représentatives et démocratiques de l'Europe occidentale, sans exception, nous semble une condition fondamentale de succès.

Sahara-Occidental : UGT-Sario.

Les victoires des forces de gauche en France et en Grèce ouvrent de nouvelles perspectives et espérances pour le renforcement des relations entre l'Europe et les peuples du tiers monde, en particulier ceux qui luttent pour leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. (...)

L'UGT-Sario est profondément convaincue que le peuple français et la CFDT sont conscients du danger que constitue une intervention américaine au Sahara, qu'ils assureront fermement la responsabilité qui les a toujours caractérisés. (...)

Salvador : Comité d'unité syndicale.

Nous voudrions remercier la CFDT d'avoir rendu possible notre présence parmi vous. Les avancées que vous obtenez dans le processus que vous vivez aujourd'hui, auront des répercussions positives pour le reste du monde. (...)

Face aux menaces en Amérique latine de la part de l'administration Reagan, la position du CUSS a été d'appuyer la volonté de négociation FDR-FMLN parce que celle-ci est d'une grande responsabilité morale pour diminuer le coût social et les pertes en vies humaines.

En tant que travailleurs, nous réaffirmons notre inébranlable décision de continuer notre lutte jusqu'à la conquête d'un gouvernement démocratique. (...) La victoire du peuple salvadorien sera un triomphe de la solidarité internationale.

Tunisie : Union générale des travailleurs de Tunisie.

(...) Notre séjour dans les geôles et les cellules de prison n'a pas trop duré parce que la lutte des travailleurs tuni-



Avec Edmond Maire, Alix Lechat et Christian Thiambo de l'UR de la Réunion et Gaston Gontour, secrétaire général de l'union interprofessionnelle de Guadeloupe.

siens, leur résistance et leur boycottage des structures imposées à la tête de la centrale ont obligé le pouvoir à changer de gouvernement, à libérer les membres légitimes du bureau exécutif de l'UGTT et à accepter le principe d'un congrès extraordinaire. (...) et le retour de Habid Achour. (...)

Toutes ces victoires ont été réalisées grâce à la lutte des ouvriers tunisiens et avec l'aide des organisations mondiales, notamment de la CISL et de centrales nationales, dont la CFDT.

Turquie : DISK.

(...) Ce qui caractérise ces dernières années, c'est l'éclosion de régimes autoritaires qui suspendant l'ensemble des libertés démocratiques, des droits fondamentaux d'organisation et de défense des travailleurs.

Parmi ces régimes autoritaires, la junte militaire de Turquie occupe l'un des premiers rangs pour la férocité de la répression organisée... Je remercie, au nom de la DISK et des travailleurs de Turquie, toutes les organisations syndicales et démocratiques qui ont exprimé leur soutien aux travailleurs de Turquie, pays qui traverse aujourd'hui un moment particulièrement difficile de son histoire.

Yugoslavie : Confédération des syndicats yougoslaves.

(...) Nous luttons pour que, conformément aux conditions et traditions de notre pays, les travailleurs décident directement, ou par l'intermédiaire de leurs délégués, des résultats globaux de leur travail, ce qui est une garantie pour que progresse notre communauté démocratique autogestionnaire. (...)

Dans notre monde interdépendant, les syndicats ont à relever de nombreux défis. Nous ne pourrions y trouver de réponses communes véritables sans les consultations les plus larges et sans actions communes.

Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois.

(...) Le récent congrès de la FITBB, à Madrid, a dû constater qu'une vague anti-syndicale traverse le monde. Toutes les méthodes possibles sont utilisées pour étrangler les syndicats : Turquie, Pologne, Salvador, Afrique du Sud. Faisant partie du mouvement syndical libre, la FITBB poursuivra sa lutte contre les violations syndicales et des droits de l'homme.

Nous rendons hommage à la solidarité internationale telle qu'elle est pratiquée par la CFDT : les différents types de dictatures divergent sur l'idéologie, mais se retrouvent dans les méthodes de répression.

Guadeloupe : Union interprofessionnelle de Guadeloupe.

(...) Nous pensons que les pages d'action syndicale écrites ces dernières années par l'UIG et la CFDT sont à l'honneur des travailleurs de nos pays : ces pages ont été écrites au moment où les partis de droite sont contraints de reconnaître l'échec flagrant de la départementalisation. Mais nous devons souligner l'absence de choix suffisamment clairs de la part des partis de gauche. (...) Changer la situation, c'est donner une autre place aux travailleurs guadeloupéens et à ceux qui veulent vivre en Guadeloupe. (...) Car se ansam nou ka lite. Ansam nou ke ganye - Car c'est ensemble que nous luttons et ensemble que nous gagnons.

Les invités français

Organisations syndicales

CGC (P. Marchelli, J. Menin, M. Cros); CGT (R. Lomet, D. Bonvalot, G. Auburtin); FEN (L. Astre); syndicat de la magistrature.

Organisations de jeunes

MRJC; JOCF; JOC; JEC.

Organisations familiales et du cadre de vie

CSCV; CSF; Planning familial; CGL.

Organisation de médecins et de malades

Fédération nationale des mutilés du travail; Fédération nationale des mala-

des infirmes et paralysés; Union syndicale de la médecine.

Mutualité

Fédération nationale de la mutualité française (son président: Jean Teulade).

Organisations de tourisme et de loisirs

INVAC; Fédération Léo-Lagrange; Culture et liberté; LVT (Loisirs-Vacances-Tourisme); VVF (Villages Vacances-Familles).

Divers

CEMEA; ATD/Quart-Monde; IDS; CREAC; Vie nouvelle; ANACT; INRS.

Aujourd'hui la parole est aux actes

Extraits du discours de clôture d'André Thiollent,
secrétaire général de l'Union régionale de Haute-Normandie

« ...Aujourd'hui nous sommes entrés debout dans l'histoire ouvrière, nous allons entreprendre ensemble notre longue marche vers la libération des travailleurs sous le drapeau du socialisme démocratique. »

C'était il y a douze ans, au lendemain du printemps de 1968, la déclaration finale de notre 35^e congrès, déclaration qui osait aussi affirmer : « Le socialisme, grâce à vous, est redevenu une idée neuve, une force vive, un idéal pour les masses, mais le plus dur reste à faire : passer d'un socialisme perçu à un socialisme conçu, passer d'un socialisme espéré à un socialisme réaliste ; telle est notre tâche, nous la mènerons à bien. »

Le chemin parcouru depuis vingt-cinq ans

Nous n'en étions alors qu'aux idées. Aujourd'hui, camarades, la parole est aux actes. Affirmons par ce congrès : le socialisme autogestionnaire se fera... Pour cela, il nous faut réduire radicalement la marge qui existe entre nos ambitions, les responsabilités et le rôle qui nous est reconnu aujourd'hui, et les forces, les moyens que nous allons être capables de susciter concrètement sur le terrain pour y parvenir, en faisant de la CFDT la force nouvelle d'un projet nouveau - la centrale démocratique du rassemblement de la majorité des travailleurs, des travailleuses et des retraités de ce pays (...).

Pour bien mesurer le pas que nous avons à franchir, il suffit de se rappeler le chemin parcouru depuis vingt-cinq ans, les apports que nous avons faits au mouvement ouvrier, le rôle qui nous est reconnu aujourd'hui. Qui peut nier, qu'il soit ami ou adversaire, le rôle de pôle d'initiative et de proposition que joue la CFDT ? Qui peut nier le rôle joué dans l'avancée de la réduction de la durée du travail et la réduction des inégalités ? Qui peut nier la progression de l'audience de la CFDT parmi les travailleurs ? Qui peut nier l'intérêt que suscite son action dans le mouvement ouvrier international - quatre-vingts délégués sont venus ici en témoigner (...).

Au cœur de la nuit polonaise, au moment où les milices et les chars faisaient voler en éclats une fois de plus la crédibilité d'un modèle de socialisme, qui peut nier que nous avons été reconnus par un grand nombre de travailleurs, par les jeunes, par des milliers d'intellectuels, comme les premiers et peut-être les seuls répondants réels du pouvoir de gauche dans la société civile, en affirmant la solidarité à un mouvement syndical écrasé (...), en empêchant que la chape du silence ne retombe sur ces événements tragiques, parce que la réalisation du socialisme est indissociable de l'existence d'un syndicalisme indépendant et de la liberté.

Ainsi va la CFDT ; en organisation syndicale de masse, ouverte, dans l'action et les affrontements, elle a contribué à enrichir un projet nouveau, à offrir à la gauche une possibilité nouvelle. Son ambition d'aujourd'hui, c'est d'en voir la réalisation. »

Rappelant « l'occasion historique » ouverte avec la victoire du 10 mai, André Thiollent souligne que le syndicalisme reste la seule forme possible de participation des travailleurs et des travailleuses aux décisions de leur avenir, au changement de leurs conditions de vie et de travail.

Nous devons être deux millions

...Il faut donc susciter les conditions d'une syndicalisation sans précédent. Le pas à franchir, c'est de construire dès maintenant une force de deux millions d'adhérents pour être mieux en capacité d'animer la mise en mouvement des travailleurs. Ce congrès, marqué par le tonus des interventions de nombreux syndicats, par l'affirmation de leur capacité d'agir, a été le congrès vigoureux de confrontation et de décisions de 1 700 délégués de syndicats. Avec les décisions prises, ce congrès est une provocation et un appel à tous pour agir et s'organiser (...).

La décision de faire participer des femmes à la direction collective de la

CFDT ne relève pas de la recherche d'un « supplément d'âme féminin », d'un gadget ou d'un quelque chose en plus, c'est le moyen d'avoir une réflexion qui embrasse les réalités vécues par les femmes et par les hommes. C'est la possibilité de faire émerger une revendication unique et nouvelle qui se donne comme objectif la fin des discriminations et le partage des rôles. C'est la volonté de construire un syndicalisme qui rassemble la totalité des salariés et pas seulement 60 % d'entre eux. Partout faisons place aux travailleuses dans la CFDT (...).

Ce congrès est une provocation

Ce congrès est une provocation à renouveler les relations intersyndicales. L'un des événements de ce congrès a été la présence des responsables de la CGT, de la CGC et de la FEN. Souhaitons qu'elle soit promesse d'avenir. En étant nous-mêmes, en affirmant notre propre capacité d'action de masse, agissons pour surmonter tous les préalables, pour concrétiser des initiatives d'actions unitaires sur des revendications essentielles pour les travailleurs.

Ce congrès est une provocation à nous sortir de nos habitudes et du train-train quotidien. Pour une action syndicale efficace, soyons les rassembleurs de ceux que tout sépare : division du travail, hiérarchie, statuts différents. Mettons dans le coup tous les adhérents pour qu'ils soient les porte-parole de ceux qui les entourent, faisons appel à tous les savoirs, à ceux qui viennent des mains comme ceux qui viennent de la culture, brisons nos barrières intérieures. Faisons éclater nos certitudes et nos limites, faisons de ces trois années celles de la rencontre des jeunes avec le syndicalisme et la CFDT.

Avec ce congrès, c'est la mise en marche des travailleurs pour changer leurs conditions de travail et de vie, pour la responsabilité, pour la maîtrise de leur avenir. C'est le commencement du socialisme autogestionnaire. »

Citroën : le droit d'exister

Ça y est, ils ont gagné ! Cette victoire ne se mesure pas tellement par des chiffres, des augmentations, des acquis considérables. Non, ils ont avant tout gagné le droit d'exister, de s'organiser, de discuter, de lutter...

Il fallait oser, alors que la CGT et la CFDT ne représentaient quasiment rien à Aulnay, il fallait oser arrêter les chaînes, relever la tête, croiser les bras et regarder droit dans les yeux tous ces chefs qui n'en revenaient pas qu'on ose les défier. Citroën est donc d'abord une victoire contre la peur.

Après il a fallu s'organiser, mieux exprimer des revendications diffuses sur les salaires, les cadences, l'organisation du travail, les congés payés... Cinq semaines de grève auront été nécessaires pour obliger la direction à reculer. Le rôle du médiateur nommé par le ministre du Travail aura d'ailleurs été décisif pour débloquer la situation.

Le 3 juin, des militants de Citroën et les différentes structures CFDT concernées par le conflit (syndicats, UD, Union régionale, FGM et secteur Action revendicative confédérale) se sont réunis pour faire l'analyse du conflit.

D'abord une question : pourquoi n'a-t-on vu que la CGT dans les médias ? Il est évident que comme lors de la grève de Billancourt et de Flins, la CGT a voulu paraître la seule organisation syndicale. Il est plus étonnant que des journalistes, de la presse écrite ou audiovisuelle, se laissent encore prendre à ce jeu. Ils ne semblent pas avoir encore intégré les évolutions syndicales depuis 1968 et restent fascinés par les démonstrations de force et d'organisation de la CGT et du PC. A ce jeu la CFDT est désavantagée, nous n'avons sur ce secteur de la Seine-Saint-Denis que très peu de permanents et de militants et aucune municipalité sur laquelle nous « appuyer ».

Nous avons d'ailleurs choisi de ne pas « rouler des mécaniques » vis-à-vis de l'extérieur. Le plus important était de construire la CFDT dans l'usine, de la mettre en capacité de résister après la reprise du travail, de nous faire reconnaître des ouvriers par nos propositions et notre action. Avec plus de 300 adhérents réels, la section CFDT existe maintenant à Citroën-Aulnay. Elle prépare activement les élections qui au-

ront lieu, sous surveillance, le 22 juin.

Un deuxième point mérite également d'être expliqué : celui de notre action en direction des pouvoirs publics et du médiateur. La mise sous « tutelle » de la direction à travers deux commissions tripartites est une victoire de la CFDT. Ainsi la direction de Citroën ne pourra plus faire ce qu'elle veut. Ces deux commissions auront pour objectif de remettre dans un an un rapport sur les problèmes de liberté et de dignité dans l'entreprise et sur les salaires, les conditions et l'organisation du travail.

Les OS de Citroën ont réussi une action formidable et nul n'a le droit de s'approprier leur lutte. Il reste qu'au-delà de ce conflit, c'est la permanence de l'organisation et de l'action syndicale qui assurera leur avenir.



« Vivre libre chez Talbot-Citroën-Peugeot ». Le document de la métallurgie CFDT dénonçant les pratiques de ce groupe était à l'honneur lors des manifestations (ici le 15 mai) pour soutenir les grévistes de Citroën.

Le conflit Aulnay n'a pas fini de laisser des traces dans le groupe Peugeot. De violents affrontements ont eu lieu dans la nuit du 2 au 3 juin et dans la matinée entre les ouvriers en grève et la CSL casquée et armée, à l'usine Talbot de Poissy.

Reconstruire patiemment l'unité

A notre 39^e congrès nous avons confirmé et enrichi notre politique d'action pour les trois ans à venir. Nous nous sommes également donné les moyens de mener à bien cette politique. L'unité fait partie de ces moyens. Il faut bien dire qu'elle est mal en point cette unité, déchirée avec la CGT par l'alignement de celle-ci sur la politique du PC, clopin-clopant avec la FEN, FO, la CGC et la CFTC, au rythme des rares moments de convergence, tels la Pologne ou la défense de l'école laïque...

Mais la CFDT, dans un moment aussi important, ne saurait se satisfaire de cette division syndicale. C'est avec une volonté patiente qu'elle entend reconstruire une dynamique unitaire détachée des fluctuations politiques ou des péripéties des partis. Cette volonté unitaire n'efface pas de notre mémoire les attaques intolérables portées contre nous par la CGT dans un passé encore tout chaud. Tourner la page pour un cha-

pitre nouveau ne veut pas dire déchirer les chapitres précédents. Les accusations de réformisme, de politique à la baisse de nos revendications, de classement dans le camp de l'impérialisme à cause des jugements que nous portons sur des événements internationaux comme l'Afghanistan et la Pologne, tout cela ne saurait être effacé ni par coup de baguette magique, ni par une pirouette de la CGT, qui recherche subitement une unité qu'elle a elle-même détruite.

Malgré cela, des objectifs comme la réduction du temps de travail, le SMIC, l'UNEDIC, les retraites et les droits nouveaux exigent une action coordonnée et unie des organisations syndicales. La CFDT a donc pris l'initiative d'écrire à la CGT, à la FEN, à FO, à la CGC et à la CFTC afin de leur proposer une rencontre.

Le premier pas est fait. Il reste aux autres à accepter cette marche vers une unité d'action concrète et claire sur des objectifs précis. ■

Si Versailles nous était conté

Une fois de plus, un sommet mondial réunit les chefs d'Etat et de gouvernement des pays les plus riches du monde occidental. Après le Canada et le Japon, c'est au tour de la France d'être l'hôte des « grands » de ce sommet.

D'habitude, des sommets syndicaux ont lieu pour aborder les dossiers sociaux — ceux qui restent toujours dans les tiroirs des responsables politiques — et pour mettre en valeur les propositions des organisations syndicales capables de remédier à la crise. Pour Versailles, rien de tel, la division syndicale dans notre pays n'ayant pas permis de pouvoir organiser la rencontre des syndicalistes. Ceux-ci ont néanmoins fait connaître leur point de vue et la CFDT, pour sa part, a déposé un dossier. Pour le TUAC (Commission syndicale consultative des pays de l'OCDE), mission remplie également. Son

secrétaire général, Kari Tapiola a été reçu le 5 mai par le président de la République française. Jacques Chérèque participait à cette entrevue.

Mais le mémorandum remis à François Mitterrand et qui développe les positions des syndicats des 24 pays de l'OCDE sera-t-il pris en compte ? Il analyse au fond le danger qu'il y a à ne pas traiter le chômage comme une priorité. Il met l'accent sur la nécessité de faire des investissements et préconise d'autres rapports avec les pays en voie de développement. Au moment où la crise s'accroît, on assiste à des attitudes de repli de certains Etats comme si l'un pouvait s'en sortir, alors que les autres continueraient à se noyer.

Jacques Chérèque, au cours d'une conférence de presse le 5 mai, a insisté sur le problème des taux d'intérêts pratiqués par les Etats-

Unis. Pour le secrétaire général adjoint de la CFDT « *de telles pratiques nous condamnent à crever à petit feu et l'administration Reagan le sait !* » Et ce sommet de Versailles semble, une fois de plus, être davantage un constat des problèmes qu'un lieu de propositions afin de sortir d'une situation porteuse de tensions graves pour la paix.

Quant aux solutions avancées, l'espace social européen de François Mitterrand ne fait pas l'unanimité, ni les positions défendues par le ministre délégué chargé du développement et de la coopération avec le tiers monde. Pour Jean-Pierre Cot, les investissements dans le tiers monde seraient créateurs d'emplois. « *Aider le Zambèze, c'est aider la Corrèze* » disait-il le 10 mai 1982. Sur les pays en voie de développement, si Versailles nous était conté, il y aurait encore des récits fort divergents.

Société générale : climat social inchangé !

Depuis mars, la Société générale a été traversé par plusieurs conflits, à l'informatique, puis dans les services centraux. Classifications, bas salaires, libertés syndicales ont été au centre de ces mouvements. Et c'est bien parce qu'elle a jugé que la direction n'avait guère avancé sur ces points que la CFDT, à Paris, n'avait pas appelé, comme la CGT et FO, à la reprise du travail. Elle l'a fait le

3 juin face à l'attitude intransigeante de la direction.

Il y a suspension des sanctions, mais Mayoux n'a pas voulu s'engager sur un calendrier de négociations pour avancer sur les revendications défendues par la CFDT. Pour elle, la Société générale a pris du retard (avant le 10 mai) par rapport aux autres grandes nationalisées et il conviendrait d'entreprendre une harmonisation.

On aurait pu penser qu'un changement de direction amènerait des évolutions dans le climat social. A la Société générale cela n'a pas été le cas. Au meeting du 3 juin, Place Edouard-VII à Paris, la CFDT a estimé que les syndicats ont été reçus mais pas entendus.

A Bordeaux, un contact téléphonique établi le 2 juin avec la Société générale nous apprend « que l'entreprise est en grève ». Pour la section syndicale CFDT, le moral est bon et surtout explique-t-on, il faut noter que la moitié des femmes (47 % de l'effectif) est en lutte.

Là-bas, la grève, totale depuis le 27 avril, concerne 80 % des 480 personnes. La transparence de la masse salariale, une augmentation des effectifs réclamée à cor et à cri depuis des années, d'autres rapports sociaux, on aurait voulu en discuter dans la région bordelaise. Mais la direction locale se déclare incompétente et il a fallu venir trois fois à Paris, « *pour s'entendre dire des choses anodines* », explique une déléguée CFDT. Bel exemple de décentralisation...

Majoritaire, et de loin, la CFDT pensait que sa proposition de revoir les bas salaires — notamment ceux des femmes, pouvait servir de base de discussion. A Paris comme à Bordeaux, pour les grévistes, ce conflit n'a que trop duré. Les équipes dirigeantes doivent respecter les salariés et cela passe notamment par la nécessité de négocier. A Bordeaux, c'est significatif, il a fallu l'intervention de la direction départementale du travail pour ouvrir les discussions.

Pas d'hebdo pour le 10 juin

« Syndicalisme » n° 1916, daté du 3 juin, vous l'avez entre les mains. Il vous est parvenu avec un peu de retard par rapport à l'habitude : le compte rendu d'un congrès CFDT, ça compte et ça pèse ! Aussi, n'y aura-t-il pas d'hebdo daté du 10 juin, le prochain vous arrivera le 17 juin.

Déficit UNEDIC : rendez-vous le 8 juin

A peine votées en congrès (page 43), les propositions de la CFDT concernant le financement de l'assurance-chômage seront donc débattues avec le CNPF le 8 juin. Rappelons quelques chiffres pour y voir clair dans cette négociation.

Le régime chômage est financé par

une cotisation de 3,60 % (salariés 0,84 %, employeurs 2,76 %) mais depuis plusieurs années le déficit ne cesse de croître. Malgré les douze milliards apportés en 81 et 82 par l'impôt, et un emprunt pour combler le déficit jusqu'à juin 82, le trou prévisible sera encore de 11,6 milliards

pour l'année 82 et de près de 27 milliards en 83 soit environ 30 % du budget de l'UNEDIC.

Les causes de ce déficit sont connues, c'est bien sûr l'augmentation du nombre de chômeurs ainsi que l'allongement de la durée du chômage mais c'est surtout le coût de plus en plus élevé de la garantie de ressources. Ce système, on le sait, permet à certaines conditions de bénéficier d'une pré-retraite entre 60 et 65 ans, que l'on soit licencié ou démissionnaire, en touchant 70 % du salaire brut calculé sur les trois derniers mois.

La garantie de ressources aura coûté au régime d'assurance-chômage 8 milliards en 80, 14,2 milliards en 81 et 22 milliards en 82. Il s'agit d'une disposition décidée par le gouvernement précédent, lui permettant, « à bon compte », de s'opposer à la généralisation de l'abaissement de l'âge de la retraite. La CFDT s'y est toujours opposée, considérant que le régime chômage n'avait pas à supporter le coût de la pré-retraite.

La négociation sera d'autant plus difficile que la CFDT entend garantir les droits actuels des chômeurs et même améliorer leur protection, notamment lorsqu'ils ont plus de 50 ans.



Gauthier/Rush

Sécurité sociale : une réforme avortée

Les élections à la Sécurité sociale, que le Premier ministre s'était engagé à organiser d'ici la fin de l'année, vont-elles vraiment être reportées ainsi qu'il a été annoncé au Conseil des ministres du 2 juin ? Ce serait désastreux, inacceptable vient de dire avec force la CFDT. L'avant-projet de loi réformant les conseils d'administration, sur lequel le Conseil des ministres du 9 juin est appelé à se prononcer, présente des aspects positifs : l'abrogation attendue des ordonnances de 1967 qui donnaient au patronat la gestion des caisses de Sécurité sociale, l'élection des représentants des salariés, et l'attribution de sièges à des associations d'usagers. Trois raisons pour la CFDT de considérer cet avant-projet de loi comme une avancée incontestable.

Des points de désaccord subsistent encore : l'élection un samedi ou un

dimanche diminuerait certainement la participation au scrutin ; le paritarisme subsisterait dans les conseils d'administration des URSSAF et de l'ACOSS ; et les employeurs siègeraient en proportion trop importante dans les caisses d'allocations familiales.

Plus grave serait le report des élections à une date indéterminée. La meilleure solution est bien de les faire dans la foulée des élections prud'homales. Comment organiser dans de bonnes conditions deux grandes élections sociales à quelques mois d'intervalle ? Bien plus, la réforme de la composition des conseils d'administration des caisses est une étape à franchir sans délai pour entamer la réforme de fond de la Sécurité sociale (rôle, structures, financement). Il est enfin et surtout inacceptable de maintenir les structures découlant des ordonnances de 1967, de prolonger, sous un régime socia-

liste, quinze ans de mainmise du CNPF sur la Sécurité sociale.

« La CFDT est extrêmement mécontente », a déclaré Robert Bono. « Elle s'oppose vigoureusement à tout retard dans les élections. » Les raisons techniques invoquées ne sont pas fondées ; la CFDT, dès décembre 1981, n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de commencer à prévoir les modalités des élections.

Espérant que la décision annoncée de report n'est pas définitive, la CFDT continue la campagne pour les élections. C'est aussi un temps fort de débat sur la protection sociale, pour que les assurés reprennent contact avec « leur » Sécurité sociale. La campagne CFDT se déroule sur deux axes : intérêt des assurés et amélioration du service aux usagers (décentralisation, accueil, information, etc.), et mise en œuvre de la solidarité. La CFDT met en avant des propositions pour une politique de la santé, de l'enfant et de la famille, de la vieillesse. Elle souhaite un financement sur la base de l'effort contributif égal pour tous et couvrant les mêmes droits. C'est un projet novateur, et un enjeu pour la transformation de la société. ■



Gâtés, les fous de l'hebdo !

Les congressistes ne vont plus trouver, comme chaque matin, leur *Syndicalisme quotidien* vendu par leurs journalistes favoris. Aucune raison d'être tristes pour autant puisque vous l'aurez quand même chaque semaine, toute l'année, votre hebdo préféré ! Et celui que vous avez entre les mains est « spécial congrès ». Inoubliable !

Si vous ne pouvez plus faire de réclamations au stand de la presse confédérale, vous pouvez prendre la plume et écrire à la rédaction ou au service promotion : Philippe Meyer attend votre courrier (5, rue Cadet, 75439 Paris, Cedex 09).

Quant aux dessinateurs Laville, Bridenne et Pélotsch, qui ont attrapé des crampes à vous signer leurs dessins, vous les trouverez dans l'hebdo et le magazine.

Mais au fait êtes-vous abonnés ? Non, alors dépêchez-vous de le faire. C'est le meilleur moyen de se retrouver !

Syndicalisme
et magazine

Bulletin d'abonnement

A retourner à : Administration de CFDT-Presses

Je m'abonne à : (cochez ☒)

- ☐ Hebdo + Magazine 232 F x ... = ...
(Abonnement individuel)
- ☐ Hebdo seul 166 F x ... = ...
(Abonnement individuel)
- ☐ Hebdo seul 155 F x ... = ...
(10 ex. minimum)
- ☐ Magazine seul 91 F x ... = ...
(Abonnement individuel)

♦ tarifs valables jusqu'au 31-12-82

JOINDRE LE PAIEMENT

- ☐ Chèque bancaire
- ☐ Chèque postal (3 volets)
- à l'ordre de : CFDT-Presses

NOM (M.Mme Mlle) ... PRENOM ...

Numéro ... RUE ...

CODE POSTAL VILLE ...

Je choisis en cadeau (cochez ☐)

- ☐ le livre « TRAVAIL » (roman d'E. Zola préfacé par les ouvriers de Lip)
- ☐ le disque de Myriam Makeba (Soutien à la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud)
- ☐ la pochette PVC marron « Syndicalisme-CFDT-Magazine ».



Pas d'hebdo pour le 10 juin

« Syndicalisme » n° 1916, daté du 3 juin, vous l'avez entre les mains. Il vous est parvenu avec un peu de retard par rapport à l'habitude : le compte rendu d'un congrès CFDT, ça compte et ça pèse ! Aussi, n'y aura-t-il pas d'hebdo daté du 10 juin, le prochain vous arrivera le 17 juin.

